

C.R.A.C. N° 91 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Mardi 21 décembre 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de M. Hermant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la crise du secteur de l'HORECA »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Hermant, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	1
<i>Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'échec des plans Marshall successifs »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	3
<i>Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'urgence de l'avancement du dossier relatif aux métiers en pénurie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	4
<i>Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la révision des conventions avec les invests wallons »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	5
<i>Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la récupération des aides covid-19 indues »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	7

*Question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les filières wallonnes de production de kérosène propre »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....8

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le maintien d'activités sur le site de Logistics Nivelles »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....10

*Question orale de M. Di Mattia à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le renforcement de l'attractivité pour l'installation des entreprises américaines sur le territoire wallon »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Di Mattia, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....12

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'éventuelle intervention de la SOGEPa en faveur de l'Excel Mouscron »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....13

*Interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la demande de modification du plan de secteur pour le projet de la Boucle du Hainaut » ;*

*Question orale de M. Devin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'état de l'avancement des rencontres dans le projet de la Boucle du Hainaut » ;*

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les consultations suite à l'étude de l'experte canadienne concernant la Boucle du Hainaut »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Desquesnes, Devin, Disabato, Dodrimont, Hermant, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Fontaine.....15

*Organisation des travaux (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Desquesnes, Devin, Dodrimont, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....22

*Interpellations et questions orales (Suite).....*24

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avis favorable de la Région pour le permis d'urbanisme de la société Boiron à Beauvechain »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....24

*Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'appel d'Edora relatif aux blocages en matière de permis dans le développement du renouvelable »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....26

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la modification au plan de secteur Donaire à Frameries »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....28

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le futur du site des paraboles de Lessive »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....29

*Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides à l'installation et l'investissement dans le secteur agricole (ADISA) » ;*

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'appel de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) à la Wallonie pour favoriser la reprise des exploitations agricoles »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Florent, Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....31

*Question orale de M. Lomba à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la manifestation des agriculteurs pour une politique agricole commune (PAC) plus juste » ;*

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les appels du secteur agricole à la mise en œuvre du Plan stratégique wallon » ;*

*Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la coordination de l'élaboration du Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune (PAC) »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Lomba, Mme Schyns, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réaction du Gouvernement wallon au collectif « Stop dérives chasse » »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....38

*Reprise de la séance.....39*

*Auditions.....39*

*Pétition sur « Non à l'urbanisation des terres agricoles aux Trois Herseaux (Mouscron) ».....39*

*Audition de M. Hanssens, signataire de la pétition*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hanssens, Signataire de la pétition.....40

*Échange de vues*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hermant, Mme Ahallouch, MM. Dodrimont, Disabato, Mme Schyns, M. Hanssens, Signataire de la pétition, Mme Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Fontaine.....43

*Confiance au président et au rapporteur.....59*

*Liste des intervenants.....60*

*Abréviations courantes.....61*

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – En application de la décision du Bureau du 28 octobre 2021, je vous rappelle que la distanciation physique doit être respectée entre les parlementaires, les collaborateurs, les agents du greffe et le public présent.

L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Nous ferons peut-être en début d'année, Monsieur le Secrétaire de commission, un petit examen quand même de l'arriéré un peu systématique comme on l'avait fait l'année passée pour ne pas laisser à l'arriéré des textes et des textes et avoir ensuite un arriéré qui est imprimé chaque fois en 18 pages, ainsi on peut sérier les problèmes.

Je vous signale que nous aurons une audition à 14 heures, qui concerne la pétition sur le « non à l'urbanisation des terres agricoles aux Trois Herseaux à Mouscron ».

À 14 heures nous entendrons M. Jonas Hanssens qui est signataire de la pétition et qui remplacera Mme Anne-Sophie Rogge. Bienvenue à lui en nos travaux.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### **QUESTION ORALE DE M. HERMANT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CRISE DU SECTEUR DE L'HORECA »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hermant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la crise du secteur de l'HORECA ».

La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

**M. Hermant (PTB).** – Monsieur le Ministre, lors de la dernière commission, vous nous aviez annoncé de nouvelles aides pour le secteur de l'événementiel. On est dans une période où la crise covid renaît, où chaque jour on entend quand même pas mal d'informations et des mesures sont prises et il y aura encore un nouveau CODECO demain.

En effet, le secteur de l'événementiel est fort impacté par la crise. Mais en deuxième position, on peut certainement évoquer le secteur HORECA qui vit un phénomène de succession d'arrêt et de réouverture.

Le secteur HORECA est découragé par la fermeture obligatoire à 23 heures et les défections de clients. De nombreux professionnels parlent maintenant de faire l'impasse sur la période des fêtes, tant les perspectives sont mauvaises. Le chiffre d'affaires est sérieusement en baisse et rien ne prédit une hausse dans un avenir proche.

Avez-vous pris la décision de renforcer les dispositifs d'aide au secteur de l'HORECA ? Avez-vous décidé de plaider en faveur d'une ouverture prolongée comme le secteur le demande pour la période des fêtes ? Qu'en est-il également des marchés de Noël où, là, de nombreux petits artisans sont dans de grandes difficultés également ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme vous le mentionnez très justement, un certain nombre de secteurs sont aujourd'hui encore lourdement impactés par les conséquences socio-économiques et par les restrictions décidées pour prévenir des risques de transmission plus importante encore dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Effectivement, si j'ai déjà eu l'occasion de proposer, et mes collègues ont adopté au Gouvernement, les dispositions concernant les discothèques, nous avons poursuivi, comme je l'indiquais, un certain nombre de consultations avec les autres secteurs qui sont concernés.

J'ai rencontré successivement les différents secteurs de manière à bien être à l'écoute de leur situation et de la diversité de leurs situations.

En ce qui concerne l'HORECA, on observe bien sûr que les contraintes entraînent une diminution du chiffre d'affaires chez la plupart des établissements, mais un point d'attention particulier, ce sont tous ceux qui ont une activité de traiteur, qu'elle soit majoritaire ou exclusive, puisque l'annulation des événements, des possibilités de rencontres – fêtes patronales, événements d'entreprises et d'autres encore – font que ce secteur en particulier à l'intérieur de l'HORECA est aujourd'hui en difficulté importante.

Je me permets d'ajouter que la fermeture à 23 heures, même si elle est compréhensible, a aussi des conséquences, c'est évident. À cet égard, je plaide pour que le CODECO de demain puisse considérer que, pour le 24 et le 31, les jours de réveillon, qu'une exception puisse être faite de manière à ce que les gens puissent rester sur place au-delà de minuit, ce qui me semblerait correspondre aux objectifs sanitaires, parce qu'il vaut mieux que les gens restent à l'endroit où ils se trouvent plutôt que de repasser dans un certain nombre d'autres lieux privés.

Par ailleurs, pour les secteurs, j'ai encore pu prendre connaissance de témoignages ce week-end de l'incroyable difficulté que cela représente pour des organisateurs de ne pas savoir aujourd'hui ce qu'il en est en termes de commandes de stocks par exemple, de ne pas savoir si les gens vont se désister ou pas, largement, partiellement, et cetera. Je plaide pour que l'on puisse tenir compte de la situation et des aspirations des personnes, en tout cas pour ces deux réveillons-là. J'espère que la stabilisation des mesures permet de continuer à nous inscrire dans une phase décroissante de

la pandémie, comme les chiffres – à ce stade, bien sûr – semblent l'indiquer.

Je proposerai donc, dès ce jeudi, au Gouvernement et à l'appréciation de mes collègues, une nouvelle intervention en ce qui concerne les secteurs les plus impactés, c'est-à-dire ceux dont le chiffre d'affaires traduit effectivement une diminution en ce dernier trimestre et plus particulièrement en cette fin d'année. À cela s'ajoutent les mesures prises au Fédéral, dont je ne vous rappelle pas tout le détail, mais, depuis le début, on a considéré, que ce soit le niveau fédéral ou le niveau régional, que c'est l'addition – si je puis dire – des efforts qui était de nature à répondre, en tout cas, aussi largement que possible, aux problèmes rencontrés par nos indépendants dans les différents secteurs impactés.

Je rappelle que, au niveau fédéral, ces mesures ont été prises :

- le chômage temporaire pour cas de force majeure a été prolongé ;
- le chômage temporaire lié à la quarantaine d'un enfant ;
- le double droit passerelle pour les indépendants obligés de fermer leurs activités ;
- le droit passerelle simple de crise à partir d'une perte de revenus ;
- des possibilités, bien nécessaires, de reporter le paiement du précompte professionnel, de la TVA et d'autres engagements encore, et ce, sans intérêts de retard. Il en va de même en ce qui concerne, par exemple, les contributions aux impôts ou à l'ONSS.

Voilà la réponse que je me permets de vous apporter. J'espère aussi que la prolongation ou le retour de la TVA à 6 % pour les secteurs qui n'ont pas pu en bénéficier, bien sûr, au moment de la réouverture sera de nature à ramener aussi des liquidités dans des trésoreries qui ont été vraiment et qui sont lourdement mises à mal par les contraintes de fermetures et de précautions sanitaires.

Voilà ce qui est sur la table au moment où nous nous parlons, Monsieur le Député. Je souhaite être, comme depuis le début, extrêmement volontariste. Les gens sont contraints, pour des raisons sanitaires bien compréhensibles, de fermer ou de réduire fortement leur activité. Je ne veux pas les laisser au bord du chemin. C'est très clair.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Merci. Vous reconnaissez les difficultés du secteur. C'est une bonne chose. On verra demain ce qu'il va se passer pour les fêtes.

Nous resterons attentifs à la situation et nous reviendrons vers vous pour suivre celle-ci.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉCHEC  
DES PLANS MARSHALL SUCCESSIFS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'échec des plans Marshall successifs ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns (cdH).** – Monsieur le Ministre, si j'en crois les récentes déclarations, qui, il est vrai, sont un peu provocatrices, de Pierre-Frédéric Nyst, Président de l'UCM dans *Trends*, la situation budgétaire de la Wallonie était la conséquence du délabrement d'un tissu économique qui ne s'était jamais remis de la fin des charbonnages et du déclin de la sidérurgie.

Je le cite : « Qu'ont-ils fait de nos industries ? Oui, à Frameries, on a un superbe musée qui s'appelait le Pass, mais il n'y a pas de reconversion. À part dans l'aéronautique et les biotechnologies, on n'a jamais réussi à créer quelque chose de réellement performant ».

Le journal ajoute : « Ni l'apport de Fonds européens depuis les années 1990 – objectifs 1 et 2 – ni la succession des plans Marshall n'ont permis de rapprocher le tissu économique wallon de la moyenne européenne. On peut tout au plus se réjouir d'avoir freiné le décrochage. Pourquoi, ces stratégies politiques ont-elles échoué ? Les réponses sont évidemment multiples. Nous en pointerons trois : la gouvernance politique, le ciblage sectoriel et le marché du travail ».

Les propos, tant du journal que ceux de M. Nyst sont durs. Partagez-vous ces constats ? Quelles conclusions en tirez-vous dans le cadre du Plan de relance wallon ? En fonction de ces constats et d'autres interpellations de certains secteurs, allez-vous revoir vos fiches et les projets ? Estimez-vous que la gouvernance politique pose problème en Wallonie ? Si oui, à quel niveau ? Un ciblage sectoriel est-il nécessaire ? Si oui, comment le concevez-vous ? Enfin, quel contact avez-vous avec vos collègues du fédéral et votre collègue régionale, Mme Morreale, dans le cadre d'une réforme du marché du travail ?

Ce sont des questions générales, mais elles nous permettent de rebondir sur différents sujets qui vous concernent.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je tiens un certain nombre de chiffres à votre disposition, je ne vais pas faire l'analyse complète des indicateurs à la suite de chacune des versions des plans régionaux successifs. Notre volonté était de tenir compte d'un certain nombre d'enseignements de ceux-ci au moment de l'établissement de notre Plan de relance.

Un des éléments qui retient spécialement mon attention – je fais le lien avec ce que M. Nyst mentionne – est qu'il est important de développer et de renforcer des filières industrielles fortes et à haut potentiel de croissance. Le Plan wallon fait l'objet d'une évaluation que nous avons souhaitée être robuste et transparente, menée par l'IWEPS, de manière à ce que chacun puisse en mesurer les résultats, les évolutions et un certain nombre de rencontres des objectifs tels qu'ils ont été fixés.

Un monitoring serré de la mise en œuvre des projets est décidé et des indicateurs de résultats – KPI – seront communiqués, pour que nous puissions donner un maximum de chances à la réussite du plan adopté par la Région wallonne aujourd'hui.

Le deuxième volet de ma réaction est notre souhait de structurer notre approche autour de six axes. Je les rappelle, parce qu'ils sont importants :

- miser sur les ressources humaines, la jeunesse et les talents : investir et mobiliser les expertises, les compétences et les ressources nécessaires à des secteurs et des ambitions est un pilier du succès de ce plan ;
- assurer la soutenabilité environnementale ;
- amplifier le développement économique ;
- soutenir la solidarité et l'inclusion sociale ;
- garantir une gouvernance innovante, participative, inclusive, pour l'expression citoyenne ;
- soutenir la reconstruction et la résilience des territoires, suite aux inondations.

Ces différents axes se déclinent en 22 mesures structurantes. Le budget est d'une ampleur inédite, puisque même avec 738 millions d'euros affectés à la reconstruction après les inondations, le total, en ce compris ces 738 millions d'euros est de 7,644 milliards d'euros. C'est inédit, on y ajoute le volant budgétaire que les fonds structurels européens vont permettre de mobiliser.

Nous inscrivons en même temps dans cette triple ambition, qui était déjà celle de la Déclaration de politique régionale, l'investissement dans des secteurs qui sont des secteurs phares de notre Région. Cela mérite de retenir votre attention. Quand on parle des biotechs, de l'aéronautique et d'autres secteurs de cette



nature, notre choix a été de capitaliser sur un certain nombre de moteurs forts de notre économie.

Vous ne serez pas surpris de noter que ce ciblage sectoriel a fait l'objet d'une analyse minutieuse dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de notre Région. Indépendamment de l'ésotérisme des acronymes que l'on rencontre fréquemment dans ce type d'analyse.

Notons que les choix qui ont été faits à cet égard – et que l'Europe d'ailleurs nous invitait à faire – sont extrêmement importants. Cinq domaines ont été sélectionnés ; ils vont focaliser 75 % des moyens consacrés à la recherche et au développement en Région wallonne. C'est tout sauf anodin. Je ne cesserai de le répéter. Voici ces cinq domaines :

- la circularité, les matériaux circulaires. Nous avons un plan complet, structuré, en ce qui concerne Circular Wallonia, vous le savez ;
- l'innovation pour une santé dans tout le secteur de la santé en général et ce qui touche de près ou de loin à la santé : le pharma, les biotechs ;
- l'innovation en ce qui concerne les modes de conception et de production des produits ;
- l'énergie, la transition en ce qui concerne l'habitat durable ;
- les chaînes agroalimentaires du futur et la gestion innovante de l'environnement.

Septante-cinq pour cent de nos moyens en recherche et développement sont désormais axés, au niveau de la Région wallonne, sur ces domaines.

Nous y avons ajouté une dynamique en ce qui concerne l'appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les initiatives d'innovation stratégique, les IIS, qui s'inscrivent dans cette feuille de route ; 31 dossiers d'envergure ont déjà été soumis à cet égard.

Je ne vais pas, dans le temps qui m'est imparti, avoir la possibilité de vous détailler vraiment la conviction et l'enthousiasme qui est le mien en ce qui concerne ces axes de réindustrialisation, ces appels à projets, ces nouvelles méthodologies, cette réorientation de la recherche.

En ce qui concerne le marché du travail, la Conférence interministérielle Emploi élargie aux ministres de l'Économie, que je vous annonçais, s'est bien tenue le 14 décembre. Elle a mis en place une plateforme interfédérale chargée de travailler les différents éléments à l'intersection de nos compétences et a mis l'ensemble des dossiers liés aux pénuries, aux formations, aux besoins de stage, aux nouvelles mesures sur la table de cette réunion. Il me faudrait deux interpellations croisées et quatre questions orales pour pouvoir détailler un certain nombre d'éléments complémentaires qui sont aujourd'hui disponibles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je vais prendre le ministre au mot : j'ai une question sur les enjeux des métiers en pénurie par la suite.

Je suis bien consciente que, par rapport à cet enjeu du marché du travail, il y a énormément de mesures qui sont peut-être à la fois en réflexion et avec d'autres niveaux de pouvoir. J'avais quand même envie de vous entendre pour savoir aussi simplement si, à ce niveau-là, il y avait déjà eu les réunions prévues avec votre collègue fédéral, puisque vous en aviez parlé lors d'une précédente question.

Je vous remercie d'avoir refait le point sur les différents axes, et cetera. Je m'inquiète quand même par rapport au ciblage des mesures. C'est un élément important qu'il faudra prendre en compte : il faudra éviter le saupoudrage au moment où les mesures vont vraiment être mises en œuvre et faire en sorte qu'elles soient ciblées sur les secteurs qui sont porteurs, puisque vous avez les axes qui sont définis. Sur l'ensemble des secteurs, il faudra sans doute davantage de précision. Je reviendrai avec des questions peut-être plus précises, voire des interpellations.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'URGENCE DE L'AVANCEMENT DU  
DOSSIER RELATIF AUX MÉTIERS EN  
PÉNURIE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'urgence de l'avancement du dossier relatif aux métiers en pénurie ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, à en croire l'Union wallonne des entreprises, si l'année 2021 a été marquée par une forte reprise de l'économie mondiale, cette croissance pourrait ralentir en 2022 sous l'effet de la crise sanitaire dont on ne voit pas le bout, de la hausse de l'inflation qui est tirée par les prix de l'énergie et des problèmes d'approvisionnement qui entraînent des risques de pénurie de marchandises – on en a déjà parlé régulièrement ici.

La croissance des derniers trimestres est moins vigoureuse que celle enregistrée en début d'année, l'impulsion donnée par les politiques monétaires et budgétaires commençant à s'estomper.

Parallèlement, la hausse de l'inflation, dopée par les tensions sur les prix énergétiques, impacte les entreprises qui pourraient voir augmenter leurs coûts salariaux. S'y ajoutent les contraintes d'offres, dues aux manques de matériaux et aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnements.

En Wallonie, la pénurie de main-d'œuvre pèse aussi sur les perspectives de croissance en plus de tous les facteurs que j'ai déjà exprimés précédemment.

Je vous avais interpellé sur le sujet, et vous m'aviez répondu : « Quand on évoque une réforme fiscale concernant les plus bas salaires, qui permettrait un différentiel positif plus net entre le salaire poche par rapport à l'indemnisation de chômage, cela me semble aller dans la bonne direction. Je plaide pour cela et je le soutiens sans ambiguïté ». Vous complétiez : « Si je suis bien informé, un rendez-vous important va avoir lieu prochainement entre les ministres de l'Emploi et de l'Économie de l'entité fédérale d'un côté et des entités régionales de l'autre pour faire la fois l'analyse et la comparaison de l'ensemble des mesures prises ».

Quels sont les avancements de ce dossier ? Où en sont vos contacts avec vos homologues des différents gouvernements ? Avez-vous pu mettre des pistes sur la table et réfléchir à leur mise en œuvre ? Qu'est-il concrètement prévu dans les prochaines semaines ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, comme je l'indiquais en teasing, si je puis dire, lors de ma réponse à la question précédente, la conférence interministérielle Emploi, élargie aux ministres de l'Économie du pays, s'est réunie ce mardi 14 décembre, indépendamment de la mise en place d'une plateforme interfédérale chargée de regrouper l'ensemble des administrations compétentes en matière d'emploi et de formation – services publics de l'emploi au niveau fédéral et régional, et de la Communauté germanophone –, car elles en ont l'expertise pour évaluer le degré de faisabilité technique des mesures proposées ou qui le seront par les gouvernements.

Il a été décidé d'élargir le *scope* de travail de notre réflexion de manière à mettre sur la table en même temps les bonnes pratiques constatées dans un certain nombre de situations de territoires ou pays voisins et, par ailleurs, toute proposition concrète afin de favoriser une lutte plus efficace contre les métiers en pénurie. La disponibilité des demandeurs d'emploi lorsqu'ils entrent en formation, les possibilités de stage, des dispositifs fiscaux incitatifs et d'autres éléments encore sont sur la table de cette conférence interministérielle.

Les travaux ne se limiteront pas à quelques dispositions réglementaires. C'est donc un angle très large que nous avons décidé d'investiguer avec l'ensemble de mes collègues, abordant les questions fiscales, parafiscales, de disponibilité, la déclinaison sectorielle, les pièges à l'emploi ou encore la problématique de la reconnaissance des diplômes, les certifications, la valorisation de la formation en alternance, et cetera.

Nous nous sommes fixé un agenda court puisque la CIM se revoit dès la fin de ce mois de janvier. Les propositions qui auront pu faire consensus, les propositions mises sur la table et qui doivent encore être, le cas échéant, débattues, l'ensemble de ces propositions et positions communes avec leurs déclinaisons concrètes devront être conclues, si je puis dire, pour le mois d'avril prochain.

Ceci est évidemment en complément des mesures déjà prises au niveau régional avec ma collègue, Christie Morreale. Vous connaissez l'incitant de 2 000 euros nets pour le secteur de la construction ainsi que l'accès au permis de conduire et d'autres dispositions encore. Je les ai déjà détaillées en cette commission et je n'y reviens donc pas.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je vous remercie d'avoir donné l'agenda de cette CIM. Vous nous parlez d'un angle très large, mais d'un agenda court : fin janvier tout d'abord puis avril. C'est bien que ce soit court parce qu'il faut agir rapidement et avec des mesures incitatives.

Dans les mesures fiscales incitatives, l'enjeu du différentiel entre le salaire poche par rapport au chômage est indispensable. C'est une arme contre la pénurie, mais il en faudra d'autres.

Je reviendrai vers vous fin janvier pour voir si cette mesure est sur la table.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
RÉVISION DES CONVENTIONS AVEC LES  
INVESTS WALLONS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la révision des conventions avec les *invests wallons* ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en juin dernier, je vous questionnais quant au conflit d'intérêts manifeste existant dans le chef de la personne étant à la fois à la présidence, dans l'exécutif et dans les actionnaires de l'IMBC.

Vous m'aviez alors indiqué avoir commandé un rapport auprès de la SOWALFIN, actionnaire à 45,45 % de l'IMBC, afin de faire la lumière sur la situation, notamment en matière de gouvernance et de respect du décret. Il semblait, d'après vos informations, que le décret Gouvernance était bien factuellement respecté, mais que des révisions devraient avoir lieu afin de résoudre les questions de compatibilité entre gestionnaires et actionnaires au sein des *invests*, en vue d'éviter les participations croisées et les cumuls entre actionnaires et dirigeants.

M. le Ministre peut-il nous indiquer s'il a reçu le rapport complet qu'il a commandé sur la situation dénoncée ?

Par ailleurs, le temps presse concernant la révision des conventions avec les *invests* en Wallonie pour que les nouvelles règles soient d'application dès l'année prochaine. Si tel n'était pas le cas, vous prendriez la responsabilité de laisser la situation, que vous avez également dénoncée, de perdurer un an de plus. Cette révision des conventions a-t-elle bien eu lieu et le cas échéant, quels sont les éléments adaptés ?

Cette révision permet-elle de corriger le tir avec les faits liés au dossier de l'IMBC ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà pu vous l'exposer au sein de cette commission le 22 juin dernier, je puis vous confirmer que les dispositions du décret Gouvernance ont été, suivant mes informations, respectées au sein d'IMBC.

J'ai effectivement demandé un rapport circonstancié à la SOWALFIN à cet égard.

J'ai reçu le rapport définitif le 26 juillet dernier. Celui-ci confirme parfaitement le respect du décret.

Le rapport mentionne néanmoins, comme j'avais pu par ailleurs l'évoquer, qu'une réflexion sur la possibilité pour le gestionnaire d'un *invest* d'être également actionnaire de celui-ci, devait être menée.

Dans ce cadre, et dans la continuité du décret Gouvernance, je confirme notre volonté de profiter du

renouvellement des conventions entre la SOWALFIN et les *invests* afin d'accroître davantage la transparence et les principes de gouvernance déjà en place aujourd'hui et qui ont été actualisés et réformés par les décrets successifs. La limitation des participations croisées, mais également la compatibilité entre gestionnaires et actionnaires, ou actionnaires-présidents sont des éléments à trancher dans le cadre de la révision susmentionnée au bout duquel j'ai pris attitude.

Les éléments à prendre en considération, lors de cette révision, dépassent néanmoins ce cadre et ont du faire l'objet d'une analyse approfondie avec un nombre important d'acteurs.

Un des éléments majeurs sur lequel il convient de se positionner concerne aussi la clarification du rôle, du périmètre et des modalités d'intervention des *invests*, pour ce qui concerne les moyens concernés par les conventions.

En effet, comme vous le savez, le Gouvernement a approuvé le principe de la fusion des outils d'investissement régionaux.

Dans ce contexte, il est d'autant plus impératif et indiqué d'utiliser les moyens publics mis à disposition des différents acteurs de manière optimale, ce qui implique qu'une adéquation des outils, régionaux et locaux, doit être aussi une de nos priorités. Indépendamment de l'aspect « gouvernance », il y a aussi l'aspect « positionnement » des *invests*.

Bien entendu, une saine émulation entre les différents outils doit rester de mise. Il n'y a aucune volonté dans mon chef de brider l'action des acteurs économiques, bien au contraire. Mais entre émulation et compétition ou concurrence sur certains dossiers, il y a une ligne à tracer, me semble-t-il, et c'est ce à quoi nous nous employons.

La Région, au travers de ceux-ci, se doit avant tout d'apporter une réponse pertinente aux besoins économiques de notre Région ainsi qu'aux besoins de ses acteurs qu'ils soient indépendants, entreprises, moyennes, petites ou grandes.

Concernant le timing que vous évoqué, compte tenu du fait que l'on traite non seulement de la gouvernance, mais aussi des autres volets que je viens de décrire, nous avons bien progressé en ce qui concerne la révision des conventions, tel que je viens de le mentionner, mais avec un angle plus large que celui des seuls éléments « gouvernance » susmentionnés puisque l'on parle ici d'un élément très structurant. En effet, il s'agit du nouveau paysage d'accompagnement et de financement de l'investissement public en Wallonie. Mon objectif est donc d'aboutir au début de l'année prochaine avec la version définitive de ces conventions.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je voudrais juste remercier M. le Ministre pour sa réponse complète qui me satisfait. On attendra le renouvellement des conventions pour voir un peu ce qu'il en est. On reviendra plus tard sur ce sujet-là.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
RÉCUPÉRATION DES AIDES COVID-19  
INDUES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la récupération des aides covid-19 indues ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, le Gouvernement fédéral a annoncé son plan de récupération des aides covid indues, tant au niveau fédéral que régional sur les trois prochaines années. L'ensemble des mesures visées – et les demandeurs hypothétiquement fraudeurs ou erronés – feront l'objet d'un examen par une cinquantaine d'inspecteurs.

Il est question de récupérer un montant de 420 millions d'euros d'ici trois ans, et déjà 110 millions d'euros en 2022.

Quelles mesures avez-vous prises vis-à-vis des éventuelles aides octroyées de manière indues ?

Quelle analyse faites-vous des informations et des chiffres dont vous disposez pour la Wallonie ?

Pouvez-vous nous préciser l'agenda que vous auriez fixé pour l'application de ces mesures ? Il est important aussi que ces mesures soient bien utilisées pour qu'elles puissent aller aux personnes qui en ont le plus besoin. La fraude ou l'abus n'est pas permis.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je partage bien sûr votre préoccupation telle que vous venez de l'exprimer.

Comme vous le soulignez par ailleurs dans votre introduction, les chiffres et les moyens énoncés concernent des mesures prises par le Gouvernement fédéral. Je ne sais sur quelle base d'estimation le Gouvernement fédéral a pu construire cette projection de façon chiffrée.

En ce qui nous concerne la Wallonie, comme vous le savez, nous avons mis en place – au moment où nous nous parlons et à ce stade – 24 régimes d'indemnités successifs et parfois complémentaires pour soutenir et préserver l'économie, les emplois, les indépendants et les PME de notre Région. Pour bénéficier de ces aides, les entreprises ont introduit des dossiers – une demande systématique – pour les indemnités auxquelles elles pouvaient prétendre. Ces dossiers ont fait l'objet d'un traitement et d'une vérification de la part des services du Service public de Wallonie Économie, Emploi et Recherche – SPWEER. Un traitement complété pour certains dispositifs par une analyse comptable qui a été externalisée à la faveur d'un marché passé courant de cette année 2021.

Le processus de vérification bien légitime réservé aux plus de 271 000 demandes reçues par le SPWEER dans le cadre des indemnités covid a pris un peu de temps ; ce qui nous a été quelques fois reproché ou adressé comme remarque parce que nous avons voulu qu'il puisse y avoir des éléments de vérification suffisamment significatifs dès l'entame, dès l'introduction des dossiers. Nous n'avons pas fait le choix de dire : octroi des dossiers et puis uniquement contrôle *ex post*.

Par ailleurs, nous avons choisi de calibrer entre, d'une part, premier contrôle, croisement de données, vérifications par le SPW et, en même temps, un deuxième volet – je vais y revenir –, le contrôle plus approfondi en fonction d'un certain nombre de données, de constats effectués par le SPWEER qui sera alors mené par le service du contrôle *ex post*.

En ce qui nous concerne – dès le moment et tenant compte du fait que chaque fois les dispositions fédérales étaient prises en identifiant des codes NACEBEL qui permettaient de caractériser les activités fermées ou qui faisaient l'objet de restrictions –, nous avons aussi prévu dans notre organisation – comme vous le savez – que ce code NACEBEL était le sas d'entrée pour l'entreprise et pour la caractérisation de son activité.

Concernant le futur, les mécanismes mis en places ou eu égard aux mécanismes mis en place, je me permets de vous indiquer que, dans les 271 000 dossiers concernés, de l'ordre de 13 % de ces dossiers – 36 387 dossiers exactement – ont été refusés sur base du contrôle exercé par l'administration.

Pour éviter qu'il n'y ait des versements indus ou des fraudes, nous avons mis en place un processus à l'intérieur de l'administration qui va permettre

d'identifier les sphères, les domaines ou les dossiers plus particuliers où un contrôle ex post va être exercé, avec une stratégie de vérification basée sur un certain nombre d'indicateurs, de critères objectifs et une analyse de risques, comme cela se fait habituellement dans les services de contrôle.

Il y a aussi des procédures d'échange de données avec les administrations et maîtrise des sources authentiques qui ont été engagées pour croiser la vérification.

Ce travail ex post va être alimenté, puisque nous avons obtenu du Gouvernement l'accord sur le recrutement du personnel nécessaire pour mener à bien cette mission. Elle va commencer immédiatement en 2022. La priorité était de finaliser les liquidations des indemnités, en ce compris les plus récentes. Après le traitement de ces dossiers, les agents vont pouvoir se mettre à l'ouvrage, c'est-à-dire dès le début de l'année prochaine, en espérant que la pandémie ne nous amène pas au-delà de ce que je viens d'annoncer en début de commission à de nouvelles décisions qui viendraient compenser les pertes socioéconomiques de nos indépendants et PME.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – C'est clair que sur les chiffres et sur une estimation de ce que l'on pourrait récupérer, je comprends que ce soit extrêmement difficile de jauger. Il faut distinguer les premières aides qui ont été beaucoup plus larges, moins conditionnées, des autres. À ce moment-là, on voulait agir très vite, pour donner un signal, et je partage cet objectif. Les autres mesures ont été plus conditionnées et travaillées.

Pour le reste, je reviendrai vers vous par rapport aux chiffres début de l'année prochaine en question écrite, pour éviter d'encombrer la commission.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
FILIÈRES WALLONNES DE PRODUCTION DE  
KÉROSÈNE PROPRE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les filières wallonnes de production de kérosène propre ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). – Monsieur le Ministre, le secteur aérien s'est lancé dans le défi du zéro carbone. Les avions sont aujourd'hui de plus en plus pointés du doigt pour leurs émissions de gaz à effet de serre. Les constructeurs multiplient les recherches dans l'espoir d'aboutir dans les prochaines années à des appareils neutres en carbone.

Un consortium d'industriels wallons, assisté par l'ULiège, souhaite développer une filière dédiée à la production de kérosène propre, c'est-à-dire neutre en carbone. Ce kérosène serait produit de manière synthétique au départ de deux ingrédients : l'hydrogène et le CO<sub>2</sub>. On parle d'un kérosène de synthèse qui n'est pas fabriqué à base de matières fossiles comme le pétrole.

La capture du CO<sub>2</sub> est une dimension importante du projet, car elle va retirer du gaz à effet de serre de l'atmosphère. En ce qui concerne l'hydrogène, il devrait idéalement être vert, c'est-à-dire produit au départ d'énergie renouvelable. Le procédé est toutefois gourmand en énergie, et la production au départ du renouvelable est insuffisante en l'état.

Un kérosène synthétique présente deux avantages : il est neutre en CO<sub>2</sub> et ne nécessite aucune adaptation des moteurs, contrairement à l'électricité par exemple.

L'Allemagne a inauguré, en octobre dernier, la toute première usine au monde qui va produire du kérosène neutre en carbone à l'échelle industrielle. Tout comme le consortium liégeois, il s'agit d'utiliser de l'hydrogène produit par électrolyse et de capter du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Le CO<sub>2</sub> capté dans l'air provient d'une usine de biogaz de la région qui utilise des déchets alimentaires.

L'électricité pour produire l'hydrogène provient d'installations éoliennes et solaires. Il y a malheureusement un hic : ce carburant reste 10 fois plus cher que le kérosène d'origine fossile. Il n'est donc pas compétitif actuellement.

On parle aussi de plus en plus d'avions propulsés à l'hydrogène liquide. Par exemple, Airbus mise tout sur la propulsion à hydrogène pour ses modèles du futur. Le principal désavantage de l'hydrogène est qu'il faut remplacer l'ensemble des avions dont les moteurs devraient être adaptés à ce nouveau carburant.

Un autre défi de taille est qu'il paraît que l'hydrogène liquide doit être conservé à -253 degrés, et il nécessite de très importants volumes de stockage dans les avions.

Il me revient que vous avez rencontré le consortium liégeois dont je parlais dans cette question. Il espère bénéficier de subsides pour affiner la technologie, développer un projet pilote, et trouver un partenaire pour industrialiser le procédé. Quel retour leur avez-vous adressé ? Quel regard portez-vous sur ce kérosène propre ? Envisagez-vous de soutenir d'une manière ou

d'une autre cette filière ? Si oui, comment ? Quelles actions avez-vous adoptées pour soutenir éventuellement la production d'hydrogène renouvelable en Wallonie ? Cela semble être la voie principale vers un kérosène neutre en carbone.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Comme vous le faites, je souhaiterais apporter un certain nombre d'éléments de contexte en amont de ma réponse en soulignant tout d'abord qu'il me paraît essentiel de noter le fait que la filière de production d'hydrogène ou d'e-kérosène se trouve à l'heure actuelle pour l'essentiel au stade de la recherche en Europe. En la matière, la Wallonie se montre très soutenante en ce qu'elle appuie des projets ou envisage de le faire, notamment via le mécanisme des IPCEI, c'est-à-dire ce dispositif européen des *Important projects of common European interest* ; c'est grosso modo la possibilité d'un certain nombre de domaines d'activité d'apporter un soutien plus spécifique avec l'autorisation de l'Europe à des projets qui sont considérés comme essentiels, comme structurants, et à propos desquels des États – ce fut le cas en ce qui concerne notre Région – s'inscrivent dans une dynamique globale. Nous sommes donc partie prenante de l'IPCEI hydrogène.

Je me permets également de bien mentionner la différence qu'il y a lieu de constater entre les deux étapes importantes de la vie d'un projet de cette nature. En effet, le passage du stade de la recherche à celui de la mise en œuvre pratique répond effectivement à des ambitions et à des logiques différentes. Alors que la Wallonie répond à toutes les caractéristiques d'une terre d'accueil et de soutien pour les projets de recherche en vue du développement de ces nouvelles technologies, elle ne répond pas – ou pas encore – à celles requises en ce qui concerne l'installation pérenne et le développement industriel de ces technologies, ce qui est pourtant évidemment notre ambition, notre but, et le but des industriels que vous avez mentionnés.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, comme vous le précisez dans le libellé de votre question, le carburant devant alimenter le processus de fabrication de l'e-kérosène se devra d'être issu de sources renouvelables ou au moins de sources d'énergie décarbonées. Cette question reste encore pour l'instant à trancher définitivement au niveau de l'Union européenne. Il existe d'autres difficultés : le potentiel, mais aussi et surtout la capacité renouvelable actuelle de la Wallonie en énergies renouvelables sont limités. Au vu du processus par ailleurs de sortie de l'énergie nucléaire, l'accès à une énergie verte risque ou pourrait ne pas être suffisant pour permettre le développement de certains

projets industriels où, en amont, il faut une source d'énergie renouvelable.

En effet, et pour reprendre les chiffres présentés par mon collègue en charge de l'Énergie et du Climat, le projet N-Kéro, qui vise une production de 250 000 mètres cubes de kérosène par an, nécessitera pour cela non seulement 900 mégawatts pour la production d'hydrogène, mais également l'accès à une énergie issue de sources renouvelables afin d'alimenter le processus de captation du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ou celui issu du processus industriel tel que la production de ciment, de chaux ou d'acier.

Je me permets de rappeler cet élément du projet, car une approche contextuelle permettra de mettre en parallèle ces besoins importants en matière d'énergie décarbonée et la réalité de la production de cette énergie en Wallonie. L'énergie décarbonée consiste actuellement en près de 900 mégawatts pour une durée de 200 heures par an pour l'éolien, et de 1 100 mégawatts pour une durée de fonctionnement de 900 heures par an pour le photovoltaïque, sachant que l'année fait de l'ordre de 8 700 heures, données de 2018. Je vous communiquerai bien entendu tous ces chiffres.

En conclusion, et alors que je souhaite soutenir vraiment très fortement toute démarche de cette nature, toute démarche vertueuse à caractère industriel, force est de constater qu'en l'espèce, la production d'e-kérosène à très grande échelle fait face actuellement à certaines inconnues en Wallonie, à certaines difficultés, notamment concernant l'accès à des sources d'énergie décarbonée suffisantes. Il convient évidemment de pouvoir apporter des réponses par rapport à ces éléments d'amont qui me semblent très importants. Bien évidemment, je ne ferme aucune porte, mais il m'est à ce stade difficile de confirmer ou d'infirmer le potentiel de développement des projets que vous évoquez, puisque notamment la validation des disponibilités énergétiques actuelles et futures de cette nature doit aussi être un préalable qui doit être rencontré. Je me permets à cet égard de vous renvoyer vers mon collègue en charge de l'énergie, Philippe Henry.

En ce qui me concerne et actuellement, d'importants moyens sont mis en œuvre au stade de la recherche pour permettre le développement technologique de ces projets en vue d'un déploiement industriel ultérieur en Wallonie, je l'espère, ou en dehors de la Wallonie, si malheureusement en Wallonie ce n'était pas possible.

J'ai en effet plaidé et obtenu des moyens conséquents pour soutenir la recherche dans ce secteur puisque pas moins de 102,2 millions d'euros ont été dégagés, financés, via le Plan national de relance et de résilience, spécifiquement pour le financement de différents projets IPCEI hydrogène.

J'ajoute qu'une nouvelle mission déléguée, sous le nom de WalEnergie, a été confiée à la SRIW afin que,

en concertation avec la SOWALFIN, elle puisse jouer le rôle de guichet d'accompagnement de tout dossier de transition énergétique réussie. Celui-là en fait partie.

On sent bien qu'il y a pas mal d'éléments qui permettent de tendre vers, mais qu'il y a aussi encore pas mal de conditions à remplir aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je comprends que le ministre soit un peu lent, parce que c'est une matière éminemment technique et je pense que cela valait la peine de faire le point sur ces développements qui sont au stade de la recherche, en tout cas pour l'essentiel, mais qui sont prometteurs d'un futur assez réjouissant.

Je note avec satisfaction que d'importants moyens sont mis en œuvre au niveau de la recherche et particulièrement, j'ai noté ce chiffre, 102,2 millions d'euros dégagés via le Plan de relance. J'ai bien noté aussi, et vous avez bien insisté là-dessus, et je vous rejoins complètement, qu'à un moment il faut savoir ce que l'on veut. Si l'on veut développer des sources neutres en carbone, si l'on veut développer des pans entiers de l'économie qui soient décarbonés, dans un certain nombre de cas cela nécessite d'avoir des moyens en termes d'énergie. Vous avez raison d'insister sur cette difficulté. Si l'on quitte effectivement totalement le nucléaire très rapidement, cela risque de bloquer toute une série de projets de recherche. Merci pour vos réponses.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
MAINTIEN D'ACTIVITÉS SUR LE SITE DE  
LOGISTICS NIVELLES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le maintien d'activités sur le site de Logistics Nivelles ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, je vais revenir face à ce qui est une saga et qui se confond avec un authentique drame social. Nous connaissons bien les termes de l'équation : une annonce unilatérale en septembre d'un licenciement de l'effectif complet de Kuehne+Nagel à Logistics Nivelles, avec près de 550 emplois perdus, pour un déménagement

incompréhensible, que ce soit dans la région anversoise ou dans le Brabant flamand, où il faut encore construire les bâtiments pour accueillir l'activité concernée.

Il y a eu une réaction syndicale unie, dans un premier temps, CNE et FGTB, puis désunie, puisqu'on a vu que la FGTB a voulu procéder au blocage des commandes, sortant des entrepôts jusqu'au mercredi 8 septembre. La CNE s'était plutôt prononcée pour la poursuite du travail avec des opérations escargots, qui ont d'ailleurs été menées notamment au siège social de Carrefour Belgium qui, troisième partenaire, reste complètement muet dans cet épisode social particulièrement dramatique, alors même qu'il en est le premier responsable, puisqu'il est le destinataire du ravitaillement des grands magasins.

On a eu une tentative de paix sociale, manifestement, dans un premier temps, sans qu'il y ait de règlement social complet. À telle enseigne que, pas plus tard qu'il y a quelques jours, le délégué CNE disait, avec beaucoup de bon sens, me semble-t-il : « Nous ne savons pas quand nous allons partir et nous ne savons pas non plus avec quoi nous allons partir. On n'est pas dupe, on veut discuter dès maintenant du plan social, parce que l'on sait très bien que, une fois les fêtes passées, janvier et février sont beaucoup plus creux et la direction aura donc moins besoin de main-d'œuvre. »

C'est ce qui a entraîné aussi une réaction dans le chef des travailleurs, en indiquant qu'ils travailleraient désormais à leur rythme, ce qui a entraîné une réaction de la direction de Kuehne+Nagel, en indiquant que les personnes qui ne travaillaient pas normalement ne seraient pas payées, avec toute la difficulté de savoir ce qu'est « travailler normalement ». Dès lors qu'un travailleur est mis à la disposition de son employeur, il doit, me semble-t-il, être payé, sauf s'il y a sabotage, ce qui n'était pas la volonté des syndicats.

Enfin, à côté de Kuehne+Nagel, de Carrefour et des syndicats, il y a vous. Dans un premier temps, vous avez inspiré la confiance des syndicats ; je le porte à votre crédit. Vous m'aviez d'ailleurs précisé le 25 novembre, lors d'une question précédente, que vous souhaitiez maintenir une activité sur le site. Les syndicats, peut-être exaspérés et désespérés, ont remis en cause la confiance qu'ils avaient à l'égard du Gouvernement wallon, considérant que celui-ci ne faisait pas ce qu'il devait faire, c'est-à-dire amener à la table de la négociation le groupe Carrefour, qui est au centre de tous les débats.

Monsieur le Ministre, vous qui avez gardé des contacts, tant avec la direction qu'avec les syndicats, voire avec le groupe Carrefour, quelle est la situation et quelles sont encore les raisons d'espérer pour ces travailleurs aujourd'hui condamnés à travailler à un rythme important ? Nous savons que ce type d'entrepôt travaille à un rythme soutenu dès lors que les fêtes de fin d'années approchent.

Avez-vous pu avoir un contact avec vos homologues flamands ? Je considère que, même si l'économie est aujourd'hui régionalisée, nous faisons toujours partie d'une unité économique et monétaire, et que la Belgique ne doit pas cultiver au sein des régions une forme de concurrence économique. Demain, vous pourriez être amené à faire les yeux doux à une entreprise flamande, ce qui créerait des problèmes au nord du pays, comme c'est le cas malheureusement aujourd'hui pour le site de Nivelles.

C'est l'occasion pour vous, et ce sera la dernière fois cette année, de faire le point de la situation et de nous dresser les pistes d'espoir, en espérant qu'elles se concrétisent.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je vous remercie pour vos questions concernant ce dossier très important et la situation extrêmement délicate pour les travailleuses et travailleurs concernés.

Je vous confirme tout d'abord que mon objectif est de tout mettre en œuvre pour préserver une activité sur le site.

L'actualité de ces derniers jours, singulièrement la semaine dernière, a été marquée par les étapes de la discussion en conseil d'entreprise, en ce compris le jeudi 16 décembre dernier. Le dialogue – vous en avez rappelé quelques-uns des aspects – a été très compliqué à renouer avec la direction. Par ailleurs, cette journée du 16 décembre et le conseil d'entreprise qui a eu lieu ont permis de rouvrir ce dialogue et de s'accorder sur un certain nombre d'éléments de base, si je puis dire, pour la négociation.

Vous comprenez que, s'agissant d'une phase Renault, il est impossible et il serait tout à fait contraire à la loi pour le Gouvernement d'aller interférer dans une procédure qui est elle-même clairement balisée par les textes.

Cependant, ce qui a été communiqué de ce socle d'accords entre les organisations syndicales et la direction ainsi que sur ce que les discussions sur le futur plan social prendraient comme base un certain nombre de modalités d'un précédent plan social appliqué dans l'entreprise en 2016. Par ailleurs, une garantie temporaire – malheureusement – d'emploi serait acquise jusqu'au mois de juin 2022. À ce stade, le groupe a confirmé son intention de fermer complètement le site, qui emploie toujours 549 travailleurs, en octobre 2022.

À la suite de cette étape incontournable, nous avons pris à nouveau un certain nombre de contacts. J'ai

l'intention de revoir et de proposer à la direction de la rencontrer à nouveau de manière à pouvoir faire le point sur les perspectives.

Je mets ainsi à profit le temps qui sépare de ces réunions du conseil d'entreprise des dates annoncées pour les prochaines étapes de la négociation du plan Renault.

Soyons clairs, il ne s'agit pas, dans notre chef, d'une interférence quelconque en ce qui concerne la discussion sociale dans le contexte du plan Renault. Mais nous souhaitons y voir plus clair et nous souhaitons pouvoir jouer de notre ministère de conviction quant au maintien d'une activité sur place, indépendamment des discussions qui sont aujourd'hui en cours.

Vous m'autoriserez à ne pas être plus détaillé de façon publique, compte tenu du cadre qui est celui dans lequel nous sommes amenés à nous exprimer et avoir des contacts et par ailleurs compte tenu du caractère très délicat de la situation que vous avez vous-même très légitimement appelé.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je pense que nous pouvons tous comprendre le dépit, le désarroi, sinon la colère du monde des travailleurs. Parce que, convenez avec moi, Monsieur le Ministre, que d'ici octobre de l'année prochaine, c'est une marche vers l'échafaud. On sait que chacun d'entre eux, les 549, seront condamnés. On ne voit même pas une proposition de transfert pour certains d'entre eux vers le Brabant flamand où les sièges ne seraient distendus que de 60 kilomètres.

Vous évoquez un ministère de la conviction. Puis-je vous suggérer un ministère de la sensibilisation à l'égard de Carrefour ? Parce que c'est un groupe qui, chaque semaine, va aller à votre porte. Chaque semaine de l'année prochaine, ils viendront avec des demandes de permis d'urbanisme, des permis d'exploiter sur le plan commercial. Puisque Carrefour annonce l'ouverture d'un grand nombre d'enseignes en Wallonie, mais aussi au nord du pays.

Je pense qu'il y a là, dans le respect du CoDT et du Code du commerce et des implantations commerciales, un devoir de sensibilisation et d'écoute dans le chef de Carrefour. Parce que l'on n'imagine pas que Carrefour ne désert que de la clientèle flamande. Ils doivent être aussi, me semble-t-il, soucieux de la clientèle wallonne. Dès lors, si l'on veut éviter, pour certains de ces travailleurs l'échafaud d'octobre, vous devez, Monsieur le Ministre, prendre votre bâton de pèlerin et sensibiliser Carrefour à la réalité de la Wallonie. Je compte sur vous et les travailleurs tout autant.



**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ POUR  
L'INSTALLATION DES ENTREPRISES  
AMÉRICAINES SUR LE TERRITOIRE  
WALLON »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le renforcement de l'attractivité pour l'installation des entreprises américaines sur le territoire wallon ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

**M. Di Mattia (PS).** – Monsieur le Ministre, récemment, le Gouvernement wallon a décidé à votre initiative de renforcer le soutien au futur centre d'entreprises de Bastogne, dédié principalement aux sociétés américaines désireuses de s'implanter en Wallonie. En effet, le projet porté par Idelux Développement va bénéficier d'un budget complémentaire pour encourager le développement de liens économiques et commerciaux entre les entreprises américaines et les opérateurs économiques wallons.

Plus globalement, le projet Wallonia US Gate entend renforcer l'accompagnement des entreprises en création et en croissance et offrir aux entrepreneurs venus d'outre-Atlantique la possibilité de tester et de lancer de nouvelles activités avant de s'implanter, le cas échéant, sur l'extension du parc d'activités économiques de Bastogne 1.

Ce projet rencontre-t-il une réelle demande d'investissement des entreprises américaines sur le territoire de la commune de Bastogne et plus largement sur la Province de Luxembourg ?

Quelles sont les retombées attendues de la création d'un tel centre sur l'économie wallonne plus globalement ? Combien d'emplois seront créés directement à l'échelle du site ?

Dans le cadre d'une adaptation de la politique commerciale étrangère wallonne, ce type de projet – c'est finalement aussi la portée de ma question, elle est plus globale – est-il amené à se généraliser dans d'autres régions pour attirer d'autres entreprises issues de pays qui figurent parmi nos meilleurs partenaires commerciaux ?

Enfin, d'autres investissements sont-ils prévus au cours de la mandature pour renforcer nos liens commerciaux singulièrement avec les États-Unis ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question. D'un point de vue de plus grand angle, notons que les États-Unis figurent parmi les investisseurs les plus importants en Wallonie, en représentant 20 % des investissements étrangers, soit 3,8 milliards d'euros. Ceux-ci sont également ceux qui créent le plus d'emplois : pas moins de 6 745 emplois ont été créés sur une période 20 ans par ces investissements américains.

En 2021, les investissements américains en Wallonie s'élèvent à 241 millions d'euros. Par ailleurs, ceux-ci ont soutenu, suivant les chiffres de l'AWEx, la création de 175 emplois directs auxquels s'ajoute un certain nombre d'emplois indirects ou induits.

Le marché et son potentiel de développement sont donc très importants. Dans le contexte de la notoriété de Bastogne auprès des Américains, issue de ce lien humain et historique très fort ancré dans la Seconde Guerre mondiale et la Bataille des Ardennes, ce futur centre d'entreprises va permettre d'accueillir des entreprises américaines désireuses de s'implanter en Wallonie.

Pour rappel, ce projet ne va pas accueillir de façon exclusive, le reste du territoire wallon étant ouvert comme il l'est depuis un certain nombre d'années. Pour rappel, ce projet présenté au FEDER vise à exploiter cette notoriété exceptionnelle de Bastogne auprès des Américains pour mettre en place une offre d'équipements et de services spécialisés qui permettent d'attirer aussi les entrepreneurs américains à Bastogne et plus largement dans le sud de la Wallonie. Situé au cœur même de la Ville, le « Wallonia US Gate » est prioritairement dédié à accueillir les entreprises américaines et pour les inviter à s'implanter dans notre Région et aussi pour offrir aux entreprises wallonnes de nouvelles portes à l'exportation vers les USA. Ce nouveau centre fera office de lieu de rencontres et d'échanges entre les entreprises wallonnes et américaines, en encourageant notamment celles-ci à entretenir ou à développer des liens économiques et commerciaux. Les retombées attendues au niveau du « Wallonia US Gate » ne se limitent pas à Bastogne, mais s'inscrivent bien évidemment dans une ambition wallonne plus large.

En ce qui concerne spécifiquement Bastogne, ce sont, a priori, une indication de l'ordre d'une

soixantaine de postes de travail qui sont prévus dans le bâtiment, ce qui permet une implantation initiale de plusieurs sociétés américaines, notamment en phase de test sur notre marché ou de lancement, ce qui est évidemment une étape intéressante.

Il est à noter qu'il existe déjà des liens particulièrement forts entre la Wallonie et les États-Unis. En collaboration avec l'AWEx, un partenariat spécifique s'est développé entre Bastogne, IDELUX et les États-Unis, partenariat plus spécifiquement structuré autour de l'Université de Texas A&M. Le potentiel de cette collaboration spécifique est très important : en termes d'échelle de comparaison, Texas A&M regroupe environ 75 000 étudiants sur son campus, l'État du Texas comptabilisant plus de deux fois la population belge à lui seul.

Par ailleurs, IDELUX et son homologue texan, the Research Valley Partnership, travaillent également sur de nombreux partenariats stratégiques pour nos entreprises.

Je peux vous assurer, Monsieur le Député, que l'AWEx travaille également activement en matière d'accompagnement personnalisé des investisseurs étrangers, que ce soit des investissements américains ou d'autres pays, et ce au travers de son programme plus transversal « Invest in Wallonia ».

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Di Mattia.

**M. Di Mattia (PS).** – Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse qui me semble complète par rapport aux retombées immédiates. Je serai vigilant sur les retombées à moyen terme et pour d'autres régions également puisque, sauf erreur de ma part, en Province de Luxembourg il n'y a pas d'université donc pas forcément de collaboration immédiate, mais il y a d'autres universités qui sont à proximité qui peuvent faire des collaborations intéressantes.

La phase de test et de lancement que vous avez brièvement évoquée, Monsieur le Ministre, est particulièrement importante parce qu'elle pourrait permettre à d'autres régions également de profiter et d'avoir un impact et des effets induits tout à fait appréciables.

Vous avez rappelé, en début de propos, toute l'importance du poids des investissements d'outre-Atlantique. L'enjeu est à la hauteur de vos ambitions.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ÉVENTUELLE INTERVENTION DE LA  
SOGEPA EN FAVEUR DE L'EXCEL  
MOUSCRON »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'éventuelle intervention de la SOGEPa en faveur de l'Excel Mouscron ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, reconnaissons que l'Excel Mouscron jour au yo-yo financier. Rappelez-vous, en décembre 2009, nous avions déjà été confrontés à une première faillite et nous avons pu, in extremis, avec le concours du département du Sport, sauver Futurosport avec la collaboration de l'ancien président de Mouscron.

Aujourd'hui, Mouscron connaît de nouvelles difficultés. Bien sûr, j'ai alerté votre collègue, Mme Glatigny, à ce propos, qui m'a renvoyé vers vous dès lors qu'il s'agit d'une société anonyme qui est détenue par un fonds d'investissement luxembourgeois. Il est vrai que la situation financière est particulièrement inquiétante. Rappelons-nous le refus de licence qui avait été opposé à Mouscron avant sa descente en D1b. Aujourd'hui, le président de l'Excel, Patrick Declerck, recherche un nouveau bailleur de fonds à la succession et au départ de Gérard Lopez.

Dès lors, le club tente de retrouver un repreneur et peut-être aussi d'établir un profil financier plus complet, plus objectif de la société du club.

C'est une réalité, mais nous en avons connu d'autres. Je ne dois pas vous rappeler les faillites que nous avons rencontrées au Royal Albert Elisabeth Club de Mons, au RAAL de La Louvière, au Football Club de Tubize. Pas plus tard qu'hier, Thierry Luthers évoquait sur les ondes de *La Tribune* la situation du Standard, évoquant une possible intervention de la Région wallonne pour venir en aide au club des Rouches.

Tout cela renvoie à une situation particulièrement difficile dans le monde du football professionnel, mais il l'est tout autant dans le monde du basket francophone où un certain nombre de clubs rencontrent des difficultés soit en lien avec le covid soit pour des raisons structurelles. Aujourd'hui, le monde sportif wallon – à tout le moins pour certains d'entre eux – souffre.

D'où la question que je voulais vous poser à travers l'exemple de Mouscron : la SOGÉPA a-t-elle été sollicitée ? Est-elle disponible pour établir un audit financier, pour apporter un savoir-faire et peut-être, pourquoi pas, contribuer à la recherche de repreneurs que ce soit à Mouscron aujourd'hui, au Standard demain ou dans le monde du basket après-demain ?

Tous ces clubs, qu'on le veuille ou non – et ce n'est pas un passionné du sport qui vous le dit –, remplissent un rôle économique, sociologique important dans le bassin où ils se situent avec, en amont et en aval, un certain nombre d'entrepreneurs, de commerçants, d'intermédiaires qui vivent de près ou de loin du sport et qui méritent toute notre attention.

Le cas échéant, seriez-vous prêt, avec la SOGÉPA, à intervenir par des prêts, par des prises de participation ? Si oui, à quelles conditions ? Au passage, y a-t-il eu des précédents sur ce terrain ? C'était donc la volonté de vous ouvrir et d'ouvrir les outils économiques à la réalité de l'économie sportive de notre Région.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question.

Je vais d'abord débiter par l'Excel Mouscron qui figurait dans le support écrit de votre question et que vous avez complété d'un certain nombre d'autres éléments.

En ce qui concerne les gestionnaires actuels de l'Excel Mouscron, ils n'ont pas, à ce jour, contacté la SOGÉPA. Nous n'avons donc pas d'information spécifique concernant leur situation financière et concernant une demande éventuelle à cet égard, outre ce dont nous avons pu prendre connaissance par les médias ou par les médias spécialisés.

D'une manière générale, historiquement, la SOGÉPA a pour ligne de ne pas intervenir dans le sport professionnel, et ce pour diverses raisons.

D'une part, les spécificités des caractéristiques du sport professionnel – le système des transferts, les règles fiscales, les intermédiaires, les grilles salariales, et cetera – et, par ailleurs, eu égard à l'ampleur des montants concernés dans un certain nombre de situations, et d'autres paramètres encore.

C'est la ligne traditionnelle telle qu'elle a été appliquée par la SOGÉPA en ce compris dans le passé.

La SOGÉPA se limite, dans le domaine sportif, à mener des missions déléguées lorsqu'elles sont décidées

par le Gouvernement, en lien avec des projets structurants tels que des projets déposés dans le Plan de relance pour la mise en œuvre, par exemple, de Planet Bike ou encore du Pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie.

Il y a eu des exceptions en ce qui concerne notamment les conséquences de la crise covid où le secteur économique, sportif, comme d'autres secteurs, ont été amenés à déposer des demandes d'intervention sous forme de prêts. Par ailleurs, la SOGÉPA a également apporté son soutien aux clubs de basket quand c'était possible et objectivement justifié par des circonstances spécifiques.

En ce qui concerne l'importance du rayonnement des sports que vous avez mentionné – football, basket –, l'importance sociétale, les retombées socioéconomiques sont évidentes et je peux rejoindre les propos qui sont les vôtres.

En ce qui concerne spécifiquement le Standard, nous avons été saisis d'une demande qui nous a été adressée par le club et qui est actuellement à l'examen de la SOGÉPA.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, à vous écouter, je vous remercie de la franchise et de la complétude de votre réponse. On voit bien que la douane a quelque peu évolué. Auparavant, la SOGÉPA disait non. Aujourd'hui, ayant eu connaissance de l'intervention, probablement en lien avec le covid, auprès de certains clubs de basket, on voit l'évolution. On voit l'évolution dans la mission déléguée de Planet Bike, on va quand même investir plus de 100 millions d'euros dans ce projet, et nous ne serions pas attentifs à la réalité de clubs qui participent pleinement actuellement à la vie de leur région, de leur bassin économique. C'est manifestement le cas de Mouscron, et cela l'est encore plus du Standard de Liège. Je ne suis supporter ni de l'un ni de l'autre, donc je parle avec beaucoup d'objectivité, mais ce serait dommage et inacceptable que nous nous détournions de leur réalité économique et que vous ne mettiez pas, à leur disposition, au moins le savoir-faire wallon en termes de management et de conseils de repreneurs.

On voit la situation de Mouscron, qui est assez désastreuse, et reconnaissons-le, au niveau du Standard, c'était les propos de Thierry Luthers hier : « les repreneurs annoncés relèvent davantage de la chimère économique que de la réalité ». C'est d'ailleurs pour cela qu'il a révélé hier sur le plateau l'intervention – que vous confirmez – d'une demande officielle du Standard auprès soit de la SOGÉPA, soit de Noshq. Vous n'avez pas précisé l'outil sensibilisé.

Je vous exhorte à l'analyser froidement, mais à l'analyser quand même, et de ne pas répondre – je comprends que vous ayez rappelé la ligne historique –,

la SOGEPa ne s'occupe pas de clubs professionnels. Je pense que ce serait malheureux d'avoir cette position, et je vous encourage vraiment, avec beaucoup de lucidité, de sang froid, à analyser la réalité de ces clubs, parce que je pense qu'un certain nombre d'entre eux sont dans de très grosses difficultés.

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN DE  
SECTEUR POUR LE PROJET DE LA BOUCLE  
DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. BORSUS,  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉTAT  
DE L'AVANCEMENT DES RENCONTRES DANS  
LE PROJET DE LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
CONSULTATIONS SUITE À L'ÉTUDE DE  
L'EXPERTE CANADIENNE CONCERNANT LA  
BOUCLE DU HAINAUT »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Desquesnes, sur « la demande de modification du plan de secteur pour le projet de la Boucle du Hainaut » ;
- M. Devin, sur « l'état de l'avancement des rencontres dans le projet de la Boucle du Hainaut » ;
- M. Disabato, sur « les consultations suite à l'étude de l'experte canadienne concernant la Boucle du Hainaut ».

MM. Dodrimont et Hermant se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

**M. Desquesnes** (cdH). – Monsieur le Ministre, le 12 novembre dernier, vous avez publié le rapport de Mme Bekolo que vous aviez commandité pour challenger la première étude réalisée suite à votre première demande, qui avait été réalisée par M. Jing Dai. Je me permets de vous remercier de l'avoir publiée à la fois sous forme de résumé et sous forme complète.

Le rapport se concentre sur deux éléments : la nécessité et les besoins de la première ligne, mon interpellation ne portera pas sur cet élément-là, mais par contre, sur l'autre aspect du rapport, à savoir les solutions technologiques pour une éventuelle ligne devant transférer des quantités importantes d'électricité.

Sur ce second volet, Mme Bekolo identifie trois éléments d'appréciation.

Le premier, c'est la rentabilité. Est-ce le meilleur choix eu égard au coût du point de vue d'Elia ? L'étude dit ceci : « Plusieurs études scientifiques s'accordent pour dire que la rentabilité économique d'une liaison HVDC – du courant continu – ne serait atteinte que pour des distances supérieures à 400 voire 600 kilomètres. » Il apparaît alors évident, puisque la distance pour la longueur de la liaison Havelgem-Courcelles est de 84 kilomètres, qu'elle ne justifierait pas la pertinence économique de construire un lien HVDC pour permettre les transits entre l'ouest et l'est de la Belgique.

Cette assertion dans l'étude de Mme Bekolo m'étonne, puisqu'il y a aujourd'hui des lignes HVDC d'une longueur plus petite que les chiffres qu'elle avance. Il y a en a même une en Belgique qui est développée et réalisée par Elia, la liaison ALEGRO, qui fait 90 kilomètres. On peut encore citer d'autres projets : ElecLink dans le tunnel sous la Manche, qui fait 51 kilomètres, en HVDC, et la liaison Turin-Chambéry, qui fait 190 kilomètres et qui sera opérationnelle dans le premier semestre de l'année 2022.

Le deuxième élément qu'elle pointe est le risque des fournisseurs différents. Mme Bekolo, dans son rapport, précise : « Le recours à des fournisseurs différents n'est pas une obligation. » Elle dit, en gros, que c'est mieux, pour la fiabilité de la ligne, d'avoir les mêmes fournisseurs de matériaux technologiques. Elle prolonge son rapport en disant ceci : « Il est donc tout à fait possible à Elia de recourir à un seul fournisseur si cette technologie, le HVDC, courant continu, venait à être retenue. » Néanmoins, elle dit : « Pour une liaison telle que la Boucle du Hainaut, importante pour la stabilité du réseau, les risques associés à l'utilisation à la technologie HVDC-VSC doivent être adéquatement pris en compte avant d'effectuer un tel choix technologique. » Bref, c'est faisable de ce point de vue là.

Le troisième élément qu'elle pointe, c'est la construction de six stations de conversion. Il serait nécessaire, selon elle, de construire au moins six

stations de conversion pour la Boucle du Hainaut, pour permettre le repiquage dans la région du Hainaut. Le rapport pointe aussi plusieurs risques technologiques : l'absence de données sur la performance des systèmes existants de ce type, le manque de flexibilité pour les besoins futurs et l'interopérabilité difficile, voire inexistante, entre différents fournisseurs, qui induira le recours à un seul fournisseur – on revient au même débat –, entraînant des risques de non-résilience globale du système.

Ce sont les critiques que Mme Bekolo annonce, mais tous ces éléments et risques technologiques sont-ils vraiment réhibitoires, Monsieur le Ministre, quand on voit le nombre de projets HVDC qui se développent aujourd'hui et qui sont tous liés aux énergies renouvelables, en particulier aux liaisons offshore ? Or, c'est bien cela, la ligne Boucle du Hainaut, qui se prolonge par Ventilus ; son objectif est de se brancher aux multiprises en mer du Nord, des multiprises reliées directement au parc éolien. Ces multiprises sont en train de se développer avec aussi de la technologie en courant continu.

De son côté, REVOLHT, qui fait un travail de fond important, il faut le souligner, a réagi, le 17 novembre, au rapport de Mme Bekolo, cinq jours après sa publication. « En d'autres termes, disent-ils, les mêmes remarques que déjà formulées par REVOLHT à l'époque du rapport de l'expert, M. Jing Dai, pourraient être répétées. Le point le plus choquant du rapport de Mme Bekolo concerne la non-actualisation des hypothèses de base. Toute l'analyse de Mme Bekolo repose sur les postulats et scénarios élaborés par Elia en 2017. »

REVOLHT met également à l'appui de sa réaction à cette analyse de Mme Bekolo le fait qu'il existe aujourd'hui un projet bien avancé en mer du Nord, du côté allemand, qui ressemble fortement à la contre-proposition que formule REVOLHT, avec des liaisons développées en HVDC, courant continu, et non plus en courant alternatif, y compris sur le continent. Ce n'est donc pas juste dans les câbles sous-marins, c'est également dans leur prolongation.

L'un des éléments fondamentaux de cette interpellation, c'est que, légitimement, l'on peut s'interroger : pourquoi ce qui est envisagé demain en Allemagne ne pourrait-il pas être aussi traduit en Belgique ? Pourquoi cette technologie-là, qui présente différents avantages – je vais y revenir – n'est-elle pas utilisée ?

Monsieur le Ministre, la dernière fois que je vous ai interrogé sur le sujet, je vous avais encouragé à prendre des contacts avec vos homologues à la fois flamands et fédéraux, parce que le projet Boucle du Hainaut est saucissonné, il n'est qu'un morceau d'un ensemble et d'enjeux plus vastes, qui incluent notamment le projet Ventilus. Je voudrais savoir si, de ce point de vue là, les

engagements en vue de prendre des contacts avec la ministre fédérale de l'Énergie, avec votre homologue, Mme Demir, en Flandre, ces contacts ont-ils été pris et avec quels résultats ? Va-t-on pouvoir enfin travailler avec un projet global ?

Quand on met Ventilus et Boucle du Hainaut, on arrive à peu près à 200 kilomètres, ce qui est un exemple de ligne est réalisé ailleurs en termes de courant continu. Ce dossier-là, avez-vous pu avancer dans le dialogue donc avec les autres entités ?

Enfin, je voudrais revenir aussi sur les conclusions de Mme Bekolo, sur la conclusion du choix technologique dans son rapport. C'est à la page 29. Elle dit ceci : « Nous ne recommandons pas cette option courant continu, compte tenu de l'ensemble des enjeux précédemment énumérés – ce que j'ai expliqué à l'entame de mon interpellation –, compte tenu notamment de l'importance de la nouvelle liaison qui est une liaison stratégique pour la stabilité et la fiabilité du *backbone* belge ».

Puis, à l'appui de cela, elle met un tableau qui compare les différents scénarios, qui en élimine trois, qui en classe trois autres. En premier, le premier retenu, c'est le courant alternatif aérien. Puis, en numéro 2, c'est aérien avec une partie souterraine. En numéro 3, elle n'est donc pas déclassée, elle est classée troisième : c'est le courant continu qui peut, lui aussi, être enterré.

Alors, je suis un petit peu étonné du fait qu'il y ait une appréciation qui est en fonction de différents critères. Il y a deux critères qui me semblent très étonnamment jugés dans le rapport de Mme Bekolo, c'est l'impact environnemental et le planning de réalisation. En effet, visiblement, l'hypothèse courant continu est jugée moins bonne que les autres possibilités, c'est-à-dire les deux hypothèses en courant alternatif.

Je voudrais vous interroger comme ministre de l'Aménagement du territoire. Pour mettre une ligne en courant continu, faut-il une modification du plan de secteur dans la mesure où, comme cela se fait entre Chambéry et Turin, on a une ligne qui est mise dans la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute qui passe sous les ponts, dans les tunnels ? Le tunnel sous la Manche est utilisé comme vecteur. Si c'est une option courant continu, faut-il une modification du plan de secteur ?

Puis, sur le plan environnemental, il y a une grosse différence entre le courant continu et le courant alternatif. Le courant alternatif, il crée une onde. Tandis que, le courant continu, c'est statique par définition et c'est bien moins nocif pour la santé et l'environnement. Il y a plusieurs études qui l'ont déjà établi.

Donc, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi Mme Bekolo utilise ce tableau-là qui juge négativement deux aspects en matière de procédure et en matière d'environnement. Mais, quand je regarde la référence de

ce tableau en fait, c'est une étude qui a à nouveau été commanditée par Elia auprès d'un autre bureau d'étude, Mott MacDonald si ma mémoire est exacte.

On retombe toujours sur les arguments d'Elia. Ce sont les études d'Elia qui sont même utilisées ici par Mme Bekolo pour appuyer sa conclusion sur le choix technologique. Cela, moi, Monsieur le Ministre, cela me pose vraiment difficulté. Ce genre de considération, vous étiez vous le challenge, mais on retombe toujours sur des éléments qui sont à la fin des études, des positions validées ou commandées par Elia. Donc, cela me pose une vraie difficulté.

Quand on voit aujourd'hui la différence et les enjeux en termes de réalisation, quand on voit que dans d'autres pays d'Europe, voisins proches, la France, le Danemark, l'Allemagne, l'Angleterre, et cetera, on utilise maintenant et de façon importante cette technologie. Même Elia l'a fait pour la liaison ALEGrO. Moi, j'avoue ne pas comprendre pourquoi Elia continue à tourner le dos à cette alternative.

Je pense qu'il faut que vous puissiez solliciter, c'est ma demande, le régulateur fédéral qui a la tutelle, qui organise le contrôle d'Elia sur ce choix technologique entre courant continu et courant alternatif. Merci.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, lors de la Commission de l'aménagement du territoire du 9 novembre dernier, je vous ai de nouveau interpellé sur la Boucle du Hainaut. Je vous ai demandé des précisions quant à l'état de l'avancement du dossier, des démarches entreprises et surtout l'accueil réservé à l'alternative formulée par REVOLHT.

Dans votre réponse, vous m'avez informé d'avoir pris connaissance des suggestions faites par REVOLHT et de votre volonté de poursuivre le dialogue constructif avec l'association de défense des citoyens.

Ensuite, vous m'avez informé du fait que le rapport de Mme Bekolo vous était parvenu et vous avez profité de cette annonce pour en présenter quelques conclusions. Je me suis réjoui d'apprendre que Mme Bekolo serait disponible pour répondre aux nombreuses questions et que des rencontres seraient prévues avec le collectif REVOLHT ainsi que les collectivités locales.

En conclusion de votre réponse, vous m'avez fait part de votre volonté, Monsieur le Ministre, de prendre votre bâton de pèlerin afin de rencontrer l'Université de Mons et votre homologue flamande, Mme la Ministre Zuhail Demir. Depuis cette commission, depuis plus d'un mois, quelques semaines se sont déjà écoulées, et il temps de faire le point sur l'état d'avancement de ces rencontres. Monsieur le Ministre, comme vous vous y étiez engagé, avez-vous eu l'occasion de rencontrer

l'Université de Mons, ainsi que la ministre Zuhail Demir ? Que retirez-vous de ces rencontres que vous puissiez nous communiquer ?

Mme Bekolo s'est-elle bien entretenue avec les collectivités locales, à savoir les villes et communes directement concernées, avec l'ASBL REVOLHT, qui ne manque jamais de propositions en la matière ? Vous étiez favorable à les challenger.

Enfin, quel a été l'échéancier de ces rencontres, et à la suite de ces rencontres, y en a-t-il de nouvelles de prévues ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato pour poser sa question

**M. Disabato (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je serai relativement bref, puisque nous avons eu droit d'une part à un traçage de tout le dossier depuis le départ par M. Desquesnes, et les questions plus factuelles – je ne dis pas que vos questions n'étaient pas factuelles, Monsieur Desquesnes, rassurez-vous.

Ce que je voulais savoir, c'était où on en était dans le dossier suite à la dernière commission, où nous revenons régulièrement, avec mes deux autres collègues et notre collègue M. Cornillie, sur ce dossier qui est important pour notre territoire. Vous aviez évoqué la possibilité, comme M. Devin vient de le dire, d'avoir une rencontre entre les riverains, avec Mme Bekolo, l'UMons, les élus locaux, avec toute une série de personnes. Je voulais savoir ce qu'il en était, puisque vous aviez annoncé cela plutôt pour fin novembre et à ma connaissance, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Or, on est la dernière semaine avant la trêve hivernale. Où en est-on dans le dossier et quel est votre objectif en termes de timing pour une décision éventuelle par rapport à ce dossier ? Cela me semble important de pouvoir répondre à la demande des citoyens qui sont en demande de précision par rapport à ce que Mme Bekolo a rendu comme rapport. C'est important pour nous d'avoir cet échange. Je ne suis pas du tout un technicien par rapport à tous ces éléments-là, mais il me semble important que, d'un point de vue technique, les réponses soient apportées par rapport aux questions légitimes que les riverains se posent et par rapport aux modèles qu'ils proposent aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Dodrimont qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Dodrimont (MR).** – Monsieur le Ministre, je vais me distancier un peu de ces questions posées par M. Desquesnes. Il comprendra, dans notre chef, que nous avons une appréciation concernant le rôle du Parlement wallon dans son contrôle, par rapport au Gouvernement ou au ministre qui exerce des missions en tant qu'autorité ou juridiction administrative. Toujours rappeler que notre rôle n'est pas de contrôler les agissements du Gouvernement ou du ministre dans le cadre de ces missions. J'aime bien le préciser. Vous

savez que je suis attentif à la manière dont les choses s'organisent sur ce plan-là. On en reparlera peut-être cet après-midi, lorsqu'il sera question d'évoquer une pétition sur un autre sujet.

Vous dites, Monsieur Desquesnes, dans votre questionnement, qu'il est temps de solliciter l'avis de la CREG. J'aimerais savoir, c'est peut-être le ministre qui apportera une réponse par rapport à cela, si la CREG n'a pas déjà été sollicitée. Le 11 février, on sollicite un avis, et un avis aurait été remis le 4 mars 2021. Parle-t-on bien d'une même expertise ou d'un avis sur les mêmes questions ? C'est ce dont j'ai pu prendre connaissance et qui me semble être de nature à apporter les réponses posées par M. Desquesnes.

Comme mes collègues M. Disabato et M. Devin, j'aimerais aussi savoir, Monsieur le Ministre, et M. Cornillie était venu aussi de façon express lors de ses derniers questionnements s'il y a des rencontres qui sont organisées ou organisables prochainement de manière à ce que ce rapport de Mme Bekolo puisse être une matière d'échange avec l'association REVOLHT, par exemple. Je profite de ce moment pour leur présenter mes vœux parce que je sais qu'ils nous écrivent de façon assez intense pour nous présenter leurs bons vœux, et cetera, et qu'ils pensent bien à nous, je me permets donc de dire que je pense à eux en ce moment. Cela m'évitera peut-être de devoir leur répondre à chacun d'entre eux.

J'aimerais aussi savoir, Monsieur le Ministre, si associations de communes, intercommunales, agriculteurs ou encore l'UMons sont aussi concernés par divers échanges sur la question.

Merci en tous les cas de préciser ce qui se fait sur ce plan. Je suis demandeur de cela et pas d'autre chose, comme je l'ai dit tout à l'heure à l'endroit de M. Desquesnes.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Brièvement, parce que j'ai été interpellé.

Premièrement, je précise qu'il revient au Parlement de contrôler l'action du Gouvernement tout entier. Toute action du Gouvernement, y compris ce que l'on qualifie d'acte administratif, doit faire l'objet d'un contrôle par le Parlement. C'est pour ce que nous sommes élus et c'est notre travail.

Deuxièmement, en ce qui concerne la question, elle ne porte pas sur le projet déposé par Elia, mais par le choix technologique entre courant continu et courant alternatif, qui doit être au cœur d'une interpellation à l'intention de la CREG.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Hermant** (PTB). – Effectivement, pour poser quelques questions. J'ai lu attentivement le rapport. Ce que je remarque quand même c'est que, dans la conclusion, elle explique clairement qu'il y a des choix à faire en fonction des technologies, en fonction des priorités politiques qui vont devoir être déterminées.

J'avais une question concernant l'interpellation que nous avons déjà faite, il y a quelques mois d'ici pour s'assurer que REVOLHT soit bien associé au processus d'élaboration de ce rapport parce que c'était une préoccupation de ces citoyens de pouvoir vraiment challenger, à partir de leur analyse, des recherches qu'ils avaient faites sur le sujet pour que l'experte puisse vraiment répondre à toutes leurs questions. On a l'impression, dans ce rapport, que l'on n'est pas allé jusqu'au bout. On n'est pas allé jusqu'au bout de leurs interrogations, de ce qui existait ailleurs en Europe, de la pertinence des choix qui ont été faits ailleurs ou pas pour notre Région. Je voudrais vous demander si vous avez bien veillé à ce que cela soit fait, comment cela s'est fait, à quelle fréquence et si le rapport qui est présenté répond à ces questions ou pas. Nous avons plutôt l'impression que non.

**Mme la Présidente.** – Je profite de la perche tendue par M. Dodrimont pour aussi remettre nos bons vœux, au nom de la commission, à REVOLHT.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, il s'agit évidemment d'un dossier auquel je souhaite continuer à porter vraiment la plus grande attention. Je souhaite m'entourer de toutes les expertises nécessaires, de toutes les informations de nature à éclairer les décisions à prendre. Par ailleurs, je souhaite agir en toute transparence, comme je l'ai fait depuis le début avec vous, et, bien entendu, avec les communes, avec les communautés de communes concernées, avec les associations citoyennes, agricoles, spécialisées et tout autre interlocuteur pertinent.

Vous me permettrez d'observer que cette transparence et ce cheminement permettent d'alimenter un certain nombre de questions, de réflexions, d'alternatives peut-être, de dialogues. Ce processus-là, me semble-t-il, enrichit en tout cas le cadre décisionnel qui est le mien et qui est celui dans lequel vous m'interrogez.

En ce qui concerne vos questions plus précises, je vais peut-être m'adresser à vous, Monsieur Desquesnes, en premier lieu, puisque vous êtes le primo-questionnant, si je puis dire, ou interpellant.

Permettez-moi de préciser d'emblée que les trois éléments que vous pointez dans les conclusions sur le

HVDC – High Voltage Direct Current – sous-terrain auquel aboutit l'expertise technologique menée par Mme Bekolo, à savoir la non-rentabilité économique d'une liaison aussi courte, le risque lié à des fournisseurs différents, ainsi que la construction de six stations de conversion et leurs impacts, ne sont, en l'état, pas rédhibitoire.

Il m'apparaît toutefois important de signaler, à la lecture de l'expertise, qu'il y a aussi d'autres éléments, notamment des inconvénients qui apparaissent dans l'analyse de la technologie HVDC souterraine. En effet, l'étude mentionne également le recours à plusieurs liaisons parallèles pour lesquelles le risque d'interactions négatives des liaisons HVDC-VSC proches et intégrées dans le réseau de courant alternatif existe, la durée de vie moindre des infrastructures – 2 à 3 fois moindre –, une absence de flexibilité en cas de reconfiguration du réseau ou des temps de réparation réputés plus longs. Je n'apprécie pas cela, positivement ou négativement. Je me permets de citer ces éléments, sans plus.

Enfin, l'enjeu majeur du repiquage, évoqué dans le dossier de base d'Elia, s'avère complexe techniquement dans le cas d'une ligne HVDC à intégrer dans un réseau maillé en courant alternatif. Plusieurs risques sont, par ailleurs, pointés du doigt en cas d'utilisation de cette technologie. C'est donc bien l'ensemble de l'analyse de la technologie HVDC pour la liaison de la Boucle du Hainaut qui permet à l'experte d'arriver à la conclusion qu'une telle technologie n'est pas adaptée ou pas la plus adaptée.

Je ne souhaite cependant pas entrer moi-même dans le débat sur la critique de l'étude des éléments complémentaires, des observations et comparaisons par rapport à d'autres déploiements à l'étranger, notamment de ces technologies. Je ne souhaite pas le faire en l'absence de la principale intéressée. Comme vous le savez, j'ai prévu un temps de restitution et de discussion à la suite de ce travail. Cette rencontre de travail va concerner aussi bien l'association REVOLHT que les communes et leur structure territoriale de communauté de communes, que les agriculteurs et, globalement, les parties prenantes. D'autre part, je considère que notre commission parlementaire, à votre appréciation et à l'appréciation de Mme la Présidente, est un interlocuteur évident pour poursuivre le dialogue et les différents éléments de questionnement que vous venez d'évoquer.

Nous avons donc exploré un certain nombre de dates pour voir les disponibilités des uns et des autres. En janvier, je souhaite que l'ensemble de ces réunions puisse être vidé. Pour la commission, je me tourne vers la présidente et vers le secrétaire de manière à fixer à votre agenda. À titre provisionnel, cela doit m'être confirmé de façon incessante, je proposerai que, le 25 janvier, nous puissions avoir la plupart des rencontres avec les autres interlocuteurs – villes, communauté de communes, REVOLHT, et cetera – que je viens de mentionner.

Dans la foulée, et en parallèle, j'ai reçu les réactions d'Elia. Je vous avais dit que questionnais Elia par rapport à ses réactions suite à la proposition de l'association REVOLHT. Je parle bien ici de la proposition alternative, la deuxième proposition de l'association REVOLHT. D'autre part, en parallèle, j'aurais souhaité que la première réunion avec Mme Bekolo ait pu avoir lieu. Si besoin, en parallèle, c'est-à-dire en janvier également, je bouclerai l'ensemble de mes rencontres, c'est-à-dire celle avec l'université de Mons et celle avec ma collègue. Je n'ai pas évoqué de nouvelle rencontre avec la ministre fédérale. Par contre, avec ma collègue, la ministre flamande de l'Énergie, cette rencontre me semble indispensable de manière à disposer en janvier de l'ensemble des éléments issus de ces rencontres avec Mme Bekolo des différents interlocuteurs que je viens de mentionner, je dispose de la réaction d'Elia, j'aurai ces rencontres en janvier, et j'estimerai alors avoir mené à bien, en tout cas suivant l'état des lieux que je peux en faire, en ce 21 décembre les démarches que j'avais annoncées qui me semblaient pertinentes, à propos de ce dossier.

Revenons à l'association révolte qui, à travers ses études et sa dernière alternative, mais comme vous le savez, en avant une solution basée sur la technologie HVDC qui est une technologie en courant continu.

Sur la base des conclusions du rapport de Mme Bekolo, les liaisons HVDC sont techniquement possibles bien sûr, mais impliquent systématiquement des stations de conversion aux extrémités de la liaison pour pouvoir se reconnecter dans le réseau interne maillé qui lui est intégralement en courant alternatif.

Pour une liaison de capacité telle que la Boucle du Hainaut, cela requiert la construction de 2 stations de conversion par poste. Quatre à huit convertisseurs au total, selon la puissance et la tension de ceux-ci.

À propos du projet Alec-link, ce projet requiert la construction de station de conversion aux extrémités de la liaison pour convertir le courant alternatif en courant continu et inversement.

Pour la station de conversion côté français, celle-ci s'élève à 25 mètres de hauteur et occupe une superficie au sol – m'indique-t-on – de 4 700 mètres carrés.

Le rapport par ailleurs montre que, techniquement, le HVDC souterrain n'est généralement utile que sur de plus courtes distances que pour interconnecter 2 réseaux de transports qui ne sont pas synchronisés permettant ainsi de garder « séparer-isoler » des réseaux distincts et d'éviter la propagation des défauts en fréquence entre 2 zones électriques.

Le réseau belge n'est pas à ce stade conçu en ce sens, puisque l'est et l'ouest du pays font partie d'un seul et même réseau.



À propos du tableau que vous évoquez, Monsieur Desquesnes, et que vous questionnez, celui-ci place la solution technologique HVDC souterraine en 3<sup>e</sup> position derrière la solution aérienne en courant alternatif et la solution hybride tant aérienne que souterraine, également en courant alternatif.

L'impact environnemental négatif indiqué dans le tableau s'explique par l'emprise au sol et la visibilité des stations de conversion nécessaire. La solution HVDC demandant des stations plus volumineuses que pour les autres technologies.

Les délais d'autorisation sont par ailleurs identiques, peu importe la technologie utilisée, l'article R221-2 du CoDT stipule en effet que « toute infrastructure de transport d'électricité, qu'elle soit aérienne ou souterraine, d'une tension supérieure à 150 kV fait partie du réseau principal de transport d'électricité et doit donc être inscrite au plan de secteur préalablement à toutes délivrances du permis ».

Le tableau présenté dans le rapport de Mme Bekolo paraît davantage se référer au temps nécessaire à l'installation de l'infrastructure qui s'avère plus important pour la technologie HVDC que pour d'autres technologies. Je tiens par ailleurs à noter le fait que, même si ce tableau est un extrait de rapport d'une firme de consultance et que cette étude fait partie du dossier de base d'Elia, l'experte indépendante s'est approprié ce tableau pour son rapport et semble donc l'avoir validé scientifiquement.

Sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas de consulter la CREG, sur l'opportunité d'utiliser la technologie HVDC souterraine pour la Boucle du Hainaut.

Je souhaite rappeler que la CREG a été consultée sur le dossier de base, et ce dès le 11 février 2021. Elle a estimé par son courrier du 4 mars 2021 que la demande n'entraînait pas dans son champ de compétence et a renvoyé à son avis sur le projet de développement 2022-2030 d'Elia contenant plusieurs références à la boucle du Hainaut.

Dans celui-ci, la CREG marquait son accord sur la nécessité et la proposition de ce nouveau corridor à moins qu'il n'existe des alternatives par un renforcement du réseau 220 kV qui pourrait avoir un effet identique en matière de capacités d'accueil et de fiabilité.

En tant que ministre wallon de l'Aménagement du territoire, je ne suis cependant pas en mesure de forcer la CREG à remettre un avis plus détaillé sur l'opportunité d'utiliser la technologie HVDC souterraine, complémentirement à la réponse dont je viens de vous citer un passage.

À propos des différentes rencontres à programmer, je pense avoir répondu. Le calendrier est en cours de fixation de manière à ce que nous puissions alors avoir

tous les éléments nécessaires à notre parfaite compréhension et analyse de ce dossier.

En ce qui concerne la suite du dossier, je me permettrai d'agir comme je l'ai toujours fait : en totale transparence avec le Parlement et avec les villes, communes, associations citoyennes ou associations spécialisées de manière à pouvoir poursuivre une méthodologie qui, me semble-t-il, à ce stade, a permis à chacun d'agir, de faire part de ses propositions, suggestions, analyses et commentaires.

Je vous remercie de votre propos.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les différents éléments de réponse que vous avez fournis. J'en retiens que les problèmes soulevés par Mme Bekolo ne sont pas réductibles, ce qui signifie que la solution – c'est d'ailleurs ce qu'elle dit de façon indirecte – du courant continu enterré n'est pas écartée. Elle est classée par Mme Bekolo comme la moins bonne des trois solutions envisageables, mais elle n'est pas écartée. C'est déjà un élément extrêmement positif. Après, il faudra faire la balance des intérêts – et c'est votre job de ministre de l'Aménagement du territoire – entre les trois solutions possibles au vu du coût pour la société. Le coût pour la société, c'est l'impact environnemental, l'impact sur les paysages, sur les citoyens et leurs santé, sur l'environnement ou encore sur la valeur immobilière des biens. Si vous devez faire cette balance-là, elle ne sera pas facile à faire, j'imagine, mais je pense qu'elle devrait rééquilibrer toutes les assertions concernant le coût ou le surcoût qui est estimé dans le chef d'Elia concernant le courant continu.

Je voudrais quand même revenir sur le fait que vous n'avez pas encore rencontré Mme Demir. Je voudrais insister parce que vous vous y étiez engagé précédemment. Je pense que c'est absolument nécessaire. Cette ligne est un morceau d'un ensemble plus vaste. De ce point de vue là, je regrette un peu que vous écartiez l'idée de concerter la ministre fédérale de l'énergie. Je pense que c'est extrêmement important. Demain, s'il faut solliciter la CREG sur la faisabilité, je comprends que vous n'avez pas l'autorité et la responsabilité comme ministre régional de l'Aménagement du territoire de solliciter la Commission de régulation de l'électricité et du gaz fédérale. Par contre, faire en sorte que ce soit une demande que vous portiez à l'attention de votre collègue, Mme Van der Straeten, cela tient la route. C'est par ce biais-là qu'il faut le faire. Je le pense parce que, si l'on veut sortir par le haut de ce dossier, il faudra choisir et avoir une vision globale en la matière. Je me permets d'insister sur le fait que, si les procédures, vous l'avez expliqué et merci pour votre réponse, en matière d'aménagement du territoire, sont identiques, qu'il s'agisse d'un courant

continu ou d'un courant alternatif, croyez-moi que si c'est le courant continu qui est choisi in fine, la façon dont la procédure va se passer concrètement dans les faits sera bien meilleure et bien plus rapide. J'en suis certain.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Juste pour rappeler que nous avons déjà eu un échange précédemment avec la ministre fédérale. J'avais aussi tenu cette correspondance à votre disposition et vous vous souvenez de la tonalité de sa réponse et de son contenu probablement.

**Mme la Présidente.** – Voici la précision faite.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Bien sûr, mais il y a un élément neuf, me semble-t-il : le travail réalisé par REVOLHT. C'est la production de cette alternative en courant continu qui me semble nécessiter, pour moi, la réouverture d'un dialogue parce que c'est un projet qui mêle les compétences fédérales et régionales. Sinon, on ne s'en sortira pas.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). – Monsieur le Ministre, vous l'avez compris, depuis le tout début de ce dossier, c'est toute une région qui est mobilisée. Je peux vous parler pour les élus communaux, je peux vous parler des citoyens regroupés dans un collectif qu'est REVOLHT. Ce n'est pas tous les jours que l'Université de Mons prend le soin de collaborer à une réflexion en la matière. Vous savez combien, dans les temps difficiles que nous connaissons, il faut être attentif aussi aux avis des scientifiques.

Vous vous étiez engagé à des rencontres de Mme Bekolo avec ses élus communaux, avec le collectif citoyen, avec les représentants de la communauté urbaine du Centre, avec des scientifiques. Cela n'a pas encore été fait. On nous dit aujourd'hui que ce sera fait au mois de janvier. Nous en prenons bonne note et je peux vous dire que les élus socialistes seront au rendez-vous.

Ce que je retiendrai aujourd'hui, c'est que ces rendez-vous auront lieu au mois de janvier et que rien aujourd'hui n'est réhibitoire. Dans tous ces rapports, il n'y a aucune porte fermée. J'ai presque envie de dire que votre porte est ouverte ; ouvrons alors cette porte, que les réunions commencent. Comme je vous l'ai dit, nous serons au rendez-vous et nous ne manquerons pas, dans les semaines qui viennent, d'être encore attentifs.

Vous parlez de REVOLHT, vous présentez vos vœux, mais je peux vous dire que, après chaque commission, après chaque rapport, il y a un travail intense de la part de ces citoyens. Je vous remercie pour votre réponse. Rendez-vous en 2022.

**Mme la Présidente.** – Deux secondes, Monsieur Disabato.

Vous parlez de REVOLHT, entre autres, parce que cela anime – vous y avez fait référence – sérieusement le dossier et les travaux de cette commission. Je pense que c'est intéressant de leur remettre à minima nos bons vœux.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je voulais juste remercier M. le Ministre pour la réponse complète qu'il nous a faite. Je me réjouis que la concertation se poursuive et que vous confirmiez qu'il y aura bien ces rencontres avec les différents acteurs, les différentes parties prenantes, comme on dit aujourd'hui. Il nous semble important que des réponses soient fournies aux citoyens sur les questionnements qui sont les leurs. Je trouve cela tout à fait légitime et normal, à partir du moment où un travail sérieux a été réalisé de leur part, notamment avec l'Université de Mons, et qu'il puisse y avoir des réponses par rapport à ces questions.

Pour le reste, je vous remercie aussi pour l'annonce faite sur la tenue de ces rencontres au mois de janvier. C'est important, parce qu'il y a toute une série de personnes qui aimeraient connaître la suite de ce dossier. C'est important que l'on ne laisse pas traîner les choses et que l'on puisse savoir ce qu'il en est dans le courant de janvier. Après, vous prendrez notre décision et nous pourrons revenir en commission à ce sujet.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Merci à M. le Ministre d'avoir précisé la situation de ce dossier, d'avoir précisé ce qui va être entrepris à l'égard des forces vives mobilisées. C'est important d'être à l'écoute de l'ensemble de ces gens qui sont mobilisés avec un esprit constructif – du moins, on peut l'espérer – pour que l'on arrive à la meilleure solution qui soit.

Merci aussi à M. le Ministre d'avoir précisé où en étaient les contacts avec la CREG. On a eu la réponse que nous attendions sur le rôle de cette commission, l'aspect fédéral des choses quand on évoque un dossier d'aménagement du territoire ou concerné par les compétences du ministre de l'Aménagement du territoire.

Je terminerai en disant que, ce que M. le Ministre organise, ce qui est prévu aujourd'hui pour qu'il y ait une transparence totale dans ce dossier, nous l'apprécions. Je rappelle à M. Desquesnes, puisqu'il a

répliqué à ce que je disais : quand on agit en tant qu'autorité ou juridiction administrative dans un dossier tel que celui-là, les choses sont différentes. Il y aura un moment où l'on a préparé, présenté, où l'on a été transparent, et cetera, puis un moment où l'on peut être concerné aussi, que ce soit dans le chef du Gouvernement ou du ministre, par une décision et à ce moment-là les choses doivent se passer différemment à l'égard notamment du Parlement.

**Mme la Présidente.** – Monsieur Dodrimont, comme vous avez interpellé M. Desquesnes, M. Desquesnes demande son droit de réponse et M. Desquesnes l'obtient.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Brièvement. Juste pour repréciser que jamais le ministre ne constitue une juridiction administrative.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – On reste un peu sur notre faim par rapport à la consultation des gens. Ce rapport a été élaboré et visiblement il y a eu peu d'échanges entre les citoyens et l'experte et c'est vraiment dommage...

**M. Fontaine** (PS). – Vous avez lu le rapport, vous en avez pris connaissance ?

**M. Hermant** (PTB). – Bien sûr. Il n'y a pas eu assez de réponses apportées à leurs questions et c'est un peu le problème que d'autres ont pointé aussi sur les alternatives, sur ce qui existe ailleurs, sur les choix qui vont devoir être faits. Il manque encore cette matière-là. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes. La première, motivée, a été déposée par M. Desquesnes et Mme Schyns (Doc. 790 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Dodrimont, Disabato et Lomba (Doc. 791 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

## ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – J'ai une incise parce que j'ai entendu...

**Mme la Présidente.** – Vous avez été interpellé, Monsieur Desquesnes ? Parce que moi aussi, je peux.....

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Desquesnes** (cdH). – Non, c'est sur l'organisation des travaux...

**Mme la Présidente.** – Deux secondes, Monsieur le Député, je vais vous donner la parole.

A priori, c'est au moment où je l'évoque en début de commission que nous abordons ce point. Je me suis donné comme ligne de conduite extrêmement stricte de ne plus prendre de points d'organisation des travaux en milieu de commission parce que c'est un peu complexe à suivre, dès lors, Monsieur Desquesnes, faites votre remarque, mais elle ne sera pas prise en considération sauf à la mettre à l'ordre du jour de notre prochaine commission.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je dis simplement, effectivement, la prochaine fois que nous nous réunissons ce sera le 17 janvier ou le 18 janvier. Comment va-t-on faire pour tenir le calendrier de M. le Ministre par rapport à la proposition qu'il a faite alors que nous n'avons plus l'organisation ?

Il a dit que pour le 25 janvier il souhaite avoir fait le tour de tout le monde. Comment va-t-on faire si nous devons convenir d'un moment où l'on a un échange sur le sujet alors que nous n'avons plus de réunions de commission d'ici là ?

**Mme la Présidente.** – C'est exactement la réflexion que je me suis faite en voyant que le 25 janvier se trouvait dans une semaine de la Fédération Wallonie-Bruxelles, exactement, et dans le délai, mais je propose, du coup, que l'on inscrive ce point à l'ordre du jour de la commission du 17 janvier.

Je sais que je ne réponds pas à votre question en faisant cela, j'ai bien compris, mais il n'y a pas d'autre possibilité que de régler...

La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). – Je pense que la meilleure chose est toujours d'en parler en Conférence des présidents.

Néanmoins, si M. le Ministre a fixé dans son agenda le 25 janvier pour rencontrer les élus communaux, pour rencontrer les représentants de la Communauté urbaine du Centre, pour rencontrer REVOLHT, il n'est peut-être pas indiqué que l'on entende M. le Ministre le 17 janvier, mais peut-être qu'en ayant rencontré l'ensemble des personnes le 25, l'on puisse rencontrer M. Borsus et Mme Bekolo la semaine suivante, une semaine Parlement wallon. De ce fait, on aura le retour de toutes ces rencontres et nous pourrons en débattre ici au lieu d'en débattre avant que les rencontres soient faites. Je voudrais faire débat du résultat des rencontres plutôt que les anticiper. C'est une idée.

**Mme la Présidente.** – Merci, Monsieur Devin.

Je répète.

Ce que j'aurais voulu c'est que dans le cadre des travaux de cette commission, le point que M. Desquesnes a soulevé et sur lequel M. Devin fait une remarque très à propos soit débattu le 18 en commission, auquel cas on l'inscrit à l'ordre du jour à la prochaine Conférence des présidents et l'on en discuterait le 17 janvier, M. le Ministre rencontre les acteurs le 25 janvier et donc nous voyons éventuellement ce qu'il en arrive après.

Qui plus est, normalement, sauf à changer l'ordre du jour de notre commission maintenant et cela va être compliqué, c'est prévu comme cela. Auquel cas je ne vois pas – je rejoins assez M. Devin – les informations qui nous seraient soustraites en faisant de la sorte.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Tel n'était pas mon propos, Madame la Présidente. Par contre, j'avais cru comprendre que le ministre disait que le 25 janvier il voulait avoir tout fait. C'est cela.

**Mme la Présidente**. – Non...

**M. Desquesnes** (cdH). – Ce n'est pas moi qui ai parlé du 25 janvier...

**Mme la Présidente**. – Peut-être ai-je été distraite ? Je pense avoir compris la même chose que M. Devin.

La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Simplement, quand vous évoquez : « On inscrit le point à l'ordre du jour de la commission ». Sous quelle forme ?

**Mme la Présidente**. – Au moment de l'ordre des travaux, nous discutons. On met : « point : discussion sur la Boucle du Hainaut ». Là, on ouvre la discussion entre nous, avec tous les membres de cette commission et avec M. le Ministre pour savoir éventuellement quelles échéances on se donne et comment on procède dans les travaux.

Je préférerais de loin que les membres de cette commission puissent y avoir accès et que cela se passe donc en début de commission au moment où le point de l'ordre des travaux est évoqué. Autrement, c'est un peu complexe.

Je comprends l'envie des uns et des autres liée à des questions. On a souvent le cas. Au détour d'une question, on se dit que l'on modifierait bien l'ordre du jour. Dès lors, on le modifie en pleine séance et certains membres de cette commission ne sont plus présents et sont retenus dans d'autres travaux alors qu'ils étaient présents au moment du début de la commission. Je trouve cela un peu injuste en ce qui les concerne aussi.

Qu'ils participent à l'organisation de nos travaux pleinement.

Peut-on avancer comme cela, Monsieur Devin et Monsieur le Ministre ?

La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). – Je vous suis pleinement, Madame la Présidente. Pour qu'il n'y ait pas d'énervement inutile ou de doute insupportable durant toute la période de Noël, je suggère que vous vous mettiez d'accord avec l'ensemble des chefs de groupe à la prochaine Conférence des présidents afin que, à l'ouverture de la discussion sur l'ordre des travaux le 17 janvier, il y ait déjà cette proposition de se voir le mardi 1er février et que nous ayons une longue, très bonne et très constructive discussion sur ce point-là. Comme cela, on ne s'énervera pas le 17 janvier avec des requêtes. C'est bien ce qui est proposé.

**Mme la Présidente**. – Merci beaucoup, Monsieur Devin. Je vous rejoins complètement. Avant de céder la parole à M. le Ministre, je dois demander d'ailleurs à M. Debeck de le mettre d'emblée dans l'ordre du jour provisoire qui sera soumis à la Conférence des présidents. Comme cela, on ne l'oubliera pas.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je suis à disposition du Parlement, comme il se doit.

J'attire votre attention sur deux éléments. Ce qui est prévu est en fait un espace de dialogue, de restitution et de questionnement entre Mme Bekolo et les interlocuteurs concernés. Ici, en l'espèce, les parlementaires qui le souhaitent. Ce n'est pas la même chose que mon questionnement ou le questionnement de la nature de celui que vous m'adressez dans le cadre d'une commission classique. Nous sommes bien d'accord sur cela, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre nous.

Le marché prévoit que Mme Bekolo puisse répondre. On a veillé à cela. Je crois que l'on avait prévu un total de cinq rencontres maximales dans le cadre du marché que nous avons lancé et dont Mme Bekolo a été la lauréate.

Par ailleurs, comme vous le savez, il y a un décalage horaire entre le Canada et notre pays. Pour les dates, je ne peux que voir quelles sont les disponibilités des interlocuteurs wallons et de l'experte. Il faut donc tenir compte de cela, de ce double élément de caractéristique. Cela ne saurait pas être une réunion de commission classique où l'on m'interroge ; c'est un dialogue. On peut éventuellement poser des questions, mais on n'est

pas dans le même type de questionnement que celui que nous venons d'avoir.

Il y a un élément d'agenda à fixer à cet égard. Je pense que, dans l'agenda prévisionnel, j'ai prévu une des réunions à 21 heures 30 minutes ou 22 heures – heure belge –, ce qui correspond à une heure plus hâtive au Canada. Mais je suppose que cela ne pose pas de problème, le cas échéant, aux uns et aux autres.

**Mme la Présidente.** – Merci pour ces précisions, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Pour vraiment être bien précis, ce que je comprends de l'intervention de M. le Ministre, c'est que ce n'est pas dans la cadre d'une commission parlementaire que le dialogue avec Mme Bekolo et les parlementaires aurait lieu. Est-ce exact ? C'est juste pour bien comprendre. Est-ce une réunion informelle ou est-ce une réunion formelle de commission ?

**Mme la Présidente.** – Personnellement, ce n'est pas ce que j'ai compris, mais je vais passer la parole à M. le Ministre pour les précisions que vous demandez, Monsieur Desquesnes.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – On a prévu un cadre de restitution de l'expertise, mais il est clair que l'on ne sait pas pratiquer le même exercice que celui d'aujourd'hui, par exemple, avec des interpellations, et cetera, dans le même contexte. Cela peut se faire plus tard – à un autre moment, en parallèle, et cetera –, mais c'est un cadre bien particulier : c'est ce dialogue entre quelqu'un que l'on entend dans une commission et qui, dans le cadre de son analyse, vient répondre aux questions, apporter des éclairages, et cetera, dans le cadre de son analyse. J'attirais l'attention, mais on est d'une totale transparence dans le dossier par rapport à cela.

Il faut voir que cela « clope » en termes de disponibilité avec Mme Bekolo, que le décalage horaire « clope », et le format sur lequel on s'accorde, s'agissant du Parlement.

Je fais les mêmes démarches avec les autres corps que l'on a cités : communes, intercommunales, associations citoyennes, et cetera.

**Mme la Présidente.** – Cela correspond à la proposition de M. Devin. On l'inscrit à l'ordre du jour provisoire de notre prochaine commission. Nous en discutons avec le temps nécessaire et tous les membres effectifs de cette commission le 18 janvier. Nous préciserons tout ce qui peut être précisé.

M. le Ministre nous apportera peut-être des éléments pratico-pratiques. Cela me semble être le mieux si cela va pour tout le monde.

Je tiens à ce que ce point soit abordé en début de commission avec l'ensemble des membres et qu'on le fasse au moment de l'organisation des travaux, même si vos questions sont intéressantes. Le fait que vos questions suscitent une modification ou un ordre d'un jour provisoire qui soit déjà amorcé – une *teasing* – me semble normal, autrement ce serait aseptisé, sans perméabilité des uns et des autres. On remet le point à l'ordre du jour et l'on en discute.

*(Mme Schyns, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

### QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVIS FAVORABLE DE LA RÉGION POUR LE PERMIS D'URBANISME DE LA SOCIÉTÉ BOIRON À BEAUVECHAIN »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avis favorable de la Région pour le permis d'urbanisme de la société Boiron à Beauvechain ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, la société pharmaceutique Boiron souhaite déménager ses bureaux bruxellois vers la commune de Beauvechain, et y installer une pharmacie. Face à ce projet, on a constaté immédiatement une « levée de boucliers » sans précédent de la part d'un comité de riverains qui souhaitent privilégier le caractère rural de la commune de Beauvechain.

Le projet a été revu à plusieurs reprises, jusqu'à la dernière version, dans laquelle le bâtiment est réduit à

une surface de 885 mètres carrés sur une parcelle de 7 625 mètres carrés, soit trois fois moins que le projet initial.

Mais, le site retenu de la Nethen, d'une surface de 12 hectares, est reconnu comme site de grand intérêt biologique par la Région wallonne, ce qui explique que le fonctionnaire délégué du Brabant wallon a remis un avis défavorable au projet Boiron. Les autorités communales ont décidé de refuser le permis sollicité, proclamant une neutralité dans leur chef et dans l'examen du dossier.

Nouveau rebondissement dans l'affaire, nous apprenions, début novembre, que vous aviez décidé, après une visite de terrain, et je cite la presse : « d'octroyer le permis en estimant que le projet de la société Boiron s'intègre bien dans le bâti existant ».

Le collectif « Beauvechain Zone villageoise » ne désarme pas. Ils ont interpellé les autorités locales au dernier conseil communal et ils envisagent d'introduire un recours au Conseil d'État. Pour eux, ces bâtiments vont à l'encontre de la typologie du bâti rural local, et les parkings seront, du reste, sources de nuisances évidentes : la vue, le bruit, la perte d'intimité, et cetera.

Avez-vous pu rencontrer les différents protagonistes du dossier ? Avez-vous pu concerter votre décision avec votre collègue, la ministre Tellier ? Quel a été son avis ? Pourquoi n'avez-vous pas suivi la recommandation négative du comité d'avis sur le recours, ce qui est votre droit ? S'il y a un écart du ministre vis-à-vis de cette commission d'avis, il y a un devoir de motivation ordinaire. J'imagine que vous m'en direz le contenu, en précisant par exemple les conditions retenues pour justifier de l'octroi du permis.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, en date du 25 octobre 2021, j'ai octroyé sur recours le permis d'urbanisme sollicité par la SRL Boiron pour la démolition d'une petite habitation vétuste et la construction sur le bien ainsi libéré, sur l'espace voisin, d'un immeuble mixte comportant, d'une part, une pharmacie accessible au public avec des locaux préparatoires et, d'autre part, des bureaux administratifs avec un stockage dédié à l'entreprise pharmaceutique de la demanderesse.

Dans le cadre de cette demande de permis d'urbanisme, plusieurs instances ont été consultées à différents stades de la procédure. Je me permets de les rappeler brièvement :

- la Province du Brabant wallon, via son service d'administration des infrastructures, service de cartographie et d'hydrologie. Son avis est favorable ;
- le SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement, Direction du développement rural et la cellule GISER, qui a également remis un avis favorable ;
- la zone de secours du Brabant wallon qui a remis un avis favorable conditionnel ;
- la CCATM a remis un avis favorable au niveau local par sept voix pour et deux contre ;
- le DNF, qui a remis un avis favorable conditionnel.

Je n'entre pas dans le détail, mais voilà quelques illustrations.

Je me permets également de souligner, pour faire droit à votre question, que cette demande n'entraîne pas dans le champ d'application du permis d'environnement, du permis unique. Toutefois, comme dans tout permis d'urbanisme, les incidences environnementales potentielles du projet ont été analysées et prises en compte dans le cadre de ma décision, notamment sur base de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, laquelle est complète et détaillée, ainsi que d'un rapport réalisé par un bureau d'études spécialisé en matière de conservation de la nature, le bureau GEFEN, et son complément réalisé après le classement du site de grand intérêt biologique dit de la Nethen.

Ce rapport propose une série de recommandations et des mesures d'accompagnement afin de prendre en compte l'intérêt environnemental de la parcelle. Ces recommandations ont été prises en compte par la demanderesse dans le cadre de la conception de son projet.

Dans le cadre de ce dossier, je me permets vous informer que la Commission d'avis sur les recours, composée, comme vous le savez, de représentants de l'Ordre des architectes et de représentants de la Chambre des urbanistes de Belgique, a émis un avis unanimement favorable sur le projet. L'administration en recours avait, à l'inverse, transmis une proposition de décision qui était défavorable.

J'ai, comme vous le mentionnez, à la faveur d'un passage vers Bruxelles, visité le site de manière à mieux appréhender la situation. Cela n'est pas exceptionnel. Je le fais assez régulièrement pour des projets spécifiques ou des projets à propos desquels il y a une expression citoyenne assez forte. On verra que, dans un autre dossier d'une autre nature, dans quelques minutes, je me

trouvais sur le périmètre du Donaire et Associés, il y a de cela quelques jours.

En conséquence, le permis d'urbanisme a été délivré sur recours moyennant le respect de nombreuses conditions effectivement :

- le respect des recommandations de l'étude réalisée par le bureau GEFEN, que j'évoquais il y a quelques instants ;
- le respect des conditions spécifiques des avis remis par les instances suivantes, lesquels sont intégralement annexés à la décision. Il s'agit des conditions de la zone de secours du Brabant wallon et du SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement ;
- le respect des normes du Guide régional d'urbanisme visant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les aménagements requis sont détaillés avec précision dans le dispositif de la décision.

Voici, de façon résumée et illustrative, quelques-uns des éléments de ce dossier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – D'abord, merci d'avoir complété et nuancé les informations dont je disposais, puisque la Commission de recours a bel et bien émis un avis favorable. Vous m'avez confirmé, par ailleurs, que le fonctionnaire délégué avait un avis défavorable. Aujourd'hui, votre visite sur le terrain a certainement dû éclairer votre décision finale.

Vous n'avez peut-être pas eu le temps de m'indiquer si vous aviez rencontré les protagonistes et singulièrement les riverains. Je crois que cela aurait pu être de nature à apaiser les tensions qui restent extraordinairement vives notamment avec le courant écologiste local qui n'en démord et considère que ce permis doit être querellé devant le Conseil d'État.

C'est toujours difficile – pour l'avoir vécu par le passé – de concilier économie, environnement et ruralité. Peut-être faudrait-il un jour mieux définir le concept de ruralité. Aujourd'hui, pour beaucoup de nos concitoyens, il se confond avec le résidentiel. Cependant, ce n'est pas la même chose, nous le savons. La ruralité impose un certain nombre d'éléments même s'il faut la tempérer, par exemple lorsqu'il y a une proximité d'habitation et lorsqu'il y a une incidence négative.

Je prends note, dès lors, que vous avez prévu un certain nombre de conditions qui, selon vous, devraient contenir les désagréments produits par l'installation de Boiron à Beauvechain. J'imagine que nous aurons l'occasion d'y revenir puisque le recours est confirmé.

## **QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'APPEL D'EDORA RELATIF AUX BLOCAGES EN MATIÈRE DE PERMIS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU RENOUELABLE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'appel d'Edora relatif aux blocages en matière de permis dans le développement du renouvelable ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, Edora a poussé un cri d'alarme il y a maintenant deux semaines à l'adresse de l'ensemble du Gouvernement wallon. La Fédération des acteurs des énergies renouvelables craint en effet que les objectifs ambitieux fixés par la DPR en matière de développement des énergies renouvelables ne soient pas atteints.

Les termes sont forts puisqu'elles s'inquiètent notamment des nombreux blocages dans les procédures d'octroi des permis, pointant en particulier « certaines lenteurs coupables dans les prises de décision et un manque de cohérence » en la matière qui pourraient, selon elle, conduire à un moratoire sur la délivrance de permis éoliens et photovoltaïques et d'en appeler, dès lors, au sens des responsabilités de l'ensemble du Gouvernement.

Pourtant, dit-elle, les investisseurs sont prêts à relever les défis et à investir des milliards d'euros dans la transition énergétique en Wallonie, avec à la clé des milliers d'emplois potentiels. Mais ils ont besoin d'un cadre clair et de sécurité juridique.

Ils insistent notamment sur le besoin de renforcer la sécurité juridique des permis, de faciliter l'installation des meilleures technologies disponibles et de simplifier le déploiement d'installations photovoltaïques hors toitures.

Je voulais vous interroger sur cette question pour savoir quelles initiatives vous preniez pour répondre à cet appel urgent des producteurs d'énergies renouvelables.

Que mettez-vous en place pour améliorer la sécurité juridique – on a déjà eu l'occasion d'en discuter – pour améliorer la cohérence, mais aussi la rapidité d'octroi des permis relatifs aux projets renouvelables ?

Qu'en est-il en particulier des projets éoliens – on sait que c'est un point d'achoppement difficile – et notamment de l'état d'avancement du groupe de travail consacré à cette question dans le cadre de la révision de la *pax eolienica* que vous menez avec vos collègues du Gouvernement ?

Quelles initiatives prenez-vous enfin pour faciliter, sur les plans administratif et urbanistique, le déploiement du photovoltaïque à large échelle ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le grand éolien a régulièrement été sujet à critiques de la part d'Edora, et ce depuis la genèse du développement éolien.

Je me suis permis, pour tenter d'objectiver le débat, de solliciter quelques statistiques.

Avant septembre 2019, 122 permis ont été octroyés et 175 ont été refusés en première instance.

Depuis septembre 2019, 16 permis ont été octroyés et 33 ont été refusés toujours en première instance.

Donc, avant 2019, il y avait 41 % d'octroi suivant ces statistiques. Depuis septembre 2019 – j'ai pris septembre 2019 comme l'installation de ce Gouvernement – 32,6 % d'octroi.

En recours, avant septembre 2019, 106 permis ont été octroyés et 97 ont été refusés, donc 52 % d'octroi.

Depuis septembre 2019, en moyenne, 22 permis ont été octroyés et 51 ont été refusés. On a donc en recours, avant septembre 2019, 52 % d'octroi et après septembre 2019, de l'ordre de 30 % d'octroi, évidemment avec des variations de pourcentage dans le temps.

On observe donc une variation, à la baisse, du nombre de permis octroyés, tant en première instance qu'en recours entre les permis antérieurement délivrés et les permis délivrés sous cette période plus récente.

Quelles sont les raisons de cela ? Y aurait-il un moratoire de fait ? Y aurait-il un manque de volonté du Gouvernement ? Je pense qu'il faut avoir un regard différent par rapport à ces causes. Tout d'abord, ce que l'on observe, c'est qu'un certain nombre de sites sont déjà occupés avec les meilleurs sites qui ont obtenu les permis et ont fait l'objet de déploiements concernés.

On a donc forcément une recherche qui concerne un certain nombre d'autres sites.

Deux, on observe dans les, une surreprésentation des projets qui ne concernent qu'un nombre limité d'éoliennes, en ce compris dans certains cas une seule éolienne. Par exemple, une entreprise qui veut alimenter son activité liée à l'éolienne ou une éolienne ou des éoliennes de type SOFICO sur les aires autoroutières, et cetera.

Trois, on observe une concurrence accrue entre promoteurs. J'ai encore eu un dossier ce matin où l'octroi de l'un ne sait entraîner que le refus de l'autre, et dans certains cas des autres. Par ailleurs, il y a des impacts de plus en plus fréquemment marqués des projets, en termes d'encerclement de certaines zones habitées, du fait du nombre de projets et de la concentration des projets, dans les zones les plus propices.

Notons également qu'il y a, au niveau local et au niveau de la population, une opposition croissante, non pas à l'éolien et non pas au renouvelable, mais à la prolifération de projets éoliens et de projets déposés successivement sur un même territoire. Plusieurs villes et communes de toute sensibilité m'ont contacté à cet égard très régulièrement. Des comités citoyens m'expriment leur exaspération à cet égard.

Il n'y a donc pas, vous en conviendrez, de moratoire de fait. Par ailleurs, les promoteurs souhaitent un cadre clair : il y en a un aujourd'hui à travers le cadre de référence. D'autre part, le Gouvernement, ou les gouvernements successifs, ont conclu d'une part une *pax eolienica* I, et d'autre part, à l'initiative de mon collègue en charge de l'énergie, des efforts sont déployés aujourd'hui visant à établir, dans le cadre de l'accord de gouvernement, qui est très nuancé à cet égard et qui prévoit de soutenir le déploiement, en tenant compte des aspirations citoyennes et en tenant compte de la dimension environnementale à travers la biodiversité. Aujourd'hui, des efforts soutenus sont déployés pour actualiser le cadre de notre *pax eolienica*.

Concernant la procédure de traitement des permis, le cadre juridique impose des délais de rigueur. Vous connaissez le *standstill*, vous connaissez la convention d'Aarhus. Il y a un certain nombre d'éléments qu'il est impossible de débattre. Cependant, il y a un élément important, qui est le fait que des dossiers viennent à répétition au Conseil d'État, et certains dossiers, je vous l'ai indiqué précédemment, viennent au Conseil d'État 2, 3, 4, 5 fois à la suite de recours successifs, ce qui est éminemment difficile.

J'en termine en mentionnant un mot sur le photovoltaïque en disant que je suis totalement favorable au déploiement du photovoltaïque dans tous les lieux appropriés et totalement opposé au déploiement photovoltaïque sur des terres agricoles, qui viennent encore accroître une pression foncière sur un secteur déjà soumis à forte pression foncière par une



série d'éléments de causalité et/ou d'utilisation concurrente de l'espace agricole.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète, avec beaucoup d'éléments intéressants dans la réponse. Noter l'enjeu du dialogue dans ce dossier, du dialogue à la fois entre les opérateurs, les promoteurs pour éviter cet effet où chaque promoteur arrive sur un même site, et l'un après l'autre développe progressivement un projet successif qui crée une opposition dans le chef des citoyens, et un sentiment de ras-le-bol dans le chef des citoyens et des pouvoirs locaux. Un dialogue avec les citoyens et avec les communes est fondamental. C'était un premier point que je voulais soulever.

Insister sur le fait que les ambitions de la Wallonie en termes d'énergies renouvelables sont particulièrement élevées et il y a urgence. Pour les atteindre, on ne pourra pas faire l'impasse sur l'une ou l'autre filière. On a besoin d'agir sur toutes les filières, en ce compris sur l'éolien *on shore*. Les investisseurs sont prêts et demandent un cadre clair et de la sécurité juridique.

J'entends les chiffres que vous citez. Cela montre qu'il y a du travail à effectuer, puisque la situation ne va pas dans le bon sens. Il y a du travail à faire pour renforcer les éléments.

Je termine par là. Je vois que la *pax eolienica* travaille, avance, mais on a un travail à faire dans cette question de la motivation des permis. Il y a aussi un travail à faire en lien avec le Fédéral, pour travailler sur les délais. Il y a un enjeu important en la matière, pour donner ce cadre juridique, notamment sur le cadre de référence qui doit pouvoir évoluer.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
MODIFICATION AU PLAN DE SECTEUR  
DONAIRE À FRAMERIES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la modification au plan de secteur Donaire à Frameries ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai eu le bonheur avec les riverains de vous recevoir le 10 décembre dernier à Frameries, où vous êtes venu pour constater par vous-même la situation et la configuration des lieux. Les riverains et moi-même vous remercions d'avoir fait cette démarche. Elle était nécessaire pour s'en rendre compte. On a reçu les pétitionnaires à travers la commission, on a sur papier comment étaient configurés les lieux. Vous avez pu voir sur le site lui-même à quel point les habitations déjà construites et celles à construire étaient proches du site évoqué.

Je voulais revenir vers vous concernant la procédure, pour savoir où l'on en est, dans quel sens vont les avis. Les avis que vous avez sollicités, notamment des différents pôles – aménagement du territoire, environnement, et cetera – ont-ils été reçus ? Dans quel sens vont-ils ?

Avez-vous pris une décision ? Le cas échéant, a-t-elle été envoyée à l'administration ? Dans le cas contraire, quand comptez-vous vous prononcer : avant la fin de cette année, même s'il ne reste que quelques jours ou au tout début de l'année prochaine ? Si pas, dans quel délai ? Ce serait intéressant de connaître le timing de ce dossier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je souhaitais me rendre sur place pour visualiser les lieux, avoir l'occasion de poursuivre le dialogue avec les citoyens concernés et avec les différents mandataires présents, et éclairer de ce constat de terrain l'analyse sur dossier des demandes qui m'ont été adressées.

Comme je l'ai indiqué sur place et vous l'avez relevé dans votre question, j'ai été frappé par la grande proximité de cette zone d'activité avec certaines habitations, en ce compris certaines qui étaient antérieures au déploiement industriel.

Où en est-on dans la procédure ? On est en application de l'article D.11.47, § 2, du CoDT. Outre le fonctionnaire délégué et les pôles aménagement du territoire et environnement, dont la consultation est obligatoire, les avis de la direction de l'équipement des parcs d'activité économique du SPW Économie, Emploi, Recherche, d'ORES, de Fluxys, d'Elia, et de la SWDE, ont été sollicités. Le délai de remise des avis expirait le 22 novembre 2021.

À cet égard, je ne vous cacherai pas qu'en dehors d'ORES et de la SWDE qui ne se sont pas prononcés et d'Elia et de Fluxys dont les avis ont un caractère essentiellement technique, les autres avis, c'est-à-dire

ceux des pôles du fonctionnaire délégué et de la direction de l'équipement des parcs d'activité économique sont défavorables à la reconversion des terrains en zone et vers une qualification de zone d'activité économique mixte. Les pôles indiquent même s'opposer à la poursuite de la procédure.

Quand vais-je trancher à cet égard ? Au tout début de l'année prochaine, comme vous le mentionnez.

Indépendamment de cela, il y a également la procédure, que vous connaissez, du projet de schéma d'orientation local, adopté par le Conseil communal de Frameries en date du 18 octobre 2021, soumis à enquête publique du 27 octobre au 26 novembre de cette année, ainsi qu'à l'avis de nombreuses instances, dont les pôles Aménagement du territoire et Environnement ainsi que l'intercommunale IDEA. Le pôle Aménagement du territoire a émis un avis favorable sur le projet de schéma, le pôle Environnement également, moyennant la prise en compte de diverses remarques et recommandations, tandis que l'IDEA a fait part d'un avis favorable conditionné.

La prochaine étape est donc la modification éventuelle du SOL pour tenir compte des réclamations formulées lors de l'enquête publique et des avis. Le dossier pourrait ensuite être adopté définitivement – bien évidemment, j'emploie le conditionnel puisque ceci relève de l'autorité communale – par le Conseil communal et, enfin, m'être transmis pour approbation. Je n'ai donc pas encore, à ce stade, été saisi d'une demande d'approbation dans les formes requises par l'article D.II.12, § 5, du CoDT. Celui-ci concerne ici le SOL, nous sommes bien d'accord, dans l'état de la procédure actuelle.

Voilà, Monsieur le Député, ce que je peux partager avec vous à la suite de votre question et de ma visite de terrain. Je dirais bien de notre visite de terrain, car vous étiez également présent.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'acte donc les avis défavorables des fonctionnaires délégués et du service Parcs d'activité économique. Vous l'avez vu comme moi, il y a une vraie réflexion à avoir par rapport à l'évolution de ces zones. Le problème c'est que, quand on fait un plan de secteur, l'on est à un temps T, puis aux temps T+1, +2, +3, +25, la zone a potentiellement fortement changé. Reconnaissons ici que la proximité va à l'encontre de la définition des zones industrielles, qui consiste à avoir un impact moindre à l'égard de la population environnante. Or, là, on a une densité de population relativement forte. Cela pose une série de problèmes pour installer de grosses industries. C'est en ce sens là que la modification du plan de secteur est intéressante.

Je note, par ailleurs, votre propos par rapport à l'autre volet qui est le SOL, sur lequel nous misons aussi toute une série de choses. Nous avons alors ces deux procédures parallèles qui nous permettent de faire avancer les choses dans le bon sens. J'espère que, à tout le moins, une des deux procédures viendra à bout. Je pense que c'est important pour les riverains et pour sécuriser par rapport aux projets qui ne nous intéressent pas.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
FUTUR DU SITE DES PARABOLES DE  
LESSIVE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le futur du site des paraboles de Lessive ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, j'avais rédigé une question, mais après avoir lu un article hier concernant le sujet, je vais évidemment devoir la modifier en séance, puisqu'il y a eu une nouvelle, et j' imagine que vous allez pouvoir l'expliquer.

Je reviens simplement sur un dossier important à Rochefort, puisqu'il s'agit de la protection intégrale du massif de la Heronnerie et du développement, sur le site de huit hectares qui abrite les antennes de Lessive, de projets alternatifs qui sont intégrés à cet environnement. Or, ce massif forestier fait l'objet d'un projet immobilier d'ampleur, de l'ordre de 283 logements, sur une parcelle boisée. Il y a eu plusieurs refus. Le promoteur à la tête de ce projet a demandé un nouveau permis. Un avis négatif a été rendu par la Région et vous avez été saisi d'un recours, Monsieur le Ministre.

La presse nous informait, au moment où je rédigeais la question, que vous aviez été amené à prolonger le délai d'instruction. C'est vrai que c'est cette prolongation du délai qui avait inquiété les membres du collectif. J'imagine que, depuis hier, ils sont en partie rassurés, puisque de ce que j'ai pu lire, vous avez refusé le recours. Pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison vous avez pris cette décision ?

En tout cas, en ce qui nous concerne, on pense qu'un tel dossier n'était pas compatible avec les engagements politiques wallons par rapport à la protection de la

biodiversité, à l'arrêt de l'artificialisation du territoire et à la nécessité de localiser de nouveaux logements à la proximité des services et des transports en commun. On se réjouit d'avoir lu cela dans la presse, mais on sera d'autant plus rassurés d'avoir la confirmation de votre part.

**Mme la Présidente.** – Je vous avoue que cela me laisse un peu perplexe parce que vous dites que vous avez introduit la question sans élément nouveau. Or, j'ai posé la question il y a 15 jours exactement sur le même sujet. Donc, cela me laisse perplexe. Néanmoins, comme vous venez de le signaler, on a un élément nouveau et donc cela va nous permettre d'avoir...

Oui, tout à fait, cela me laisse perplexe. Je ne vous en tiens pas rigueur à vous personnellement du tout ni même à votre groupe.

Manquerait plus que cela. C'est le chef de groupe qui va défendre.

Il ne m'écoute même pas quand je tiens de très aimables propos à votre égard, Monsieur le Chef de groupe du cdH.

Vous ne m'écoutez même pas.

*(Rires)*

**Mme Schyns** (cdH). – Si je puis me permettre, l'élément neuf c'était quand même qu'il y avait une prolongation du délai d'instruction du recours. À mon avis, c'est pour cela que cela a été accepté.

**Mme la Présidente.** – J'ai peut-être une tendance à lire vraiment fort entre les lignes, mais je pense que c'était un des éléments de réponse de M. le Ministre à ma question.

C'est là que cela se complexifie. Néanmoins, on a un nouvel élément de réponse. C'est très constructif. Je voulais juste témoigner un tout petit peu de ma perplexité.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je ne m'exprimerai pas sur la perplexité ou non perplexité, son étendue, son caractère partagé. Est-ce que la perplexité, si on la partage, diminue ou, au contraire, croît ? Qui sait ?

Madame la Députée, indépendamment de ce propos, j'en viens à votre question.

Effectivement, j'ai pris par arrêté du 14 décembre 2021, notifié le 15 décembre 2021 par mon administration, décision de refuser à la SPRL

Hostellerie des Paraboles la demande de permis ayant pour objet la création d'un ensemble d'hébergements, et cetera.

Les motifs sont essentiellement juridiques. En effet, la demanderesse mentionne dans le cadre de son recours qu'elle souhaite modifier l'objet de sa demande initiale afin d'y inclure les aménagements et services divers projetés dans les bâtiments existants à conserver, à rénover et à réaffecter et qu'à ce titre, elle a déposé un nouveau dossier de demande et des plans.

Or, le Conseil d'État dans son arrêt n° 249.425 récent puisqu'il date du 7 janvier 2021, dans le dossier Lisochub, rappelle qu'« il est constant que l'autorité ne peut statuer que sur la demande de permis d'urbanisme dont elle est saisie. L'autorité saisie d'un recours en réformation n'a pas plus de pouvoir que l'autorité saisie de la demande en premier degré et ne peut donc modifier l'objet de la demande. »

Par ailleurs, les dispositions du CoDT en matière de recours ne permettent pas, à ce stade, de déposer une demande élargie à des actes et travaux supplémentaires et accompagnés de plans y afférents en cours de procédure.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je vous remercie de ces informations.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
AIDES À L'INSTALLATION ET  
L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR  
AGRICOLE (ADISA) »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'APPEL  
DE LA FÉDÉRATION UNIE DE GROUPEMENTS  
D'ÉLÈVEURS ET D'AGRICULTEURS (FUGEA) À  
LA WALLONIE POUR FAVORISER LA REPRISE  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Florent, sur « les aides à l'installation et l'investissement dans le secteur agricole (ADISA) » ;
- M. Antoine, sur « l'appel de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) à la Wallonie pour favoriser la reprise des exploitations agricoles ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

**M. Florent** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne vous apprends rien, l'enjeu du renouvellement des agriculteurs est essentiel en Wallonie étant donné la pyramide des âges dans la profession et le manque de repreneurs.

Les aides ADISA de la Région wallonne permettent à de jeunes agriculteurs d'investir dans du matériel et de se lancer dans l'activité agricole. Il s'agit vraiment d'une politique essentielle de la Région en faveur de ces jeunes agriculteurs.

Un aspect toutefois m'interpelle et a interpellé des agriculteurs qui m'ont contacté. Les investissements qui peuvent être soutenus par le système ADISA doivent nécessairement être consacrés à du matériel neuf. En effet, ces aides permettent, par exemple, l'achat de matériel neuf destiné au développement ou à la création d'une activité agricole ou horticole, idem dans le cadre d'un CUMA, le matériel doit nécessairement être neuf. Il me semble qu'il s'agit, d'une part, d'un encouragement à dépenser des sommes importantes

pour un jeune entrepreneur et, d'autre part, d'un manque à prendre en compte l'économie circulaire et les principes de réutilisation.

Ne serait-il pas indiqué de permettre, évidemment dans des balises d'investissements pérennes et durables, d'investir également dans du matériel d'occasion ? Cela permettrait également de limiter la charge en investissement pour les jeunes agriculteurs.

Monsieur le Ministre, avez-vous prévu une telle possibilité dans le cadre du Plan stratégique wallon ? Quelles conditions et quelles balises avez-vous fixées pour les aides ADISA à l'avenir ? Permettez-vous l'investissement dans du matériel d'occasion, de bonne qualité ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, en 30 ans, le nombre d'exploitations agricoles en Wallonie est passé de 30 000 à 12 000.

Vous pouvez le voir, vous comme moi, puisque nous sommes originaires du monde agricole, la place qu'occupaient nos parents avec leurs voisins et ce qu'il en reste aujourd'hui : le nombre a considérablement fondu.

Une situation qui, si l'on n'y prend garde, pourrait encore s'aggraver, puisque l'âge des exploitants est aujourd'hui de 55 à 65 ans pour 30 % des fermes toujours en activité et l'on en dénombre 19 %, un sur cinq, qui a plus de 65 ans. Ajoutons à cela que 44 % des exploitations agricoles sont aujourd'hui sans successeur déclaré.

Voilà quelques chiffres qui sont particulièrement interpellants pour le monde politique, mais aussi pour l'avenir de notre agriculture et des politiques que nous devons déployer en faveur de leur maintien, de leur prospérité.

C'est dans ce contexte que la FUGEA vient de mettre en ligne un guichet agricole, qui doit notamment faciliter la transmission d'exploitations et l'installation de potentiels nouveaux agriculteurs. Parmi ceux-ci, il y en a de plus en plus qui ne sont pas issus du milieu agricole, note le syndicat. J'imagine qu'une grande part de ceux-ci concernent l'horticulture ou le maraîchage, mais vous m'en direz davantage.

Pour faciliter l'installation et susciter des vocations, le guichet agricole est conçu comme une boîte à outils qui propose un parcours d'installation détaillé.

Enfin, le site guichet agricole dispose aussi d'une section consacrée à la transmission des exploitations agricoles. Aujourd'hui, la majorité des agriculteurs proches de la fin de carrière et dont la reprise de la ferme n'est pas assurée par un membre de la famille

sont relativement dépourvus lorsqu'il s'agit de décrocher, note la FUGEA, tout en appelant la Wallonie à développer un outil ou service qui permettrait de mettre en relation les candidats agriculteurs avec ceux qui veulent raccrocher. C'est donc une interpellation très directe à votre département et à votre ministère, Monsieur le Ministre.

Or, j'ai tenté de faire l'analogie, lorsque l'on voit à la SOWALFIN pour les commerces, il y a une plateforme en ligne qui s'appelle « Affaires à suivre », ne faudrait-il pas qu'officiellement la Wallonie ou un de ses outils lance « Fermes à suivre », « Exploitations agricoles à suivre », de telle manière qu'il y aurait en ligne, en instantané, la rencontre de celles et ceux qui veulent en fin de carrière quitter l'agriculture et d'autres qui veulent s'y installer ?

Monsieur le Ministre, très simplement, allez-vous répondre à l'appel de la FUGEA et développer un outil comme celui que je viens de présenter ou un autre pour rendre ce service aux agriculteurs ? Partagez-vous ces différents résultats et chiffres que j'ai rappelés ?

Mis à part la prime d'installation, qui relève de 1986, c'était encore sous M. Ducarme, d'autres initiatives sont-elles prévues pour favoriser le développement d'exploitations et la venue de personnes qui ne sont pas nées dans l'agriculture ? Je pense que c'est probablement ceux-là qui pourront sauver une partie des exploitations agricoles que nous connaissons.

D'ores et déjà, je vous remercie de vos réponses.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, merci pour vos questions, qui sont importantes, même si elles abordent sous un angle différent les facettes d'une même problématique.

En ce qui concerne l'aide à l'installation, vous avez raison, Monsieur Florent, hormis l'hypothèse d'une reprise d'une exploitation agricole, dans laquelle il y a du matériel d'occasion et pour laquelle l'aide à l'installation de 70 000 euros est sollicitée, il n'y a pas d'aide à l'investissement sollicitable pour le matériel d'occasion. Je me suis renseigné déjà précédemment, mais aussi à nouveau à la faveur de votre question, quant aux raisons historiques de cette situation. Plusieurs éléments ont été, à ce propos, mis en exergue.

Le premier point concerne le fait que l'achat de matériel neuf permet d'éviter, à l'évidence et à coup sûr, le double subventionnement d'un même matériel. En effet, le cofinancement FEADER interdit strictement que les fonds européens servent à subventionner le

même matériel. Il convient donc, dans l'hypothèse d'un matériel acquis précédemment, de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'intervention d'aide à l'investissement.

En outre, en ce qui concerne la traçabilité de tout cela, un numéro de série n'est pas présent sur tous les types de matériel. Il n'est donc pas possible de prouver avec certitude que le matériel d'occasion acheté n'a pas été subsidié par ailleurs, ce qui est un élément de contrôle européen auquel on doit souscrire. Une attestation du vendeur n'est pas considérée comme suffisamment probante par les audits et le certificateur agréés par la Commission. On est donc ici en face d'une difficulté pour les matériels qui ne sont pas identifiés par un numéro de série.

Par ailleurs, eu égard à cette interdiction de double subventionnement, même partiel, une base de données reprenant l'ensemble du matériel neuf et d'occasion à l'échelle de la Wallonie devrait être tenue. Cette hypothèse ne semble pas réaliste. Or, comme il s'agit de fonds européens et qu'il n'est pas rare qu'un agriculteur achète son matériel en dehors de la Wallonie et même de la Belgique, cette base de données ne pourrait pas se limiter à l'ensemble du matériel wallon. Il faudrait aussi voir s'il y a des achats transfrontaliers, si ces matériels n'ont pas fait l'objet eux-mêmes, dans leur pays, d'une intervention européenne, ce qui devient alors inatteignable.

Nonobstant cette difficulté, dans le cadre du plan stratégique wallon en cours d'élaboration, un nouveau mécanisme va être mis en place, notamment avec l'arrivée des coûts simplifiés. Cette nouvelle mécanique va donner une approche différente en ce qui concerne notamment les choix opérés et les choix possibles pour l'agriculteur.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Antoine, le guichet agricole dont vous parlez est effectivement soutenu par mon département, à concurrence de 150 000 euros, à octroyer à la FUGEA. Cette subvention avait pour objet le soutien transversal à l'installation en agriculture, par reprise ou par création, ainsi que l'aide à la gestion globale de l'exploitation. Afin d'éviter la redondance avec des subventions existantes, le projet a été rapidement plus spécifiquement orienté vers la question de l'accès à la terre. Ce projet s'est terminé le mois dernier. Le dernier comité de suivi a eu lieu ce 16 décembre.

Je suis d'accord avec vous, on doit mesurer pleinement l'importance de prendre des mesures pour faciliter la transmission des exploitations agricoles et/ou l'installation de nouveaux agriculteurs.

En attendant l'analyse finale du projet de la FUGEA, dont je viens d'indiquer que la clôture était toute récente, j'ai également pris deux initiatives spécifiques qui peuvent assurer le suivi du projet mené par la FUGEA.

Premièrement, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, j'ai notamment déposé le projet 201 qui porte sur « l'accompagnement des nouveaux agriculteurs dans leur projet d'installation et de reprise ». Ce projet vise précisément à fournir un accompagnement technico-économique aux jeunes qui souhaitent s'installer en agriculture, au-delà de ce qui existe aujourd'hui, et à mettre en place une plateforme – c'est ce que vous venez d'évoquer – qui mettrait en relation les candidats cédants potentiels et les candidats repreneurs intéressés.

Cette fiche-projet intègre également le suivi des indicateurs socioéconomiques spécifiques aux jeunes en agriculture afin d'évaluer, de façon plus affinée, l'évolution de la situation, mais aussi l'impact des politiques qui sont mises en place quant à la rencontre des objectifs qui sont les nôtres, c'est-à-dire soutenir l'installation, la réinstallation d'un plus grand nombre d'agriculteurs, et singulièrement de jeunes agriculteurs.

Ce projet est doté d'un budget de l'ordre de 750 000 euros dans le cadre du Plan de relance, débutera en 2022 et sera piloté par mon administration en lien avec les parties prenantes.

Deuxième volet, bien sûr, dans le cadre des Assises de la terre, on sait que l'accès à la terre est un élément majeur de difficulté pour celles et ceux qui ambitionnent de se lancer dans l'activité agricole. Dans le cadre des Assises de la terre qui seront lancées de façon imminente, puisque c'est au mois de février 2022, toute une série d'axes et d'attentions spécifiques seront portés à la question des transmissions et installations. J'aurai l'occasion de revenir vers vous pour partager ces enseignements, dans la foulée des travaux menés par le Parlement, les enseignements de ces assises, mais aussi les grandes lignes directrices de l'approche qui va être développée dans le cadre de cet important rendez-vous.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Florent.

**M. Florent** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je me doutais effectivement de la raison de l'impossibilité pour les agriculteurs de se tourner vers du matériel de seconde main. Je comprends bien entendu les obstacles juridiques et techniques, mais convenons que l'effet pervers de cette mesure, de cette obligation, c'est de diriger l'agriculteur vers du flambant neuf. Je me demande si les aides ne profitent pas, dans ce cadre, davantage à des vendeurs de matériel agricole plutôt qu'aux agriculteurs eux-mêmes. Je nous invite à réfléchir à des possibilités de contourner ces obstacles juridiques et techniques. Je me demande par exemple comment les autres États membres font, s'ils ont les mêmes obligations et solutions, parce que j'estime que c'est peut-être un problème. On connaît le prix d'un tracteur, qui peut être vraiment énorme pour une ferme. On a des moyens techniques de les tracer, donc peut-être que l'on pourrait investir davantage dans cette question.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je me réjouis de voir que l'initiative volontaire de la FUGEA fera l'objet non seulement d'une évaluation, mais manifestement, d'un suivi, puisque, dans le cadre du Plan de relance, si je vous ai bien écouté, 750 000 euros y seront réservés à travers une initiative nouvelle de plateforme de votre administration.

Je voudrais juste attirer votre attention, Monsieur le Ministre – mais vous le savez –, sur le fait qu'il y a une différence entre une initiative de l'administration ou d'un outil comme la SOWALFIN. La SOWALFIN assure l'accompagnement – ce que fera votre administration –, mais joue aussi un rôle d'intermédiaire avec le milieu bancaire, puisqu'elle octroie des garanties et s'adosse à l'organisme bancaire qui consent les crédits au repreneur. Il y a peut-être là une dimension qu'il faudra assurer entre votre administration et les milieux financiers pour qu'il y ait un suivi immédiat automatique et que ce ne soit pas un échelon administratif de plus, mais que ce soit vraiment un package global qui leur soit offert, avec la prime, avec l'accompagnement et, le cas échéant, le prêt et la garantie wallonne qui doit l'accompagner. Je vous invite vraiment à vous inspirer de cette plateforme, affaire à suivre et de la traduire pour le monde agricole.

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
MANIFESTATION DES AGRICULTEURS POUR  
UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)  
PLUS JUSTE »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
APPELS DU SECTEUR AGRICOLE À LA MISE  
EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE  
WALLON »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
COORDINATION DE L'ÉLABORATION DU  
PLAN STRATÉGIQUE WALLON DE LA  
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Lomba, sur « la manifestation des agriculteurs pour une politique agricole commune (PAC) plus juste » ;
- Mme Schyns, sur « les appels du secteur agricole à la mise en œuvre du Plan stratégique wallon » ;
- M. Desquesnes, sur « la coordination de l'élaboration du Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, mardi dernier, les agriculteurs wallons sont descendus dans la rue pour réclamer une nouvelle PAC plus juste. Même s'ils représentent, à travers la Fédération wallonne de l'agriculture et la FUGEA, des visions différentes de la réalité agricole, ils sont tous d'accord pour réclamer le maintien des aides couplées et de revoir raisonnablement le cheptel à la baisse pour y avoir accès.

Venant d'une région rurale, je ne cesse d'assister, impuissant, au déclin de l'agriculture familiale au profit des sociétés agricoles industrielles. On vient d'évoquer la problématique de la transition, de la reprise des exploitations, mais notre volonté est de permettre à chaque ferme d'être reprise par de nouveaux agriculteurs et non globalisée au sein de structures qui s'agrandissent toujours un peu plus. Les aides de la nouvelle PAC doivent être accessibles au plus grand nombre pour contrer ce phénomène.

L'autre combat des agriculteurs concerne le verdissement de la nouvelle PAC, dont les conditions doivent rester soutenables et favoriser la diversification.

On constate, sur le terrain, qu'il est plus aisé pour les grandes sociétés agricoles de répondre aux conditions environnementales pour avoir accès aux aides de la PAC. C'est un effet pervers à atténuer pour préserver la diversité des tailles d'exploitations et l'équilibre élevage/culture.

Vous devez présenter pour la fin du mois votre projet à la Commission européenne.

Comment allez-vous traduire les différents besoins exprimés par les agriculteurs afin de présenter une nouvelle PAC qui va contribuer au maintien de nos paysages, préserver nos prairies et ses élevages, préserver l'environnement et la perméabilité des sols en incluant toutes les tailles d'exploitations agricoles ?

Comment traduisez-vous les demandes formulées par les agriculteurs qui manifestaient ?

Le Gouvernement de ce 16 décembre a abordé le Plan stratégique de la PAC 2023-2027. Quelles décisions ont été prises ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns (cdH).** – Monsieur le Ministre, cela fait maintenant plus de trois semaines que les agriculteurs mènent des opérations sur le terrain pour sensibiliser la population aux enjeux de la PAC. Il y a eu aussi des manifestations devant le siège du ministre-président.

On sent vraiment une inquiétude de leur part. On sent une inquiétude par rapport à des propositions qui seraient issues du rang même du Gouvernement visant à durcir les conditions d'octroi des aides, notamment aussi à imposer une agriculture de dates qui ne tiennent pas compte des réalités agronomiques.

Les représentants le disent à chaque fois, les agriculteurs de notre Région sont engagés dans un processus de transition vers un modèle plus durable, plus local et plus respectueux de la nature, mais ils

demandent que le processus d'accompagnement soit réaliste et qu'il garantisse un revenu décent et une perspective pour le secteur.

Depuis maintenant trois séances, le point est inscrit à l'ordre du jour de votre Gouvernement et l'échéance du 31 décembre approche à grands pas.

Pouvez-vous faire le point sur les négociations au sein du Gouvernement ?

Confirmez-vous, comme cela a pu être indiqué dans les médias, que 21 % du budget demeure réservé pour les aides couplées ? Quels sont les scénarios de répartition de cette enveloppe qui sont envisagés ?

Avez-vous pu, de nouveau, rencontrer les organisations agricoles et environnementales ?

Vu la confirmation de la date d'échéance pour rentrer le plan à la Commission européenne, la Wallonie pourra-t-elle respecter le calendrier ou allez-vous devoir entreprendre des contacts avec l'Europe pour disposer d'un délai supplémentaire ?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur l'incorporation des trois règlements qui ont été adoptés par les instances européennes dans le plan stratégique wallon ?

Merci.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). – Monsieur le Ministre, mes collègues viennent de l'expliquer, le Plan stratégique doit être adopté pour le 31 décembre, c'est-à-dire dans 10 jours. Ma question originelle s'adressait au ministre-président parce que, à trois ou quatre reprises, vous avez inscrit le point à l'ordre du jour du Gouvernement wallon, mais, visiblement, il n'y a pas d'accord aujourd'hui au sein du Gouvernement wallon sur les différents choix. Ma collègue, Mme Schyns, vient de poser les éléments qui semblent poser difficulté.

Je voulais demander à M. le Ministre-Président ce qu'il fait pour que l'on retrouve la concorde et, surtout, qu'il puisse y avoir une décision dans les temps et heures impartis pour que, in fine, ce ne soient pas nos agriculteurs qui soient pénalisés par des retards préjudiciables dans les décisions qui doivent être prises au niveau du Gouvernement.

En un mot comme en cent, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, puisque c'est vers vous que la question a été réorientée : qu'est-ce qui bloque aujourd'hui ? Qu'est-ce qui fait qu'il n'y a pas de décision sur le Plan stratégique wallon pour la PAC 2023-2027 ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Messieurs les Députés, en ce qui concerne la date pour rentrer le plan au niveau européen, la Commission a bien confirmé que la date d'introduction des plans stratégiques restait le 31 décembre 2021, même si certains régions et/ou pays se trouvent dans une situation comparable à la nôtre et même si vous conviendrez qu'un certain nombre d'actes délégués et des actes d'exécution, qui, selon le cas, définissent, complètent ou exécutent certaines dispositions sont toujours en cours de discussion, même si la Commission souhaite faire adopter les actes les plus urgents avant la fin de l'année, convenez avec nous que l'on a cette situation un peu étonnante où en même temps l'on doit rentrer pour le 31 décembre notre projet et en même temps certains actes sur lesquels doivent se baser notre projet ne sont pas encore publiés. D'autres l'ont été tardivement et d'autres le seront l'année prochaine. On a donc ici une zone instable dont vous mesurez toutes les conséquences. C'est probablement la raison pour laquelle la Commission n'a pas indiqué, tout en renouvelant bien sûr l'indication concernant la date limite d'introduction des plans stratégiques, la Commission n'a pas annoncé de sanction pour les États membres qui enverraient leurs documents au-delà de cette date.

Par contre, la Commission a bien précisé que le canal officiel pour la transmission des documents SFC, *Share Fund Management Common system* resterait ouvert après le 31 décembre 2021. Il n'y a donc pas lieu, formellement, de solliciter un délai complémentaire.

Il m'est indiqué que, par ailleurs, la Flandre déposerait, en ce qui la concerne, son plan en mars ou avril 2022.

Je ne sais quelle sera l'attitude du Gouvernement, dont l'accord de majorité vient d'être fixé ailleurs en Europe.

En ce qui concerne le débat sur la politique agricole commune, vous avez raison, il y a de nombreuses discussions à l'intérieur du Gouvernement concernant le Plan stratégique wallon. Ce n'est pas surprenant.

Je pense qu'il est assez clair que chacun souhaite, à cet égard, s'inscrire dans le cadre de ce que la PAC a prévu, c'est-à-dire en même temps un soutien au revenu, un soutien à l'activité et en même temps imprimer et soutenir une transition en ce qui concerne notre modèle agricole.

Il est évident aussi – et ma conviction est très forte à cet égard – que l'on doit tenir compte de la réalité telle qu'elle est vécue par le monde agricole. Je ne souhaite absolument pas que notre plan stratégique se traduise



par des difficultés supplémentaires, voire des difficultés graves pour un certain nombre d'exploitations.

Nous avons, comme vous l'avez mentionné les unes et les autres, rencontré à plusieurs reprises les organisations agricoles. Je les ai rencontrées comme ministre de l'Agriculture. Nous les avons rencontrées collectivement en KERN ou en KERN élargi tout au long de ces derniers jours.

Nous avons aussi rencontré, par exemple, d'autres parties prenantes comme les organisations environnementales. Il résulte des expressions du monde agricole qu'il y a beaucoup, beaucoup d'inquiétudes. Vous avez raison. Il y a un grand malaise, dans certains cas un mal-être, qui est bien compréhensible.

Je pense que chacun nous indique qu'il est prêt à, bien sûr, soutenir des pratiques agricoles qui sont plus résilientes, qui intègrent plus la variable environnementale, les objectifs climatiques et de préservation de la biodiversité, des sols, de l'eau, et cetera.

Ceci correspond aussi à la conviction du Gouvernement, mais en même temps, les uns et les autres nous rappellent combien la mission nourricière du monde agricole est une mission essentielle. Il ne faut jamais galvauder le fait que nous avons une autonomie alimentaire grâce aux pratiques agricoles, grâce à l'expertise de nos agriculteurs, de nos éleveurs, de nos maraîchers et des différents secteurs du domaine agricole, telles qu'elles sont pratiquées en Wallonie.

Deuxièmement, on parle d'un secteur économique à part entière, qu'il s'agisse de l'emploi direct, de l'emploi indirect, des milliers et des milliers de familles sont concernées.

L'inquiétude est encore accrue par le fait que nous sommes dans un contexte de contraction des moyens budgétaires au niveau européen, manifestement.

C'était déjà le cas entre la PAC précédente et la PAC actuelle. C'est de nouveau le cas entre la PAC actuelle et la PAC future, avec une diminution de l'ordre d'un peu plus de 15 % de la voilure globale budgétaire, des moyens budgétaires globaux pour notre agriculture.

Donc, dans un contexte où effectivement le budget global, dédié à notre région, est un budget en diminution. Par ailleurs, un certain nombre de mesures internes sont prises, notamment en ce qui concerne la convergence des droits, font que certains sont concernés, de surcroît, par des diminutions complémentaires. Il y a donc des fondamentaux qu'il faut, à mes yeux, respecter dans le cadre de l'élaboration de notre plan stratégique.

Premier fondamental, c'est qu'effectivement il faut, à travers le paiement de base et le paiement redistributif, s'assurer de cet élément important en ce qui concerne le

revenu. Bien sûr, progresser en ce qui concerne le paiement redistributif, mais le faire de façon raisonnable et raisonnée, de manière à soutenir aussi les premiers hectares et les plus petites exploitations.

Le deuxième élément est un élément où il y a un consensus en ce qui concerne les organisations agricoles. Je me suis battu au niveau européen et j'ai obtenu gain de cause pour que nous puissions garder, en tout cas actuellement, nos 21,3 % d'aide couplée. Ce n'est pas pour maintenant ne pas les appliquer. Les organisations agricoles, même si elles ne l'appliquent pas nécessairement de la même façon, sont d'accord entre elles en disant : « Rien à faire, le soutien couplé, c'est essentiel pour maintes raisons ». Notamment, la liaison au sol, mais pour l'activité, pour le revenu, et cetera.

Elle l'affirme d'avant plus fortement que l'on sait que l'on se trouve dans un contexte où il y a une contraction importante du nombre d'animaux, du nombre de bovins, tout au long de ces dernières années. On a perdu de l'ordre de 400 000 têtes de bétail sur le territoire. Donc, on est dans une décroissance de la présence bovine sur notre territoire qui est évidente et dont les projections semblent annoncer la poursuite à l'avenir. Dès lors, c'est un socle absolument indispensable : 21,3 %. La FUGEA, la FWA, les différents acteurs, me semble-t-il, sont alignés là-dessus.

Les écorégimes, importants, au moins 25 %. Je pense qu'il faut donner un signe ou l'autre pour aller au-delà de ces 25 %. Mais il faut qu'ils soient accessibles, ces écorégimes. Rappelons que le basculement des écorégimes, de l'équivalent des écorégimes vers le premier pilier, font que, dorénavant, ce sont des éléments de conditionnalité supplémentaires d'accès au revenu. Il y a la conditionnalité de base pour être éligible à l'aide, mais une partie, 25-26 %, sera désormais analysée par le prisme des écorégimes. Soit l'on coche la case et alors on y a droit, soit on ne l'atteint pas et alors on n'y a pas droit. C'est une part de son revenu qui disparaît. Qu'il y ait des écorégimes, assez naturellement, de l'ordre de 10 %, un peu moins, un peu plus, qui tournent autour des prairies permanentes. Cela me semble évident. Le rôle des prairies est absolument capital.

Qu'il y ait par ailleurs pour les maillages écologiques, essentiels également, des signes qui soient donnés. On s'inscrit bien sûr dans cette logique-là, mais je crois qu'il y a une constante que les organisations agricoles et moi-même et aussi une part importante de nos concitoyens ont en tête, c'est de dire : il faut un équilibre entre la préoccupation de production, cette mission de nourrir, cette expertise en termes d'activité et la préoccupation environnementale.

Cela se traduit notamment dans les écorégimes en disant : on ne fait pas de fermes environnementales. On fait des fermes qui sont aussi une préoccupation

environnementale, mais dont la mission principale reste une mission qui est agricole.

Dans ce contexte-là, le fait de fixer un pourcentage maximum d'hectares environnementaux, si je puis dire, par rapport aux hectares qui font l'objet du travail agricole de l'espace d'élevage, et cetera, en tant que tel, me semble une balise qui est une balise intéressante.

On est bien sûr aussi préoccupé par la couverture du sol en ce qui concerne les couvertures hivernales, la durée de celle-ci, le recours ou la diminution du recours progressivement aux intrants en ce qui concerne les pratiques culturales.

Je termine en évoquant brièvement le deuxième pilier qui est aussi important, puisque, aussi bien dans le premier pilier, on retrouve au maximum l'aide aux jeunes. Je pense qu'il y a un consensus là-dessus. On vient de l'évoquer à travers vos questions, majorité comme opposition. Il faut soutenir plus les jeunes dans leur accès au métier et à l'exploitation.

Le deuxième pilier, il faut que l'on puisse, à travers les différentes mesures du deuxième pilier, soutenir le bio. En ce qui concerne le Gouvernement, nous avons un engagement très clair et j'y souscris. Nous avons également un PSDAB que j'ai proposé et qui a été approuvé par le Gouvernement avec une trajectoire de croissance du bio. Il faut que cette croissance soit économiquement, qu'elle soit soutenable pour les différents intervenants. Qu'elle corresponde aussi à un soutien accru de la demande des consommateurs.

Voilà les différents éléments d'équilibre, de points de position, pour un dossier aussi important. Il est important socialement.

Je vois à quel point les agriculteurs sont, me semble-t-il, de plus en plus soutenus par l'opinion. Notamment au fil de ces semaines, je sens monter hélas l'inquiétude dans le monde agricole, mais je sens concomitamment monter le soutien sociétal et la reconnaissance d'un grand nombre de nos concitoyens pour celles et ceux qui, au prix de gros efforts, de risques considérables et d'un travail inlassable, assument cette mission de nourrir, en ce compris dans les périodes extrêmement difficiles que nous avons traversées, que nous continuons à traverser.

C'est cette convergence d'opinions sur lesquelles nous travaillons. Vous priez le ministre-président qui, de toute façon, n'aurait pas pu vous répondre puisque étant temporairement absent, de ne pas avoir pu le faire en direct, sans quoi votre question aurait été réorientée, voire reportée. Je crois pouvoir traduire ainsi cet état des lieux que je me permets de faire.

Budgétairement, on parle quand même, premier pilier, un peu plus de 1,3 milliard, deuxième pilier, un peu plus de 520 millions d'euros sur une période de cinq ans. On parle de volants budgétaires qui sont

extrêmement considérables. Ils sont essentiels à la survie d'un certain nombre d'exploitations. Je pense que personne en ce Parlement, personne au Gouvernement, ne veut laisser tomber nos fermiers, nos agriculteurs, nos producteurs, nos hommes et nos femmes de la terre. Cet engagement essentiel à mes yeux est vraiment chevillé au plus profond de ma conviction.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse longue et complète.

Je pense qu'il est évident que le Gouvernement prend effectivement la mesure du message du monde agricole qui a été exprimé et surtout que le Gouvernement wallon prenne son temps, puisque apparemment il n'y a pas vraiment d'obligation de délai et que l'on a un peu de latitude. Je pense qu'il serait beaucoup plus intelligent de prendre son temps et de faire bien les choses que de se précipiter parce que l'on serait acculé à un délai. Je pense que la matière est en tout cas importante.

Effectivement, trouver un équilibre est vraiment important. Prendre le temps me paraît donc utile et même garant du sérieux de la décision et source d'un dialogue aussi avec le secteur.

Bref, ce que j'appellerais un équilibre intelligent.

En résumé, je fais donc confiance au Gouvernement de s'engager sur la transition du modèle agricole qui est appelé des vœux de beaucoup, sans mettre en péril le secteur.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** – Je ne suis pas du tout aussi rassurée que mon collègue.

Monsieur le Ministre, pas sur vos positions, franchement, je pense que les éléments que vous avez donnés sont plutôt constructifs. Je vais venir peut-être sur l'un ou l'autre en particulier. Je suis inquiète d'entendre qu'il y a toujours d'aussi gros tiraillements au sein du Gouvernement et que, quand même, la date reste bien le 31 décembre ou alors vous nous dites que vous allez demander la prolongation, mais ce n'est pas réellement ce que j'ai entendu dans ce que vous avez dit.

Très clairement, ce que l'on demande au Gouvernement, dans son ensemble, c'est ce que vous venez de dire, à savoir tenir compte de la réalité des agriculteurs.

La fonction nourricière est importante. Si, à un moment donné, on est dans une situation où l'on se retrouve à devoir importer plus et des produits de moins bonne qualité et produits dans un moins bon contexte environnemental, on aura tout perdu.

C'est vraiment cette crainte qui est relayée et que l'on voulait aujourd'hui relayer également.

Deux éléments importants, vous avez confirmé les 21 % pour l'aide couplée, c'est positif, mais par contre aucune information précise sur la répartition de l'enveloppe de cette aide couplée.

Enfin, sur les ECO-régimes, vous donnez des lignes directrices, mais on n'y voit pas encore tellement clair et les agriculteurs non plus. Or, ils ont besoin d'être certains qu'ils vont être bien conçus, mais qu'ils seront surtout applicables agronomiquement et économiquement pour l'ensemble des agriculteurs.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je mesure bien le travail important qui est celui qui doit porter le Gouvernement wallon, mais il faut dire que les vagues-hésitations qui sont aujourd'hui visibles n'aident pas à rassurer les agriculteurs. Vous l'avez dit vous-même, c'est un point important. Je voudrais peut-être, dans le prolongement de ce que ma collègue a dit, un petit peu dire les lignes orange que nous avons pour la transposition de la PAC européenne à l'échelle wallonne, dans un Plan stratégique, c'est d'abord une PAC qui doit rester une politique agricole et sur lequel la transition environnementale et les mesures environnementales doivent être un adjuvant pour faire une meilleure agriculture, mais pas pour faire de l'environnement à côté de l'agriculture. Cela n'a pas de sens. C'est une politique agricole commune, c'est notre première balise.

La deuxième balise, c'est que la transition soit supportable, accessible par les agriculteurs. Vous l'avez dit vous-même, les budgets sont ici pour cinq ans, mais on sait qu'un agriculteur, quand il se lance dans un projet d'exploitation ou de reprise d'exploitation, il s'engage souvent pour 20, 25, 30, voire même plus années par rapport à des engagements bancaires. Cet élément-là est un élément extrêmement important, que l'on doit prendre en considération. Il faut que la PAC permette, à l'échelle wallonne, que cette transition soit supportable par l'agriculteur, sinon on va cabrer les agriculteurs et l'on n'aura rien gagné.

Le troisième élément, c'est la troisième ligne orange, c'est que les moyens consacrés au secteur de la production biologique soient à la hauteur des engagements du Plan stratégique adopté ici par le Gouvernement wallon et validé par le Parlement wallon. Nous y serons particulièrement attentifs.

## **QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT WALLON AU COLLECTIF « STOP DÉRIVES CHASSE » »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réaction du Gouvernement wallon au collectif « Stop dérives chasse » ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, le collectif « Stop dérives chasse », qui regroupe 70 associations naturalistes, dont la Ligue royale pour la protection des oiseaux et Natagora, vous a interpellé afin de rouvrir le débat sur la réglementation de la chasse en Wallonie.

En effet, selon le collectif cité, « les arrêtés du Gouvernement wallon qui régulent les quotas de chasse sont soumis sur base des chiffres renseignés par le DNF ». Selon le collectif, les organismes décisionnaires, pourtant fortement régulés, comptent trop peu de non-chasseurs.

La section Chasse du pôle Ruralité, composée en majorité de chasseurs, est actuellement la seule section à donner des avis sur les projets d'arrêté du Gouvernement wallon. Dès lors, il leur semble nécessaire d'ouvrir le débat aux naturalistes, aux scientifiques et aux citoyens afin d'obtenir « une neutralité axiologique maximisée ». Weber, nous voilà ! « La réglementation de la chasse ne peut plus rester l'apanage des seuls chasseurs », clôture la porte-parole du collectif.

Quelle réponse allez-vous fournir au collectif ?

Allez-vous répondre favorablement à leur pressante demande ?

La section Chasse doit-elle être composée à l'avenir d'un panel plus diversifié ? Si oui, à quels milieux pensez-vous ouvrir la section Chasse ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de

l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, conformément à l'article 9 du décret du 16 février 2017 qui modifie lui-même le décret du 6 novembre portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative, le pôle Ruralité est chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de remettre des avis sur les notes d'orientation du Gouvernement, d'une part, et les avant-projets de décret et d'arrêté ayant une portée réglementaire d'autre part, et ce, concernant la politique régionale relative notamment à la chasse.

Le pôle Ruralité est composé de 16 membres permanents avec voix délibérative, dont un membre seulement est chasseur et au moins deux membres sont représentants des associations environnementales, les autres représentants étant issus des milieux forestiers, agricoles ou encore scientifiques.

J'observe que le poids des organisations à finalité environnementale dans la représentativité des membres effectifs du pôle Ruralité est donc, en l'espèce, plus important que celui des chasseurs.

Il est vrai que, en cas de dossier relatif strictement à la chasse siège, au sein du pôle, avec voix consultative strictement, la section Chasse composée obligatoirement de 16 membres qui, eux, doivent être détenteurs du permis de chasse et représentant les différentes zones et espaces cynégétiques ainsi que les différents modes de chasse.

Cette composition est représentative de l'ensemble de la ruralité en général. Il n'y a dès lors pas lieu aujourd'hui, à mes yeux, de modifier la composition de cette assemblée.

Je vous rappelle que la section Nature du pôle Ruralité peut, d'initiative, émettre un avis au Gouvernement. Libre à celle-ci, comme le prévoient ces possibilités, d'émettre un avis sur toute une série de problématiques, en ce compris celles qui seraient directement ou indirectement liées à la chasse.

Dans tous les cas, concernant une éventuelle réorganisation du pôle Ruralité et conformément, en cela, à la Déclaration de Politique régionale, je me permets de rappeler que le pôle Ruralité sera revu à l'initiative du Conseil économique et social de Wallonie.

Voilà, Monsieur le Député, les éléments que je me permettrais de partager avec vous.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Donc, si je comprends bien, c'est une réponse complète, mais teintée d'une diplomatie évidente.

Il n'y a pas de raison de modifier la composition actuelle, eu égard à la structure des conseils d'avis. Si

tant est qu'il fallût la modifier, cela reviendrait au Conseil économique social environnemental de Wallonie.

Donc, celles et ceux qui se sont adressés à vous, si je comprends bien, se sont quelque peu trompés et auraient dû s'adresser au Conseil économique social environnemental de Wallonie. Voilà qui me paraît clair. Chacun appréciera la position des uns et des autres.

**Mme la Présidente.** – Je vous remercie également.

Je clôture les travaux de cette matinée.

*- La séance est suspendue à 12 heures 23 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 9 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## AUDITIONS

### PÉTITION SUR « NON À L'URBANISATION DES TERRES AGRICOLES AUX TROIS HERSEAUX (MOUSCRON) »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les auditions sur pétition sur « Non à l'urbanisation des terres agricoles aux Trois Herseaux (Mouscron) ».

Je salue la présence de M. Hanssens et d'autres cosignataires, si j'ai bien compris, de la pétition s'intitulant « Non à l'urbanisation des terres agricoles aux Trois Herseaux (Mouscron) ». Merci à tous d'être présents. Je salue aussi la présence de M. le Ministre qui n'est pas obligé de nous rejoindre, mais qui va néanmoins assister à nos travaux avec une oreille attentive. Cela mérite d'être salué.

Je vais vous rappeler la procédure. Il me revient de vous indiquer que la pétition, avec 1 696 signatures – vous avez peut-être une différence de chiffres, mais c'est ce qui est authentifié sur le site du Parlement wallon – a atteint le seuil visé par l'article 127.6 du règlement, qui dispose que « Lorsqu'une pétition est signée par au moins 1 000 signataires âgés de 16 ans accomplis et qu'elle formule une question concrète à propos d'un sujet relevant de la compétence de la Région ou visant ses intérêts, l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin a le droit d'être entendu en commission ».

Je vous rappelle que la pétition a été inscrite à l'ordre du jour de la commission du 23 novembre 2021, que Mme Laruelle a été désignée en qualité de rapporteuse, que la commission a procédé à un échange de vues. La commission a décidé de procéder, le

mardi 21 décembre 2021 à l'audition de M. Loin, primosignataire de la pétition. M. Loin, primosignataire de la pétition, a informé le secrétariat de la commission, le 13 décembre 2021, qu'il serait remplacé par Mme Anne-Sophie Rogghe, signataire de la pétition, et, le 17 décembre 2021, qu'il serait remplacé par M. Jonas Hanssens, signataire de la pétition.

Conformément à l'article 127.6 du règlement et à l'article 41 de la loi spéciale des réformes institutionnelles, nous allons donc procéder à l'audition de M. Hanssens.

Mme Laruelle a déjà été désignée en tant que rapporteuse.

*Audition de M. Hanssens, signataire de la pétition*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hanssens.

**M. Hanssens,** Signataire de la pétition. – Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs, merci de nous recevoir et d'entendre nos arguments pour la défense de la campagne herseutoise contre la construction de 1 750 logements sur près de 85 hectares de terres agricoles.

Notre présentation est composée de quatre parties principales. Je commencerai par vous présenter le projet qui suscite notre opposition, les territoires au sein desquels ce projet s'implante et les nombreuses questions que cela soulève. Je vous dirai ensuite pourquoi nous pensons que notre combat mérite toute votre attention et votre mobilisation dans le cadre des travaux que vous menez pour mettre un terme à l'étalement urbain. Je vous parlerai aussi de notre déception, de notre incompréhension au fur et à mesure des étapes que passe ce projet et du peu de débats démocratiques que suscite un tel projet qui, s'il aboutit, altérera considérablement et durablement notre environnement et notre cadre de vie. Enfin, très concrètement, je vous ferai part de nos demandes.

Pour la mise en contexte, voici le projet pour lequel un permis d'urbanisation est demandé. Il s'agit là de la première phase : 110 logements pour 4 hectares. Ce projet et sa situation posent déjà de nombreuses questions en tant que telles. Le plus inquiétant est que ce n'est que le début d'un très grand projet d'étalement urbain : 1 750 logements sur 875 hectares et la disparition de ce coin de nature situé entre les trois quartiers herseutois et la frontière française.

Comme vous pouvez le voir ici, mis à part des terres que nous défendons, il s'agit là de tissu urbain déjà très dense, que ce soit au sein des hameaux herseutois – vous les voyez en haut à droite et à gauche – ou au-delà de la frontière française, comme on peut le voir si l'on dézoome un peu. Vous avez les côtés de la frontière

française et le quartier dont on parle est tout en bas à gauche. Vous voyez les dernières terres agricoles coincées entre les trois hameaux herseutois et la très grande tache d'urbanisation française.

Rappelons que, avec 1 447 habitants par kilomètre carré, Mouscron est la dixième commune la plus densément peuplée de Wallonie. Notre commune est aussi la septième en part de superficies artificialisées, près de 45 % du territoire. Construire aux Trois Herseaux c'est sacrifier encore 2 % du territoire mouscronnois.

Récemment, la section mouscronnoise de Droit au logement a pointé le fait que Mouscron est la commune de Wallonie picarde où la progression de l'urbanisation était la plus importante ces dernières années : plus de 4 % de notre territoire depuis 2005. Selon Droit au logement, dont partageons le constat, la plupart des récents projets de construction à Mouscron prennent la place d'un espace vert.

Les autorités communales nous ont dit que, vu la situation de notre commune au sein des tissus urbains de la métropole lilloise, l'urbanisation de cette poche de verdure était de l'ordre de la logique. Nous pensons au contraire que structurer un territoire urbain de cette envergure nécessite de préserver des réserves agricoles, des espaces ouverts, une respiration dans ce grand tissu bâti.

Voici les raisons de notre opposition.

D'abord, espace ouvert et biodiversité : c'est le dernier poumon vert majeur, bien préservé et de grande dimension entre Mouscron, Luingne et Herseaux. L'endroit est d'ailleurs reconnu comme tel par les autorités communales qui y aménagent des sentiers de promenade à la campagne. Un tel espace répond à de réels besoins et la pandémie que nous traversons l'a bien prouvé. De nombreuses personnes ont pu profiter de cet espace dans les moments de confinement et en profitent encore.

Ensuite, ce sont des terrains agricoles, en agriculture bio qui plus est, indispensables à proximité d'une grande ville. Permettez-moi de citer un extrait du chapitre « Agriculture et alimentation » de la Déclaration de politique régionale : « La Wallonie entend accorder une attention particulière à la préservation des terres agricoles et de leur usage à des fins nourricières. »

Ce territoire est aussi un lieu d'accueil de la biodiversité. Le sentier nature qui traverse les champs est parsemé d'écriteaux placés à l'initiative de la Cellule environnement de la Ville de Mouscron avec indication des mammifères et oiseaux que l'on peut y apercevoir. On y évoque le goéland cendré, la bécassine des marais, le grèbe musicien ou le faucon crécerelle et pèlerin.

Inondations. Herseaux, Dottignies, Estaimpuis et Watrelos sont connus pour les inondations récurrentes.

Depuis les événements dramatiques de cet été, les inondations, déjà fortement ressenties dans le quartier, provoquent une réelle anxiété pour les habitants. Aucune des réponses apportées jusqu'ici n'a permis de les rassurer. Ce n'est pas parce que les autorités communales disent que les inondations n'existent pas que celles-ci disparaissent. Voyez plutôt, la photo affichée à l'écran date du 11 décembre dernier. À ce moment-là, on n'a pas vu dans la presse un épisode de très fortes pluies, pourtant voilà ce que cela provoque.

Ce n'est pas en imperméabilisant plus encore les sols que nous résoudrons le problème, tout cela alors que les terres agricoles et la végétation ont l'immense avantage d'avoir des fonctions de rétention, de bassin d'orage, de noue, mais aussi de régulateur de températures et de filtration pour alimenter la nappe phréatique. À l'avenir, les pluies violentes seront de plus en plus fréquentes, mais aussi les épisodes de sécheresse. Un drainage trop important du site, l'asséchant pour pouvoir y construire, serait dramatique pour les situations de sécheresse. On parle là d'une situation déjà vécue chez nos proches voisins flamands, dont le territoire est fortement urbanisé et dont les nappes phréatiques se trouvent vides en été.

Voilà d'autres photos un peu plus anciennes, mais là vous vous rendez compte aussi de la situation au niveau des habitats.

Alors concernant la mobilité, le 25 août 2014, lors de l'adoption du RUE, l'ancêtre d'un schéma d'orientation local, Alfred Gaden, bourgmestre de l'époque introduisait les points au Conseil communal en disant notamment ceci, je le cite : « Alors point essentiel que je voudrais appuyer, le dossier ne continuera pas tant que les problèmes de mobilité ne seront pas résolus. Je crois que c'est quelque chose de très important ».

Pour répondre à ces mêmes questions de mobilités, il disait aussi ceci, je le cite toujours : « Le premier lotissement commencerait par la Rue Verte, Chaussée des Ballons ; la deuxième par la Rue de la Roussellerie, et ainsi de suite ».

La mobilité reste un casse-tête et le premier lot est situé à l'opposé de la Rue Verte que citait Monsieur le bourgmestre et de la Chaussée des Ballons.

Tous les riverains vous le diront, cela bouchonne déjà fortement dans le quartier sans oublier la fermeture du passage à niveau – qui est l'entrée vers le quartier – parfois jusqu'à 28 minutes par heure aux heures de pointe.

Ajouter encore des centaines de maisons, d'appartements, et cetera ne fera qu'empirer les problèmes de mobilité.

Maintenant, nous passons à la question des besoins au logement. Récemment, la Ville de Mouscron a communiqué à la presse un état des lieux des

constructions de logements à venir. Des permis ont déjà été octroyés pour 723 nouveaux logements, des procédures sont en cours pour les permis de 426 autres nouveaux logements, et selon les informations communiquées par la ville à la presse, les promoteurs ont encore au moins 390 logements en projet, soit un total de 1 539 logements à venir.

Tout cela sans tenir compte des petits projets et des différentes phases du projet dont nous débattons aujourd'hui et qui ne nous semble pas nécessaire.

Nous avons trop souvent entendu que la construction massive de logements au sein de notre commune permettrait d'éviter l'envol des prix de ceux-ci, c'est loin d'être la réalité, notamment parce que trop souvent les logements proposés ne sont pas adoptés aux besoins de la population locale ; soit beaucoup trop petit, soit à des prix de vente ou de location bien trop élevés.

En conclusion, un tel projet ne répond pas aux besoins des Mouscronnois, on manque plutôt de logements dignes, à des prix abordables.

Mouscron enregistre en 2021, 637 candidatures pour un logement social. Les besoins de logement au sein de notre commune sont là et ce n'est pas ce qui est proposé dans le projet dont nous débattons aujourd'hui.

On en vient à l'étalement urbain, notre environnement doit être préservé, restauré, l'urbanisation de terres agricoles ne devrait être mise en œuvre qu'en dernier recours.

Après une analyse des besoins, la réutilisation et la rénovation du bâti, la transformation des friches industrielles et la construction au sein de tissus urbains existants.

Pour nous, ce n'est pas la qualité du projet proposé qui est mis en cause, mais bien le fait de construire à cet endroit.

Nous demandons que les pouvoirs publics à l'échelon communal comme à l'échelon régional mettent tout en œuvre pour limiter l'étalement urbain.

Cela fait aussi l'objet du chapitre dédié aux développements du territoire, de la Déclaration de politique régionale, il y est dit ceci : « Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin alors ils ont 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants : réduire la consommation des terres non artificialisées, en la plafonnant d'ici 2025 ; préserver un maximum les terres agricoles ; maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant, localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants, restaurer la biodiversité ».

Le projet contre lequel nous nous battons prend la direction opposée de ce que prévoit la Déclaration de politique régionale.

Les mesures politiques pour freiner l'étalement urbain – le fameux stop béton – tardent d'arriver et pendant ce temps-là, les prometteurs eux se hâtent.

En 2016, le ministre Di Antonio organisait un concours international d'urbanisme pour des quartiers nouveaux. Dans ce cadre, une équipe s'était saisie du site des Trois Herseaux. Avec le projet intitulé « Terre fertile », de jeunes architectes proposaient de préserver la terre agricole, de miser sur l'agriculture et les circuits courts et de construire dans les tissus urbains et industriels proches.

Le jury avait alors gratifié ce projet du prix thématique développement local. On est loin du projet que les autorités communales cherchent à imposer aujourd'hui. Urbaniser ce site précieux est un projet ancien, d'un autre temps, une vision passéiste qui ne répond pas aux besoins des citoyens et donc il faut dès lors pouvoir s'écarter.

Je voudrais passer en revue l'historique récent et ancien de ce projet.

Oui, plusieurs étapes ont déjà eu lieu. La toute première étape a été l'inscription de ce territoire en zone d'extension de l'habitat au plan secteur, une autre façon de dire « étalement urbain ». C'était à la fin des années 70. Ce ne sont pas des éléments récents, c'était il y a 40 ans.

J'emprunte ici les mots d'un Mouscronnois de la génération de mes grands-parents : « Cette décision a été prise dans un contexte qui n'a rien à voir avec la situation d'aujourd'hui. Tout a changé. La perception qu'on a maintenant de l'évolution générale tant de la société que du climat, de l'économie, l'épuisement des ressources, le rejet de CO<sub>2</sub> et l'impact de ces éléments sur la qualité de vie n'a pas pu être prise en compte par les décideurs de l'époque. À cet éclairage, comment est-il encore admissible qu'à des dizaines d'années de distance on puisse imposer aux générations suivantes ces orientations obsolètes ». Tout est dit.

Ajoutons à cela les étapes plus récentes concernant le permis d'urbanisation et de voirie, une réunion de concertation chaotique lors de laquelle la bourgmestre refusait de répondre aux demandes des citoyens avec un compte rendu tronqué, une interpellation citoyenne au Conseil communal et plusieurs interventions de conseillères et conseillers, une majorité divisée qui a perdu l'un de ses conseillers sur ce dossier, une CCATM divisée aussi. Sur 15 membres votant, 6 ont voté pour le projet et 6 ont voté contre. En lisant cela, on se rend compte à quel point le projet a un passif très long, trop long et qu'il n'a jamais fait l'unanimité.

De nombreuses personnes avec lesquelles nous échangeons partagent le sentiment qu'il est très difficile pour les citoyens d'être entendus et de coconstruire, que les nombreuses réclamations des citoyens sont consignées, mais restent sans réponse, que les décisions

en matière d'urbanisme sont trop souvent imposées et trop peu souvent argumentées, que le combat est inégal parce que nous n'avons pas les mêmes moyens et les mêmes connaissances que les développeurs de projet et les équipes dont ils peuvent s'entourer – eux ont beaucoup à gagner et nous beaucoup à perdre –, que les leviers d'action des citoyens sont extrêmement limités et parfois très coûteux, que les contacts entre les autorités et les développeurs se font bien en amont des demandes de permis tandis que les citoyens, eux, sont mis au courant bien tard, que malheureusement, dans ce dossier, les politiques n'ont pas tenu leurs promesses, que l'accès aux informations reste compliqué et pas en phase avec notre époque.

En conclusion, que la place laissée aux citoyens pour défendre les intérêts légitimes est extrêmement réduite et complexe.

De notre côté, nous sommes prêts et motivés pour défendre une autre vision pour l'avenir des Trois Herseaux. Nous, ce sont près de 1 700 signataires de la pétition adressée au Parlement de Wallonie, plus de 2 000 membres de notre groupe Facebook, 259 réclamations introduites dans le cadre de l'enquête publique et plus de 1 000 signatures de la pétition qui a été remise à la Ville à ce stade du projet. Nous sommes des riverains proches, des Herseautois, des Mouscronnois, des habitants des communes voisines et frontalières, des associations, des défenseurs de notre environnement et de notre cadre de vie à tous.

Alors, permettez-moi aussi d'ailleurs d'adresser des remerciements tout particuliers à Michaël, Anne-Sophie, Anthony, Luc, Sylvia, Anne, Ludovic, Michaël, Gaëlle. Ensemble, nous déployons, il faut le dire, beaucoup d'énergie dans la bataille pour la défense des terres agricoles Herseautoises. Nous prenons ce temps parce que nous sommes convaincus de l'importance et de la justesse de notre combat parce que nous sommes portés et soutenus par plus de 2 000 personnes et parce que nous pensons que vous pourrez entendre nos arguments et donner une autre tournure à ce projet.

J'en viens à nos demandes. Nous demandons à M. le Ministre et aux membres de cette commission de tout mettre en œuvre pour qu'une politique ambitieuse de limitation de l'étalement urbain, le Stop béton, voie le jour dans un futur proche tant qu'il est encore temps et qu'une telle politique se base sur la réalité des territoires et non sur des choix qui ont été faits dans le passé. À cette fin, nous proposons au Parlement, au Gouvernement et à cette commission, la campagne herseautoise située au cœur d'un territoire déjà fortement urbanisé comme cas d'étude.

À propos du Stop béton, nous aimerions savoir où en sont vos travaux, si vos projets de loi permettront de répondre aux problèmes que nous avons exposés aujourd'hui, s'ils pourront avoir un impact positif sur la campagne herseautoise, si les terres agricoles pourront

être protégées malgré que d'autres choix aient été posés par le passé, précisément, si vous envisagez la possibilité que la politique de Stop béton permette que des terrains devenus constructibles ne le soient plus.

Nous avons noté, dans la Déclaration de Politique régionale, la volonté du Gouvernement d'impliquer les citoyens dans les projets d'envergure. Nous pensons que préserver notre campagne est un projet d'envergure et sommes prêts à prendre part à la recherche d'alternatives à son artificialisation. Nous l'avons dit, les citoyens qui souhaitent un autre avenir pour les Trois Herseaux sont nombreux et ne demandent qu'à s'investir, chacun à sa manière, pour rendre cet avenir possible. Nous vous demandons de saisir cet appel.

Enfin, profitons de la présence de M. le Ministre pour lui suggérer, lorsqu'il aura à se prononcer sur ce projet, de tenir compte des nombreux arguments émis par les citoyens, notamment ce que je viens de reprendre ici. Il sera alors probablement clair pour M. le Ministre, en se projetant vers le futur et non dans le passé, que ce projet n'a pas lieu d'être.

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie vivement de m'avoir écouté. Je me réjouis des débats qui auront lieu dans les prochaines minutes et, plus tard, au sein de votre commission, à propos des Trois Herseaux.

**Mme la Présidente.** – Un grand merci, Monsieur Hanssens. Vous êtes complètement dans les temps. C'est parfait. Merci beaucoup.

Nous allons, comme vous l'avez vous-même introduit, procéder maintenant à un échange de vues. Si les parlementaires veulent prendre la parole. Je vous céderai la parole après pour y répondre. Je vois déjà des mains levées.

#### *Échange de vues*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant (PTB).** – Un tout grand merci d'être venu nous exposer votre projet parce que c'était très intéressant. Ce n'est pas évident de venir. Vous l'avez fait brillamment. Félicitations. Je vous encourage vraiment et j'encourage les collectifs citoyens à continuer leur combat parce que c'est très important dans le contexte actuel. Vous avez exprimé tous les arguments qui sont très importants aujourd'hui.

Ce que vous êtes entrain de nous expliquer, c'est la partie émergée de l'iceberg. Dans ma commune, à La Louvière, on va voter tout à l'heure un projet du même type sur une zone agricole en pleine ville, et cetera. Il y a un projet, il y a quelques mois, où l'on abat de nouveau des arbres pour construire des habitations. Il y

a donc une tendance que l'on constate de plus en plus. À Herstal, on a connu la même chose, dans des tas d'endroits, à artificialiser les sols, à créer du logement là où il ne devrait pas y en avoir, et cetera.

Vous l'avez dit : le projet de Mouscron est un projet emblématique d'une certaine politique. On a vu que les zones résidentielles, par exemple au niveau de la Région wallonne, c'est 18 % de plus en 20 ans. On a aussi vu les effets de l'artificialisation des sols dans le cadre des inondations que l'on a connues à Verviers. Vous l'avez exposé là, mais j'ai d'autres exemples en tête dans ma région où ils veulent aussi créer des projets immobiliers où il y a des risques d'inondation, et cetera. C'est un véritable problème.

On soutient évidemment, au niveau du PTB, l'initiative « Stop béton » défendue par Inter-Environnement Wallonie. On rejoint cela et l'on espère vraiment que l'on va accélérer le processus au niveau de la Région wallonne. Le Gouvernement a inscrit dans sa DPR de diminuer l'étalement urbain, mais, pour le moment, il n'y a pas d'échéance. De mémoire, je pense que les stops à l'étalement urbain étaient pour 2050. L'échéance est beaucoup trop lointaine. Il faut prendre des mesures tout de suite.

Vous parlez de 45 % du territoire de la commune de Mouscron déjà composé de surfaces artificialisées. C'est énorme. Reprendre encore des terres agricoles dans un contexte où l'on sait que le réchauffement climatique va poser des problèmes au niveau de l'alimentation, et cetera, c'est un problème de la plus haute importance. Je voulais avoir l'avis du ministre là-dessus.

J'avais des questions par rapport au projet même. Vous expliquez que les quartiers concernés par le projet ont déjà été fortement touchés par des problèmes d'inondation et de gestion des eaux usagées. Pourriez-vous nous en dire plus là-dessus et sur la situation au niveau de l'infrastructure ? Avez-vous les informations ?

Au niveau du type de projet même, avez-vous des informations sur le type de logement qui sera créé là ? On constate aussi une certaine tendance à créer du logement cher sur des terrains pas chers sur la ligne Bruxelles-Lille. Est-on dans ce cas de figure ?

Voilà pour mes questions.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Ahallouch.

**Mme Ahallouch (PS).** – Je ne vous cacherai pas que je connais assez bien le dossier, vu que l'on parle de ma ville, Mouscron, et plus particulièrement des Trois Herseaux.

On a résumé l'ensemble des problèmes que pose ce projet. Ils sont de deux ordres, si je devais en faire une synthèse. D'abord, il y a un aspect « urbanisme ». C'est la raison pour laquelle on se retrouve devant cette



commission, mais il y a aussi un aspect « citoyenneté ». Je vais développer.

On a parlé de problèmes d'inondation, d'une densité de population importante à Mouscron. On a cité le chiffre de 1 400 habitants au kilomètre carré. C'est une moyenne, parce que, dans certains quartiers, on est à 3 000 à 4 000 habitants au kilomètre carré. On a une densité de population très forte.

Forcément, cela va avoir des incidences sur la mobilité. Quand un promoteur arrive avec un projet immobilier aujourd'hui, il vient, on lui demande de réaliser et payer sa voirie. C'est ce que l'on retrouve dans nos charges d'urbanisme à Mouscron. C'est quelque chose de plutôt nouveau, cela ne se fait pas systématiquement.

Je ne serais pas tout à fait honnête si je ne disais pas que l'on retrouve également les points d'apport volontaire aujourd'hui. Une des grandes spécificités de Mouscron, c'est d'installer ces points d'apport volontaire dans tous les quartiers, notamment ceux existants et les nouveaux.

Ce problème de mobilité...

**Mme la Présidente.** – Je suis désolée, je me demandais ce qu'étaient les points d'apport volontaire.

**Mme Ahallouch (PS).** – Les points d'apport volontaire sont les endroits où l'on ramène les déchets qui sont triés. On ramène son résiduel, les sacs gris. C'est un aspect de la politique environnementale à Mouscron.

**Mme la Présidente.** – Ce sont de petits conteneurs publics ?

**Mme Ahallouch (PS).** – Oui, ce sont des petits conteneurs, un peu comme on trouve en France. Les gens viennent et déposent eux-mêmes. L'idée est de réduire le sac résiduel et que le poids à la collecte soit moindre, avec tout ce qui s'en suit comme incidence. C'est dans les charges d'urbanisme.

Je reviens à la question de la mobilité. Quand on installe des projets à Mouscron – on a parlé du chiffre de 1 539 nouveaux logements qui sont prévus sur un délai d'une dizaine d'années, si ma mémoire est bonne. C'est ce qui nous a été expliqué en commission –, ce sont souvent des grappes de logements, on ne parle pas de petits logements, de personnes qui viennent et qui installent deux-trois logements. On parle de logements qui se comptent par dizaines à chaque fois, voire centaines. Cela a bien sûr une incidence sur la mobilité.

Ce qui nous est proposé aux Trois Herseaux est essentiellement un quartier de type résidentiel qui va, d'office, avoir une incidence sur la mobilité, parce qu'il va falloir sortir de ce quartier, il va falloir y entrer.

En revenant à cette question des charges d'urbanisme, on a tendance à dire que chez nous, cela a été « open-bar » pendant longtemps pour les promoteurs. Au niveau des charges d'urbanisme, il n'y avait pratiquement rien. Là où ailleurs l'on prévoit que les charges d'urbanisme viennent amener un équilibre dans la plus-value que fait un promoteur, c'était pratiquement inexistant chez nous.

Aujourd'hui, à part la question des voiries et les points d'apport volontaire, on en est encore là, même si, à force d'interventions au conseil communal, l'on est en train de nous dire que l'on va essayer de mettre des espaces verts, même si l'on essaie de nous les cacher en mettant l'un ou l'autre arbre sur un parking, et on se dit que c'est peut-être un espace vert. On n'est pas tout à fait pas dupes.

On a aussi cité que, dans ce quartier, il y avait un passage à niveau qui impliquait de gros problèmes de mobilité aux heures de pointe. On a également une école primaire et maternelle qui se situe au cœur de cet endroit.

Ensuite, on a parlé aussi de la question de la proximité avec la France. J'espère que l'on a autre chose à proposer aux Wallons que d'être la cité-dortoir d'une ville française, parce que l'on a l'impression que c'est ce que l'on nous propose à Mouscron. On nous dit que l'on est dans la continuité urbanistique de Lille-Métropole, et que l'on doit donc accepter que l'on construise, parce qu'il y a de la demande.

En attendant, on a construit beaucoup, on va encore construire beaucoup. Cela répond-il à une demande ? Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Étant donné le nombre de personnes qui se retrouvent encore sur des listes en attente d'un logement social, je ne suis pas certaine que cela y réponde.

Si l'on se réfère aux chiffres qui nous sont donnés par la Commune sur le coût de l'immobilier, il a augmenté de 80 % sur une dizaine d'années. Je ne suis pas certaine que l'on ait réussi à avoir un résultat avec ce type de politique en plus.

Concernant l'aspect citoyenneté, j'étais particulièrement interpellée par le côté « arme inégale ». C'est tout récent que l'on a des collectifs qui se mettent tout doucement en place, alors que les projets immobiliers colossaux qui ont été faits au fur et à mesure dans notre ville ne manquent franchement pas. C'est maintenant que cela commence timidement, et même si je dois vous dire que dans l'ensemble, c'est assez déroutant parce qu'il y a vraiment cet aspect de David contre Goliath. D'un côté, on a le temps, on a des sous, on a des projets qui sont dans les cartons depuis un moment et donc voilà. Fédérer un tel mouvement, cela n'est pas évident. Et encore merci aux personnes qui sont là.

On a également parlé de la division en interne et qu'il y avait finalement très peu de consensus au niveau politique. Je soutiens tout à fait l'idée que c'était un héritage du passé. Quand on parle de ce terrain, on est sur une ZAC. Donc c'est censé être une zone d'aménagement concerté. Ce que je peux comprendre, parce qu'il faut être tout à fait honnête dans ce dossier, c'est que c'est un promoteur privé. C'est un propriétaire privé. Est-ce à lui de mettre à la disposition de la population un espace vert ? C'est une vraie question parce que finalement, c'est toujours avec cela que l'on revenait vers nous. Je vous dirai que ce n'est peut-être pas le rôle du promoteur, mais c'est le rôle des autorités. Nous sommes les héritiers d'une politique d'un autre âge, dans les années 70, où à Mouscron, on a créé des zones industrielles de manière exponentielle. D'ailleurs aujourd'hui, on est l'une des rares villes où il n'y a plus moyen de s'étendre au niveau industriel parce qu'en fait, on a créé énormément de zones industrielles chez nous. En fait, il y a une espèce d'épouvantail qui est agité avec ce projet. On nous dit « vous savez, soit c'était une zone constructible pour du résidentiel, soit c'était un zoning ». Il y a peut-être moyen d'offrir d'autres ambitions à ce territoire.

Je voulais vous demander, Monsieur le Ministre, ce que vous pensez de la proposition qui vous est faite ici par le collectif, sachant que dans tout ce que l'on propose au niveau wallon, que ce soit au sein de la PIV, des PST, de la politique des grandes villes, de plans de cohésion sociale, on insiste tellement sur cette participation citoyenne. Et donc je voulais savoir quel retour on pouvait faire. Merci.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** – Merci pour les informations qui nous ont été communiquées sur ce projet. Informations pour lesquelles nous avons déjà eu l'occasion de nous pencher quelque peu sur ce qu'il en était de l'état d'avancement de ce dossier, parce que c'est un dossier dont on parle depuis longtemps. Pour rappel, l'inscription en ZAC de cette aire concernée date de 1979. Comme vous l'avez rappelé, il y a eu beaucoup de développement depuis lors. Je ne voudrais pas doucher à l'eau froide les ambitions des pétitionnaires, mais il faut quand même rappeler quel est le rôle de ce Parlement par rapport à ce type de projet. En aucun cas, je ne m'adresserai à M. le Ministre, même, je sais que son écoute sera bienveillante, dans le sens où je ne voudrais pas, à un moment donné, qu'une expression du Parlement puisse, dans un dossier tel que celui-là, être interprétée comme quelque chose qui vient s'immiscer dans une procédure qu'aurait, à un moment donné, à connaître notre institution à travers son gouvernement ou le ministre concerné par les compétences, que cela soit d'ailleurs à charge ou à décharge des uns ou des autres. Je crois qu'il faut malgré tout rappeler quel est le lieu dans lequel nous nous trouvons et les compétences qui sont les nôtres dans ce type de dossier. Je crois que

laisser de faux espoirs aux uns et aux autres, que ce soit du côté des promoteurs ou du côté des pétitionnaires, de dire que le Parlement va avoir son influence sur le projet serait trahir la vérité donc je tenais tout de même à le rappeler.

Puisque nous sommes dans un lieu où l'on favorise l'échange, Madame la Présidente, vous avez dit qu'il y aurait un échange de vues. Je vais donner quelque peu ma vue du dossier, si vous le voulez bien, mais je le fais à titre personnel et en aucun cas dans une démarche d'influence à l'égard ni de l'un ni de l'autre, je pense que c'est important de le rappeler. Je salue le travail qui a été fait.

Je pense que vous exposez les choses d'une manière, convenons-en, qui est quelque peu à sens unique. On a le sentiment que ce projet recueille tous les défauts, qu'en aucun cas on ne peut lui trouver un intérêt quelconque par rapport à 84 hectares de terrain qui ne sont pas des terres agricoles. Vous avez cité plusieurs fois le mot. Au sens du plan de secteur, Monsieur l'architecte, ce n'est pas une zone agricole. Même si cette zone recueille aujourd'hui des activités agricoles – je le concède volontiers –, nous sommes dans une zone d'aménagement communal concerté depuis 1979. Depuis lors, une série d'opérations a été réalisée pour donner aujourd'hui à cette zone le caractère qui est le sien aujourd'hui. On est dans une zone qui a fait l'objet d'un RUE, un SOL. Dès lors, des opérations ont été réalisées quant à la recherche d'une urbanisation la plus en lien avec les lieux, avec son environnement et avec les caractéristiques de l'endroit.

À propos de ces caractéristiques, vous évoquez l'étalement urbain. Je m'étonne un peu que l'on parle d'étalement urbain quand une zone est entourée à ce point de zones déjà urbanisées. On est plutôt dans le phénomène de la dent creuse – même si c'est une grosse dent creuse – : on a tout autour de ces 84 hectares déjà une urbanisation dense. Je ne peux pas cautionner l'argument de l'étalement urbain quand on évoque cette zone. C'est en tout cas une remarque que je voulais faire.

Vous parlez aussi de poumon vert. Je n'ai pas vu réellement un poumon vert. J'ai vu des étendues de terres. Elles sont certainement travaillées année après année. Néanmoins, on ne peut pas parler d'un poumon vert au sens où je l'entends personnellement. Je n'ai pas vu d'arbres remarquables, de bosquets ou autres qui pourraient, en termes de biodiversité, remplir un rôle plus important que le rôle que l'on remplit aujourd'hui à travers l'activité agricole qu'il y a sur ce terrain. C'est en tous les cas ce que je remarque par rapport aux éléments que vous évoquez.

Vous avez parlé de la mobilité. J'ai regardé là aussi un peu une carte. J'ai vu qu'il y avait un réseau TEC proche de ces zones urbanisables. J'ai vu que la gare était à cinq minutes. On ne peut pas évidemment dire

que cet endroit est au milieu de nulle part et qu'il ne va pas pouvoir être en lien avec le transport en commun. C'est quelque chose que j'ai aussi décelé dans le dossier.

Pour ce qui est des inondations, on montre une photo avec une zone inondée au mois de décembre. C'est évidemment quelque chose à laquelle je suis extrêmement sensible : je viens d'une province qui a été durement touchée par les inondations et Dieu sait si quelque part on avait pu faire un retour en arrière par rapport à l'urbanisation qui a été réalisée là où aujourd'hui on ne voit que des sinistres, des maisons ravagées et des propriétés perdues, on le ferait. Ici, on est dans un schéma tout à fait différent. Je crois très sincèrement – et sans donner de grandes leçons à qui que ce soit – que cette zone peut constituer une chance par rapport à une urbanisation, comme le nom original de la zone l'indique, un aménagement concerté. On va urbaniser de façon concertée, en tenant compte de tous les éléments que l'on connaît, notamment, puisque vous le visez et j'en parle maintenant, les éléments d'inondation. Quand on aménage une zone d'une telle importance, on tient en compte tous les éléments que l'on peut évoquer – que vous avez d'ailleurs repris dans votre dossier – comme la mobilité, le type de logements dont on a besoin, des espaces verts dont vous semblez dire qu'ils sont nécessaires ; il faut les prévoir dans un projet. Quand on urbanise 84 hectares, on ne met pas que du béton. Je n'ai pas regardé le dossier en profondeur, mais vous l'avez certainement fait beaucoup mieux que moi. On ne met pas que du béton. Dans les schémas que vous avez projetés, on ne voit pas du béton partout.

Il y a peut-être quelque chose de plus à faire que de dire simplement : « On est contre un projet parce que cela ne convient pas ». Vous savez, moi, j'ai été bourgmestre 15 ans dans une commune. Je n'ai jamais vu un projet de construction qui faisait l'objet d'un accord unanime de tous les voisins. Jamais, cela n'existe pas, même en pleine zone à bâtir. Vous êtes de la profession, vous le savez : chaque fois que l'on veut faire quelque chose à côté de quelqu'un qui a eu lui la chance de pouvoir s'installer, on n'est jamais d'accord. On trouve que c'est trop, c'était un terrain vert et qu'il faut le garder tel quel.

Cela, je trouve que c'est insuffisant : dire que l'on ne veut rien. Je pense que ce n'est pas comme cela qu'il faut voir, à mon avis, un dossier d'une telle importance. Il faut plutôt travailler pour que ce dossier s'intègre avec les éléments qui existent aujourd'hui.

Pouvoir travailler sur 84 hectares, et je reviens au point inondation, c'est aussi prévoir, par exemple, des bassins de rétention, c'est aussi prévoir des zones qui vont pouvoir à un moment donné être en capacité d'améliorer la situation au niveau des inondations, que si l'on bétonne l'ensemble. Ce sont peut-être des toitures végétalisées. Ce sont peut-être de citernes d'eau

de pluie pour chaque habitation. Bref, les processus anti-inondations existent et il faut les utiliser.

Je voulais vraiment insister sur cet aspect, Madame la Présidente. J'ai toujours regretté dans ces matières qui me passionnent autant que vous que, lorsque l'on a une charge, une compétence en matière d'urbanisme, en matière d'aménagement du territoire, on soit toujours confrontés à des situations existantes. Il faut s'adapter. Il y a déjà des routes qui existent à tel et tel endroit. Il y a déjà des constructions.

Ici, on est dans un cas de figure, je dirais, presque authentique et presque providentiel. Se dire qu'il y a 84 hectares, c'est important. Vous avez donné les chiffres par rapport à la population de Mouscron. Donc, c'est quelque chose qui va, oui, changer peut-être la vie de Mouscron ou en tous les cas, partiellement, la rendre différente.

J'aurais donc plutôt tendance à plaider – personnellement, vous savez que je suis liégeois et personne ne m'en voudra –, j'espère, à Mouscron, d'avoir défendu un point de vue un peu différent du vôtre. Se dire que l'on a l'occasion d'avoir une réflexion vraiment en profondeur d'ensemble, où le citoyen peut jouer pleinement son rôle – et pas à des jeux un peu politiques –, parce que l'on est plutôt du côté de la majorité actuelle. On pourrait peut-être me le reprocher. Je suis libéral. Vous l'avez certainement compris. De dire : « Tiens, il y a à Mouscron des échevins libéraux, et cetera ». Peut-être que, du côté du cdH, on aura un discours comparable au mien. On n'est pas sur les mêmes bancs dans cette majorité régionale. Mais, à Mouscron, c'est comme cela.

Moi, je veux m'écarter vraiment de cela. Je veux me dire qu'il y a deux chances.

Celle d'avoir une zone en capacité peut-être de produire un projet novateur, quelque chose qui va être vraiment en phase avec ce que l'on souhaite. Même le Stop Béton peut être intégré dans un projet comme celui-là, avec de beaux aménagements, avec des zones de temporisation, des zones de repos. On peut planter. On peut faire des tas de choses. On peut travailler encore une fois sur le sujet des inondations. Donc, cela, je pense que c'est une chance.

La seconde chance, je ne vais pas le dire pour vous flatter, c'est d'avoir des citoyens actifs que vous représentez aujourd'hui, qui ont envie probablement de s'investir aussi dans ce projet. Mais si ces citoyens viennent avec le zéro admis et dire : « Vous savez, on n'ira pas plus que zéro ». Là, c'est quand même difficile de pouvoir peser sur un dossier. Oui, on va essayer de le contrarier, on va aller au Conseil d'État, on va saisir M. le Ministre avant et l'on va faire toute une série de choses contre le projet.

D'accord, moi, ce n'est pas ma vision de la Société en tant que telle avec un « S » majuscule. La vision,

c'est vraiment une vision participative pour essayer d'avoir le meilleur projet possible. Je crois que c'est comme cela que l'on arrivera à quelque chose qui pourrait respecter un peu aussi les droits de chacun.

Vous avez évoqué le propriétaire ou ma collègue en a parlé en disant : « C'est quand même bien malheureux que ce soit un propriétaire privé ». Mais, jusqu'à preuve du contraire, les gens ont quand même un droit à la propriété. Je ne sais pas moi, vous êtes peut-être toutes et tous propriétaires de quelque chose, d'un terrain, d'une maison, vous en avez hérité. À moins que tout soit collectif. Je ne sais si l'on est à une époque où tout appartient à tout le monde. On n'en est pas encore là, Monsieur Hermant, rassurez-moi ? Non. On n'en est pas encore là.

On est donc dans une société où le droit à la propriété existe. Quand on acquiert un terrain, on le paie. Quand on en hérite, on paie des droits de succession. Dans les réflexions, il faut intégrer ce droit à la propriété et le respect de ce droit par rapport aux détenteurs.

Voilà quelques éléments que je voulais apporter très modestement au débat.

Je le dis encore une fois, la manière dont ce Parlement fonctionne avec ces pétitions, oui, cela permet aux uns et aux autres de s'exprimer. J'ai d'ailleurs plaisir à converser devant vous aujourd'hui et à avoir cet échange qui n'est peut-être pas terminé. Je suppose qu'il y aura quelques répliques à mon intervention. Mais je suis un peu désolé aussi que cette procédure n'amène pas grand-chose d'autre que quelques espoirs qui pourraient être déçus par la suite.

On s'est exprimé, on a cet échange. Vous savez – puisque j'ai déjà eu l'occasion de le dire – ce que je pense de ce système de pétition. Je crois que, dans ces matières où l'on peut en plus être concernés dans les procédures, vous les connaissez bien mieux que moi, on a là une petite difficulté pour que l'expression puisse être ce que certains en attendent peut-être, mais ce ne sera, à mon avis, pas le cas.

**Mme la Présidente.** – Il m'appartient peut-être de rectifier ce qui veut être dit.

Vous êtes auditionné ici parce qu'il y avait plus de 1 000 signataires. C'est un droit que vous avez à être entendu, à nous sensibiliser, à sensibiliser M. le Ministre.

Maintenant, il ne viendra pas de décision exécutive concernant le permis de la part du Parlement. Par définition, c'est constitutionnellement impossible. Néanmoins, vous avez le droit à être entendu et à nous sensibiliser.

Par ailleurs, je trouve que les points de vue que l'on entend dans le cadre de la pétition sont extrêmement

intéressants. Plein de points ouvrent des champs hyper importants comme la notion d'intérêt public face à la propriété publique qui sont deux réalités et qui demanderaient des travaux. C'est toujours intéressant de l'évoquer ici. En tout cas, cela me passionne.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Tout d'abord, je dois excuser mon collègue, M. Agache, qui était celui qui connaissait le dossier. Je n'ai pas le même niveau de connaissance par rapport à ce dossier, mais il m'a donné quelques éléments à ce niveau-là.

Je souhaiterais aussi poser une série de questions au représentant des pétitionnaires parce que cela me semble important d'avoir d'autres éléments.

J'ai d'abord un propos peut-être plus général sur la question du stop béton. Bien sûr que nous partageons, Mme la Présidente intervient régulièrement dans cette commission sur le stop béton parce que c'est quelque chose que l'on porte avec ce que l'on a pu voir comme conséquence sur les inondations à Liège. Avec les auditions que l'on a pu avoir dans le cadre de la Commission d'enquête sur les inondations, on se rend compte que ce genre d'épisode risque d'arriver beaucoup plus souvent qu'auparavant. Forcément, il y a une attention plus particulière par rapport à la question des inondations sur la préservation des espaces verts.

Bien sûr, d'une part, notre groupe d'écologiste défend le fait de disposer d'espaces verts avec toute une série de mesures et de déclarations dans la Déclaration de politique régionale par rapport à cela. Récemment, on a encore financé la remise de parcs urbains en milieu urbain. Cela permet justement d'avoir accès à ces espaces verts.

La préservation des terres agricoles est aussi importante, même si je conçois bien ce que M. Dodrion dit précisément ici. À l'affectation du plan de secteur, ce n'est pas une zone agricole, par contre, c'est bien de l'agriculture qui est actuellement développée sur le site. Dans l'utilisation réelle du terrain aujourd'hui, c'est bien de l'agriculture qui est active sur ce territoire.

Je voulais d'abord vous poser une question sur le nombre de logements et par rapport aux phases. J'avais lu dans la presse que l'on parlait de 2 000 logements. Ici, vous parlez de 1 750. Cela peut paraître anodin, mais 250 logements en plus, quand on voit le nombre de logements, cela peut faire une grosse différence. Pourriez-vous préciser cette chose-là à ce niveau-là ? Forcément, quand on parle de 1 750 logements, ce n'est pas le nombre d'habitants. C'est-à-dire que si l'on prend le nombre d'habitants, cela fait 2 500 à 3 000 personnes. C'est carrément la naissance d'un nouveau village au milieu du village, d'une certaine manière. Forcément, cela a un impact beaucoup plus grand à ce niveau-là.

Cela me semble aussi important d'avoir les précisions, notamment en termes de mobilité.

J'ai bien entendu ce que vous évoquiez par rapport au passage à niveau. Y a-t-il d'autres éléments de mobilité à porter à notre connaissance ? Y a-t-il une gare tout près notamment ? Y a-t-il des lignes de bus ? En termes de mobilité, y a-t-il des solutions alternatives et quelles sont les réponses qui vous sont fournies quand vous venez avec cette question importante de la mobilité ?

Je viens d'un milieu extrêmement urbain, et je constate qu'en 10 ans, la mobilité s'est totalement détériorée. On a de plus en plus de voitures sur les routes aujourd'hui, avec un encombrement total, à des heures qui sont de plus en plus larges. Il y avait des moments dans ma vie où je pouvais être à des non-heures de pointe, si je peux le dire ainsi, et où il était facile de circuler. L'encombrement n'est pas total tout le temps aujourd'hui, mais il est beaucoup plus établi dans le temps et dans l'espace. C'est un élément d'attention extrêmement important.

Je voulais savoir quels étaient les types de maisons, c'est peut-être M. Dodrimont qui l'a évoqué, je ne sais plus très bien. Quels types de logements sont prévus ? S'agit-il plutôt de logements pour des revenus moyens ? S'agit-il de revenus plus élevés ? Y aura-t-il de la location ? Est-ce uniquement de la vente ? Quand on prévoit des projets de logement, c'est important d'avoir une mixité sociale. C'est fini le temps où on construisait de grandes cités sociales et où on cumulait tous les problèmes à certains endroits. C'est important comme information à notre niveau.

J'aurais voulu savoir ce qu'il en était du besoin de logement dans la commune. Vous avez évoqué toute une série de projets. Il me semble que vous avez évoqué 650 demandes de logement social. Avez-vous d'autres informations par rapport à ces éléments, notamment pour répondre à la préoccupation plus générale ?

Il y avait un rapport de l'IWEPS il y a quelques années qui pointait le besoin de logements à l'horizon 2030-2050. Y a-t-il beaucoup de logements qui sont déjà en centre-ville ou en ville qui ne sont pas réhabilités aujourd'hui et que l'on pourrait réhabiliter ? Avez-vous cette information ? Si vous ne l'avez pas, ce n'est pas grave, mais cela peut nourrir le débat, puisque nous devons tenir compte d'une série d'éléments de manière extrêmement large.

Je remercie les citoyens par rapport à leur démarche. Ce qui est utile au-delà du fait qu'on ait une compétence, on n'ait pas une compétence, et cetera, c'est d'avoir cet échange. Mme la Présidente l'a bien expliqué tout à l'heure, c'est par l'échange que l'on peut apporter des éléments de nuance par rapport aux connaissances des uns et des autres. Je crois beaucoup au fait que c'est

le débat public qui amène cette pédagogie par rapport aux enjeux.

On a récemment voté des commissions délibératives en commission. Avant, il fallait 3 000 signatures, on a diminué à 1 000 signatures pour les pétitions, c'est bien. C'est utile que vous puissiez venir, même si je reconnais les limites que M. Dodrimont évoquait tout à l'heure par rapport à la compétence de la Commission. C'est pour cela que je n'adresse pas non plus de question au ministre, parce que comme le ministre a l'autorité de décision, il ne peut pas le faire. S'il le faisait, ce serait peut-être négatif pour vous.

Tout le monde peut aller au Conseil d'État : les riverains, mais aussi le promoteur. Si le ministre venait à donner un argument au promoteur pour invalider la procédure d'une certaine manière, pour dire qu'il avait déjà décidé avant que tous les éléments lui soient connus, ce serait plus compliqué.

Il est clair que nous devons mener notre travail de contrôle du Gouvernement et qu'une fois que la décision sera prise, nous devons contrôler que cela s'est fait dans les bonnes règles et dans les bonnes ententes. Tout se passe bien jusqu'ici, je n'ai pas un quelconque soupçon à l'égard du ministre. Notre possibilité de travailler en tant que telle est celle-là, c'est important de vous le dire en tant que tel. Notre responsabilité est de vous entendre, d'exprimer des points de vue. M. Dodrimont a exprimé un point un peu différent tout à l'heure. Avoir différents points de vue est aussi la démocratie.

Au final, ce n'est pas à la commission à se prononcer, puisqu'il y a différentes procédures. Ce serait intéressant de connaître la procédure exacte, j'ai l'impression que c'est plutôt au fonctionnaire délégué dans un premier temps, l'autorité de recours auprès du gouvernement, puis éventuellement Conseil d'État. Il serait utile d'avoir des précisions à ce niveau.

**Mme la Présidente.** – M. le Ministre rappellera peut-être la procédure en tant que telle, puisque les propos de M. Disabato, après celui de M. Dodrimont et le mien, étaient clairs sur le fait que M. le Ministre est contraint de rester dans les balises qui lui sont données, sous peine de faire s'écrouler le dossier sur des éléments qu'il ne peut pas prononcer, soyons clairs.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** – Je voudrais remercier l'intervenant et le collectif d'être venus nous présenter ce dossier. J'ai également quelques questions et je suis à l'autre bout de la Belgique donc vous ne m'en voudrez pas s'il y a des précisions sur les emplacements, et cetera.

Si j'ai bien lu le dossier et bien entendu votre présentation, le site est en ZAC et, en 2014, il y a eu un rapport urbanistique environnementale – RUE – qui a fixé le cadre de développement sur cette zone en

prenant compte les besoins à long terme de la commune, comme c'est l'objectif d'un RUE.

Ma question est assez simple. Votre collectif avait-il, à ce moment-là, en 2014, au moment de l'établissement du RUE, établi, mis en place des actions ou eu déjà des discussions par rapport à ce RUE ?

Si j'ai bien compris aussi, ce dossier n'est pas un dossier communal. C'est bien un projet d'un privé qui suit son cours, qui est analysé comme tout autre dossier qui arriverait dans n'importe quelle commune pour construire sur une zone qui, à nouveau, si j'ai bien vu, est une zone constructible.

Autre question à l'attention de votre collectif. Sur d'autres dossiers, dans votre environnement, que cela soit votre commune ou aux alentours, je ne suis pas du coin, je ne sais pas non plus quel territoire votre collectif couvre en termes d'action sur les enjeux d'urbanisation, de Stop béton, et cetera. Donc si d'autres dossiers de votre commune qui urbanisent certains espaces, verts ou agricoles ou en tous cas où il n'y a rien de bâti. Sur d'autres dossiers, votre collectif a-t-il aussi développé des actions ou des pétitions ?

Quatrième question. Vous avez publié une photo avec une vue d'inondation. Comme M. Dodrimont, je suis particulièrement touchée par tout ce que l'on peut faire aujourd'hui pour prévenir et pour empêcher de construire sur des terrains qui sont en zone inondable. Ma question est très concrète. La photo que vous avez publiée ici se situe-t-elle sur les quatre hectares du projet ? Évidemment, il y a quatre hectares qui sont concernés. La photo est-elle dans ces quatre hectares ? Ce serait intéressant parce que j'ai vu la carte et je trouvais que la situation de la photo n'était pas très claire.

Je pense que c'est tout de même important de souligner un élément que Mme Ahallouch a dit. J'espère que je reprends fidèlement ses paroles. Elle dit « il faut être honnête, est-ce à un privé de prévoir des espaces verts ? ». J'ai cru comprendre cela, c'est bien juste ? Et vous répondiez à la question en disant que non, c'est à l'autorité communale. Dire cela, c'est rappeler que l'autorité compétente dans ce type de dossier, au point de départ, cela reste la commune et l'autorité communale, à la fois pour gérer les enjeux de mobilité de tout projet, quel qu'il soit. Et dans nos communes on en connaît tous, des projets où il y a de l'habitat qui naît ou qui se réaménage et où la commune doit, en conséquence, gérer la mobilité et soit imposer des choses, soit avoir des partenariats, et cetera.

C'est vrai, l'enjeu du Stop béton, il est au niveau régional et on doit travailler là-dessus et, au niveau du cdH, on ne peut que rappeler l'importance d'avancer sur cet enjeu, de mettre des balises. On interroge suffisamment M. le Ministre à ce propos. Au niveau communal, les enjeux sont en partie celui-là, mais en

partie aussi plus concrets et plus précis au quotidien, à savoir comment faire en sorte de construire un dossier qui soit cohérent et qui n'impacte pas la mobilité de l'ensemble des citoyens. Pour nous, c'est au niveau communal que l'autorité est compétente.

Deux autres enjeux. Pour répondre aux questions sur le projet en tant que tel – je serais très heureuse d'entendre votre avis sur le projet. On l'a déjà eu, mais j'ai entendu qu'il y avait eu des questions très précises sur le type de logement, les budgets. J'ai l'impression que c'est plutôt au promoteur de répondre à ce genre de question, tout comme les enjeux du logement à Mouscron. On a entendu M. Disabato et je rejoins ses questions qui sont intéressantes. Où en est-on dans l'évolution démographique de la population ? Mais à mon sens, il faudrait plutôt les autorités communales pour répondre à ces questions, voire même d'autres acteurs qui ont une vision spécifique de la démographie locale.

Par rapport à tout ce que je viens de dire, je rejoins en partie ce que M. Dodrimont a dit, je pense que la présidente l'a redit, M. Disabato aussi, la compétence du Parlement sur les procédures urbanistiques de cas très concrets comme celui-ci est très faible, voire inexistante.

Je pense que c'est important de pouvoir se le dire ici, tout en disant que le débat est intéressant et qu'entendre les uns et les autres est éclairant.

**Mme la Présidente.** – Je ne vais pas le répéter, mais vous reprenez très justement mes propos.

Je voulais juste rappeler peut-être, parce qu'il y a eu le débat tantôt, je ne sais pas ce qu'il en est de la surface effectivement cultivée sur les 84 hectares. Il y avait zone agricole pas zone agricole. Si j'ai bien compris, c'est de la surface agricole et on a eu l'occasion, en audition sur l'agricole qui est cultivé de fait et qui n'est pas nécessairement agricole au plan de secteur, qui n'est pas nécessairement agricole de droit. La zone agricole est en jaune au plan de secteur et la zone cultivée de fait est un peu partout, là où elle s'est établie. C'était juste très factuellement ce que je voulais rappeler, puisqu'il ne m'appartient pas de développer un point de vue en tant que présidente.

La parole est à M. Hanssens.

**M. Hanssens,** Signataire de la pétition. – Excusez-moi, je vais peut-être vous répondre un peu en vrac, parce que j'ai dû absorber beaucoup d'information, beaucoup de questions, beaucoup de choses avec lesquelles je suis et on est au niveau des riverains en accord et beaucoup de choses avec lesquelles on n'est pas du tout d'accord.

Je vais reprendre dans l'ordre. Pour moi, c'est difficile de faire autrement maintenant.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Hermant qui dit que c'est un problème qui se pose ailleurs. Si on est venu ici au Parlement, ce n'est pas par hasard. Non seulement on se bat contre un projet à Herseaux, contre une première phase d'un projet qui est au stade du permis d'urbanisation et on a bien compris que vous ne pouvez pas répondre précisément à cet enjeu. On est très content que M. le Ministre soit présent pour nous entendre, même si lui non plus ne peut pas nous répondre maintenant. On espère qu'il aura entendu. Ce n'est pas terminé. Déjà, pour les Trois Herseaux, ce n'est pas terminé. Pour le « Stop béton », c'est loin d'être terminé. Pour d'autres territoires ailleurs en Wallonie, je crois que Mme Schyns demandait comment on se comportait par rapport à d'autres projets, je pense que l'on aurait le même avis pour d'autres projets. Je dirais même, à Mouscron, parce que clairement au niveau des citoyens les enjeux sont plutôt locaux, j'ai pu rejoindre le groupe à partir d'un collectif qui défend d'autres endroits à Mouscron. On ne vient pas ici dire que l'on ne construit pas dans notre jardin, c'est vraiment plus large que cela. À Mouscron, par exemple, on se soutient entre collectifs, parce que ce n'est pas le seul endroit où on construit n'importe quoi n'importe où. On échange régulièrement entre collectifs de citoyens à propos de ces projets. Clairement, on se soutient. On vient ici notamment pour cela, parce que ce projet a une suite, parce qu'il y a des projets comme cela qui ont lieu aussi ailleurs et parce que l'on pense que les travaux de votre Parlement ne sont pas terminés.

Pour la question aussi du fait de créer du logement cher sur des terrains pas chers, j'aime beaucoup la petite phrase, parce que c'est tout à fait cela. En fait, à Mouscron, il y a d'autres sites, on a des friches industrielles aussi. On comprend que c'est plus compliqué, que cela met plus de temps de faire des projets sur ces terrains. C'est aussi justement l'enjeu pour les autorités communales de développer d'abord les projets sur des terrains qui sont d'ailleurs tout à fait au sein du tissu urbain, qui sont vraiment depuis plus longtemps des zones constructibles, des zones d'habitat pour lesquelles cela fait longtemps que l'on doit agir.

*(Réaction d'un intervenant)*

Cela dépend des friches. Il y en a qui ont déjà passé des étapes.

Là, vraiment, on a encore des surfaces, on a encore des possibilités.

On posait la question par rapport au fait que les Trois Herseaux, il y a une gare à Herseaux. À Mouscron, on a deux gares. Il y en a une à Herseaux sur une ligne entre Mouscron et Bruxelles qui est de moins en moins desservie. C'est aussi un sujet dont vous pourriez emparer. Les trains s'arrêtent à Tournai. C'est une ligne où il y a des trains, on ne va pas dire le contraire, mais ce n'est quand même pas évident.

On a aussi une gare à Mouscron qui est au croisement de deux lignes : vers Lille, vers Courtrai, vers Gand et puis aussi vers Tournai et Bruxelles. C'est là que se situent nos friches industrielles. C'est là que l'on a vraiment les possibilités de bâtir densément et de le faire avec structure en étant organisés.

Pour le moment, ce n'est pas du tout comme cela que cela se passe. Forcément, les terrains où c'est le plus facile, où c'est le moins cher, sont les terrains sur lesquels les promoteurs se précipitent. Peut-être qu'une autre raison de leur précipitation, c'est le fait que l'on annonce une politique de Stop béton et que, finalement, elle n'arrive pas. Moi, je les comprends bien. Ils s'inquiètent. Ils se disent : « Oui, si on le fait dans trois ans, on ne pourra pas ».

Alors, oui, c'est peut-être un terrain qui est en zone constructible, mais c'est tout ce que l'on attend du Stop béton. Si le Stop béton devait seulement dire : « On ne construit pas sur des zones où ce n'est pas constructible », il n'y aurait pas besoin de travailler, il n'y aurait pas besoin de faire de nouvelles règles. Le plan de secteur est déjà là et on dirait : « Non, on ne construit pas en zone verte, on ne construit pas en zone agricole ».

Par contre, la politique du Stop béton – elle a été en débat, je crois, peut-être que je me trompe sur certains points et vous pourrez ajouter les précisions – de ce que j'en ai compris, c'est notamment que le plan de secteur posait problème, qu'on l'avait fait à un moment où l'on imaginait une croissance de la population extrême, où l'on imaginait une consommation de terrains pour créer de l'habitat extrême. Maintenant, on se rend compte que l'on doit chercher des solutions pour faire demi-tour. Oui, ce projet-là, clairement, on espère qu'il pourra rentrer dans votre politique du Stop béton.

À ce stade, nous, l'espérons. J'ai posé la question et on aimerait bien avoir vos réponses là-dessus aussi pour voir si vous avez la même lecture des choses et si, pour la suite, même si pour cette étape-ci, peut-être, vous ne pouvez pas vous prononcer, vous voudrez bien aussi vous engager avec nous pour que, à l'avenir, l'on ne puisse plus poursuivre dans cette direction.

Ensuite, il y avait les questions de Mme Ahallouch, les questions et les commentaires aussi sur les charges d'urbanisme et sur le fait que ce n'est pas à un privé de venir construire des espaces verts. Du coup, l'un répond un peu à l'autre. Est-ce à un privé de développer seul un projet de 85 hectares ? Non. Quand on parle de propriété privée, il y a aussi le fait qu'il va se faire un profit là-dedans, il n'y a pas seulement le fait qu'il possède un terrain. Il va se faire un profit quand même assez énorme. On parle de 1 750 logements. Oui, on attend donc vraiment des pouvoirs publics qu'ils viennent, là-dedans, installer les équipements, en discussion avec le propriétaire et en disant : « Vous allez faire un profit, vous allez aussi payer les équipements

qui vont avec. Vous allez causer des nuisances dans le quartier, vous allez aussi payer ce qui va les régler ».

Vous demandez quel est le projet à ce stade-ci. Le projet, ce sont simplement 100 logements. Il n'y a rien d'autre au niveau des équipements. Il n'y a rien. Il y aura un point d'apport volontaire. C'est déjà pas mal, mais on imagine quand même que l'on est sur un projet sur du long terme. Construire une école, parce que, 1 750 logements – et on dit déjà qu'il y a une carence en équipements scolaires dans le coin –, cela ne se fait pas du jour au lendemain. D'ailleurs, à Mouscron, on le sait aussi. On a aussi un projet d'école qui traîne depuis des années. On s'imagine que, s'il avait ses raisons d'être – nous, nous pensons qu'il n'a pas ses raisons d'être à cet endroit-là –, si la Ville croyait en ce projet, elle aurait aussi développé tout ce qu'il fallait en plus de cela. On parle d'un espace vert. Il faut voir les tailles des espaces verts. À un moment donné, j'ai entendu « c'est une grosse dent creuse » : on est quand même plutôt à l'échelle des parcelles. Ici, c'est clairement un grand espace vert et ce serait peut-être intéressant que vous veniez faire une promenade dans ce coin-là.

Vous avez parlé des qualités du projet. En fait, c'est vrai que l'on a choisi de ne pas en parler tant que cela dans la présentation parce que, finalement, c'est 100 logements, avec quelques qualités, oui, d'accord, mais on a surtout parlé des qualités du site. Il y a deux gros défauts, c'est les inondations et la mobilité, mais il y a aussi plein de qualités. En matière de biodiversité, alors, oui, il n'y a pas d'espèce protégée, mais il y a de la biodiversité. Ce n'est pas rien. Vous avez demandé les fonctions. Vous avez parlé des fonctions que remplissent ce site.

*(Réaction de Mme Laruelle)*

Je crois que l'agriculture remplit un rôle. Il n'y a pas de fonction sur ce site. Les sols remplissent aussi un rôle. J'en ai notamment parlé au niveau des inondations. Donc, ce n'est pas seulement une carte qui est d'une certaine couleur au plan de secteur, il y a bien plus que cela sur place. Vous avez parlé des arbres et des arbustes, je vous invite à venir voir, parce que, oui, ce sont vraiment des terres agricoles intéressantes à Mouscron, notamment pour leur situation, au milieu du tissu urbain, mais aussi parce que, oui, l'agriculture bio est peut-être faite différemment. La pensée qu'il y avait eu dans la gestion de ce site jusqu'ici était plutôt pas mal. De même que les investissements qu'a faits la ville aussi à cet endroit-là, en mettant des sentiers de promenade quelques années ou quelques mois parfois avant de lancer des projets d'urbanisation. C'est quand même un endroit qui est pas mal. Les qualités du site, je crois qu'il faut en parler aussi.

On parle des besoins en logements. Sur ce sujet, c'est assez compliqué parce que déjà à l'époque du RUE, les développeurs avaient utilisé des chiffres très anciens, car ils étaient plutôt à leur avantage. Depuis, il y a eu

plusieurs études de l'IWEPS et les variations d'années en années sont très fortes : cela représente plusieurs centaines de différences. On s'est également rendu compte que pour Mouscron – malheureusement et sans remettre en cause le travail de l'IWEPS –, les chiffres contiennent de très grosses erreurs. Je l'avais enlevé de la présentation parce que c'était technique, mais puisqu'on me pose la question, je vais vous le dire.

À Mouscron, on a compté des habitants dans des homes comme des ménages privés. Cela fait à peu près une différence de 900 ménages. Quand on parle de besoins de logements qui sont peut-être de l'ordre de 2 000 à Mouscron, 900 ménages ce n'est pas rien. On aimerait bien que cela soit corrigé. Ce ne sont pas des chiffres et des informations que la Ville rend facilement publics. On attend la suite à ce niveau-là, mais pour le moment, c'est difficile de répondre par rapport à cela. Cependant, avec 1 539 projets dans les cartons, avec, depuis les dernières évaluations de l'IWEPS, à peu près 300 logements construits, je pense qu'il n'y a pas de gros problème au niveau du logement en général, si ce n'est le logement social.

J'avais d'ailleurs pris, dans la présentation, un passage que je n'avais pas lu concernant les logements, mais puisqu'on pose la question, je peux en parler. En effet, à Mouscron on a actuellement 27 270 logements pour 25 379 ménages. C'est normal que les chiffres ne soient pas exactement les mêmes. Il y a plusieurs raisons à cela. En tout cas, on est tout à fait dans la moyenne et dans la médiane régionale. Il n'y a vraiment pas un énorme problème à Mouscron sur la question du logement. On pourrait investiguer les logements qui ne sont pas occupés. On pourrait voir ce qu'il en est de cette différence de 2 000 logements. Il y a vraiment un besoin d'investigation et on a posé plusieurs questions, restées sans réponse. On entend aussi que c'est un enjeu qui doit être pris au niveau communal, que plutôt que de critiquer, on pourrait participer. Le fait qu'on soit là, c'est justement parce qu'on a envie de participer, mais aussi parce qu'il y a eu d'autres étapes. À la commune, on n'est vraiment pas bien reçu. On ne nous propose vraiment pas de participer. Il y a eu des réclamations depuis le début dans ce projet. On demande si on peut intervenir en amont, et cetera. On constate que cela n'est pas possible. Il y a un blocage à ce niveau-là et c'est pour cela qu'on vient ici, en espérant que cela pourra être différent. Encore une fois, vous avez des travaux à effectuer dans le cadre du « stop béton », mais nous sommes vraiment, avec plein d'autres riverains, disponibles pour vous présenter un cas d'étude et y travailler ensemble. Nous sommes très optimistes à ce niveau-là. Nous comprenons bien que le parlement n'a pas de rôle sur la demande de permis, mais pour tout le reste, il y a bien des points de convergences que vous pourrez trouver pour participer à ce projet.

Sur la question de la propriété privée – le fait que cela soit développé par un privé –, développer un quartier, ce n'est peut-être pas la seule compétence d'un



privé. Si on parlait seulement de propriété privée, il n'y aurait pas besoin d'urbanisme et il n'y aurait pas besoin d'une commission en charge de l'urbanisme. Il y a la propriété, mais il y a des limitations à cela.

Pour le reste, à moins qu'il y ait des questions auxquelles on n'a pas donné de réponse, auxquelles je n'ai pas donné de réponse. Je pense que c'est tout.

Peut-être deux choses encore sur le recours.

*(Réaction de Mme Laruelle)*

**Mme la Présidente.** – Alors, quand on de vous prend la parole : un, il la demande, deux, il allume son micro, Madame Laruelle, sinon, vous ne serez pas au compte rendu.

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle (MR).** – Désolée, mais suite à la question de Mme Schyns, pour ceux qui ne sont pas du coin, nous sommes quelques-uns ici, peut-être reprendre le plan de la zone et nous montrer où était la photo d'inondation, si cela ne vous dérange pas.

**M. Hanssens,** Signataire de la pétition. – Je vais le faire après un dernier propos. Je dois vous dire que c'est assez difficile pour moi parce que c'est vraiment un travail d'équipe. Donc, on sait bien que cette photo est prise sur le site. Le photographe est dans la salle, si l'on pouvait lui donner la parole, ce serait encore plus facile pour lui que pour moi. Mais, effectivement, c'est bien une photo du site et je vous montre cela tout de suite.

Alors, peut-être les questions auxquelles on aimerait peut-être des réponses maintenant, c'est sur la suite en fait, le recours. M. Dodrिमont disait : « Oui, le jeu, ce n'est pas de venir au Parlement, d'aller au Conseil d'État ». Nous, ce n'est vraiment pas notre objectif, mais on y est contraint, parce que sont vraiment nos seuls leviers.

On y est contraint et, en même temps, on n'a pas non plus beaucoup de leviers à ce niveau-là. Le recours, il nous semble que, sur un permis d'urbanisation, on n'a même pas en tant que riverain le droit de recours auprès de la Région. C'est directement le Conseil d'État. Il faut savoir que c'est vraiment très coûteux, très compliqué. Il faut demander à des spécialistes. On aurait bien aimé, nous, plutôt participer en amont, mais c'est bien compliqué.

Je rejoins le pupitre pour vous montrer l'endroit où cela a été fait. Si je n'y arrive pas, je demanderai l'aide de l'audience, de la salle.

**Mme la Présidente.** – Je ne suis pas sûre que vous puissiez, demander l'aide du public.

**M. Hanssens,** Signataire de la pétition. – Et il faut retrouver la vue aérienne maintenant.

**Mme la Présidente.** – La question de Mme Schyns, c'était : où se trouve la parcelle en question ?

**M. Hanssens,** Signataire de la pétition. – C'est bien vers ces jardins-là ?

Voilà, vous voyez des maisons à l'arrière-plan sur la photo. Sur le plan, vous voyez des champs. Là, vous ne voyez pas des champs, vous voyez un lotissement.

**Mme Laruelle (MR).** – Si c'est rue de la Tranquillité, derrière les maisons, ce n'est pas dans la zone.

**Mme Schyns (cdH).** – Ma question, c'était : quels sont les quatre hectares concernés par la première phase.

**M. Hanssens,** Signataire de la pétition. – Dans les quatre hectares, peut-être pas, mais je pense avoir précisé, depuis le tout début de mon intervention, que notre pétition ne concernait pas seulement les quatre hectares. Cela, c'est un projet déjà bien avancé. Mais cela fait bien partie des 85 hectares sur lesquels vous avez encore un pouvoir bien plus grand que sur les quatre hectares qui sont affichés ici.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Madame la Présidente, on peut demander alors aux riverains de vérifier cela et de nous envoyer l'information par écrit.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme la Présidente.** – Attendez deux secondes, Monsieur Disabato. Madame Schyns, si vous voulez bien, pas d'aparté. On écoute M. Disabato qui, lui, a demandé la parole.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Donc, je proposais que, éventuellement, les riverains vérifient cela et nous envoient les informations par ailleurs, comme cela, au moins, les choses sont claires.

**Mme la Présidente.** – C'était ce que je voulais suggérer, mais étant donné les contextes d'échange et la formalisation de nos échanges, je n'étais pas sûre que je puisse le faire. Mais voilà, c'est une suggestion d'un parlementaire, ce n'est pas la présidente qui prend position.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** – Je remercie M. Hanssens pour son intervention. On sent que, très clairement, on n'arrive pas à positionner, avec une croix, sur le plan, la zone qui est prise en photo, cela ne me pose pas un grave souci, je trouve juste que pour qu'il y ait une vision complète, ce serait important de savoir si cela concerne une zone qui est dans la première phase, dans la deuxième, dans la troisième. On sait que c'est un

projet à plusieurs phases puisque vous nous l'avez expliqué, qu'il y a une marge de manœuvre sans doute différente pour les phases suivantes, et encore, ce n'est sans doute pas celle du Parlement, mais en tout cas celle d'autres acteurs, que ce soit la commune ou d'autres. Je pense donc que ce serait vraiment intéressant que l'on sache où les photos ont été prises exactement par rapport à l'ensemble du dossier.

**Mme la Présidente.** – C'est une demande factuelle qui me semble justifiable et justifiée, simplement de dire : « la photo a été prise de là ». Ceci étant, ce qui n'invalide ou ne valide pas de théorie quelle qu'elle soit, dans un sens ou dans un autre, sur la capacité inondable ou pas, et de rétention d'eau de pluie des terrains en général. Mme Schyns demande que l'on mette une petite flèche pour dire : « la photo a été prise de là ». Les demandes sont-elles claires et tout le monde est-il satisfait ?

La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant (PTB).** – Simplement pour dire que si l'on va voir sur Géoportail, on constate que dans d'autres projets du même style où les terrains sont également en zones inondables, elles ne sont pas notées sur le site Géoportail comme zones inondables. J'ai donc l'impression que depuis ces dernières années, avec le réchauffement climatique, avec les nouvelles inondations, et cetera, il y a de nouvelles zones qui apparaissent. C'est un détail, cela ne fait pas partie de la discussion.

**Mme la Présidente.** – Vous me tentez, Monsieur Hermant, puisqu'en commission d'enquête sur les inondations, nous avons eu une grande discussion sur les cartes d'aléas d'inondations, leurs différentes couleurs, et le fait qu'elles soient plus ou moins prises en considération. Il y a donc effectivement plusieurs zones d'aléas d'inondations qui vont du vert jusqu'au rouge, et il s'avère que, par moments, mais je ne voudrais pas faire une généralité sur toute la Wallonie et la commission d'enquête sortira des recommandations et des choses qui sont beaucoup plus objectivables que cela, mais ce qui est très objectif, c'est que sur le Géoportail, il y a plusieurs couleurs qui s'étendent du vert jusqu'au jaune, et la zone d'aléas d'inondations verte est une zone qui avait un temps de retour de cent ans. Voilà, donc ce n'est pas nécessairement pour cela que ces zones ne peuvent pas être inondées. C'est complètement factuel, je ne prends pas de position, c'est comme cela, la zone d'aléas d'inondations verte, c'est une zone de retour de cent ans, point barre. Effectivement, il faut dézoomer sur le Géoportail pour la voir, quand vous êtes un peu trop près de la rue, vous ne voyez pas cette zone qui est moins utilisée jusqu'aujourd'hui.

La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** – Sur ce point précis, Madame la Présidente, je pense qu'il ne faut pas totalement – je vais essayer de peser mes mots – déshabiller notre administration par rapport à la problématique des inondations. Vous voyez quand même l'importance du dossier. Il n'a échappé à personne que l'on parlait quand même d'un aménagement conséquent. Si vous êtes là, c'est parce que c'est un aménagement conséquent. Il va faire quand même l'objet d'une analyse que je vais qualifier d'importante, de minutieuse. Que ce soit pour les problématiques que l'on a évoquées : la mobilité, la densité, et cetera, il y a quand même, au sein des administrations, des agents qualifiés pour pouvoir éclairer l'autorité qui décide.

Madame la Présidente, je pense qu'il faut quand même le dire, quand il y a un problème d'inondations, il y a un processus par rapport à cela. Vous savez quand même ce qu'est la cellule GISER, par rapport notamment à, ici on ne parle pas de débordement d'un cours d'eau, on parle d'eau de ruissellement, et l'on ne peut donc pas imaginer un seul instant qu'un projet tel que celui-ci ne fasse pas l'objet d'une analyse précise avec un avis qui sera évidemment donné, que ce soit à l'administration communale, au collège communal, ou que ce soit au fonctionnaire délégué dans tous les degrés de décision qui devront être prises à un moment donné.

Je crois que parler de ce phénomène d'inondation, oui, on peut en parler, on peut y être attentif et l'on peut avoir un avis par rapport à cela, mais je rappelle quand même ce qui existe à travers notre législation, parce que je pense qu'il y a de l'interprétation qui peut intervenir, il y a du sentiment, de la perception, il y a de l'effet NIMBY, tout ce que vous pouvez imaginer, mais il y a quand même aussi des règles, et les règles sont quand même là aussi pour guider les décisions. On ne peut pas s'écarter de toute une série, fatalement, de règles qui entourent ce type de procédure. On est face à une procédure qui va quand même faire l'objet de sérieuses analyses.

J'entends ce que les riverains nous disent, qu'ils alertent – et ils ont bien raison de le faire – les autorités parce qu'il y a un peu d'eau sur un terrain et l'on a fait une photo, c'est parfait. Cela me laisse à penser qu'il peut en effet, comme partout, pleuvoir à cet endroit-là. J'ai compris. Mais de là à dire que parce que l'on m'a montré une photo avec un peu d'eau – je m'excuse, Monsieur l'architecte – sur un terrain, on ne va pas pouvoir y construire parce qu'il y a un danger pour la vie humaine ou pour ce que l'on veut, non, il faut quand même, à un moment donné, rester sérieux par rapport à cela.

Je pense que tout ce qui est excessif nuit et à mon sens nuit même aux intérêts de ceux qui défendent une cause, que je respecte, je le dis une nouvelle fois. Je respecte votre engagement et j'ai dit, parce que je ne veux pas que l'on caricature mes propos, qu'il y a deux chances. Il y a le fait que c'est un grand espace à

aménager, que l'on peut partir de rien pour faire quelque chose de bien et qu'il y a des riverains attentifs.

Je vous ai mis du côté des chances – je ne sais pas s'ils seront d'accord avec moi – que le pouvoir local avait de dire qu'ils avaient un collectif de riverains actifs et des gens compétents comme vous, qui maîtrisez la matière et c'est toujours mieux, que de parler avec des gens qui n'y connaissent rien. Mais, de grâce, soyons quand même dans le concret, soyons aussi – et je ne suis pas un homme de règlements à l'excès – quand même dans le réglementaire ici. On n'est pas dans les parties indicatives du CoDT. Je l'ai souvent d'ailleurs un peu personnellement combattu, mais c'est une autre histoire, cela a été voté. Ce qui est voté est voté. Je suis ici dans ce qui est réglementaire.

Ce qui est réglementaire aujourd'hui, c'est d'appliquer fatalement les règles qui existent par rapport à cela et donc, par rapport aux inondations notamment, il y a des règles.

Tout à l'heure, vous avez dit que j'avais parlé du Conseil d'État, que je pouvais finalement penser que vous étiez uniquement là – c'est un peu ce que vous me prêtez comme propos – et que je vous qualifierais un peu comme procédurier finalement, si je résume ce que vous avez dit. Ce n'est pas le cas. Je répète simplement que les procédures peuvent, à un moment donné, amener M. le Ministre à intervenir dans ce dossier en qualité d'autorité administrative et, quelque part, cela doit être dit et il ne faut pas mélanger les genres par rapport à ce qui se passe aujourd'hui.

Mais je reste encore convaincu, Madame la Présidente, que l'on n'a pas perdu son temps par rapport aux échanges d'aujourd'hui et j'espère en tous les cas que les modestes contributions des parlementaires, un peu à géométrie variable pour certains, puissent apporter quand même quelques lumières aux pétitionnaires et à celui qui les représente.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Ce que je retiens du débat d'aujourd'hui c'est que, en fait, les citoyens, comme souvent, sont en avance sur ce qui se passe au niveau politique.

J'entends vraiment, de la part du MR, une sous-estimation totale des difficultés devant lesquelles on est.

Le baromètre de la biodiversité vient de sortir, je ne sais pas si vous avez pris la peine de le lire, moi je l'ai fait, mais c'est absolument ahurissant. La situation de la biodiversité en Wallonie est très inquiétante et je trouve que prendre en compte tous les espaces verts, voir ce que l'on peut en faire, comment on va avoir des espaces de nature dans les villes, et cetera, c'est un enjeu absolument majeur en Belgique.

Je trouve que vous venez avec...

**Mme la Présidente.** – Monsieur Dodrimont, demandez la parole !

Monsieur Hermant, vous pouvez poursuivre.

**M. Hermant** (PTB). – Je ne suis pas de Mouscron, donc je m'exprime de manière générale. Dans la ville où je suis, il y a plusieurs projets comme celui-là et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a une sous-estimation des autorités politiques sur ce problème. Je pense que c'est vraiment bien d'avoir mis ce problème-là en avant aujourd'hui, via cette audition. Il y a une véritable tension entre, d'un côté, une partie du monde financier qui investit dans l'immobilier parce que c'est un secteur qui est aujourd'hui rentable, d'autres secteurs sont moins rentables qu'avant, et cela crée des tensions au niveau environnemental. Voilà ce que je voulais ajouter, Madame la Présidente. Merci.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Ahallouch.

**Mme Ahallouch** (PS). – Merci à tous pour les échanges. Je voulais appuyer ce qui a été dit ici sur la difficulté d'intervention des citoyens parce que, au final, à quel moment peuvent-ils vraiment intervenir auprès notamment des autorités locales ?

Il n'y a pas énormément de moments, en fait, pour le faire, c'est au moment de l'enquête. Ce sont des mobilisations comme celle que l'on est en train de voir.

Au niveau d'un conseil communal, finalement ce qui est soumis c'est lorsqu'il y a une ouverture de voirie et entre nous, on ne peut se prononcer que sur l'ouverture de voiries et sur rien d'autre. C'est-à-dire que tout le projet alentour, il n'y a pas de position citoyenne à avoir. On demande un avis sur une ouverture de voirie. Ici, on vient avec d'autres arguments, cela pose un problème de procédure.

Ensuite, c'est le collège qui se trouve à la manœuvre, après on a le fonctionnaire délégué et ensuite ce sont les démarches dont on vient de parler. Je pense que c'est important qu'il y ait des collectifs comme cela, mais à quel prix ? On sent bien qu'il y a une réelle mobilisation. On a des gens compétents, investis, motivés. Ce n'est pas le cas partout.

Ici, on dit, bon voilà, il va y avoir un grand projet. Cela va changer beaucoup de choses pour les Mouscronnois. On dit que cela va être différent. Est-ce que cela va être mieux ? On ne sait pas dire. Alors on me dit : « C'est peut-être une chance ». Il faut voir aussi les effets qu'on a à côté. Quand on a parlé de la mobilité tout à l'heure et c'est vrai que quand on parle du nombre de logements, de ce que cela va impliquer, au niveau des problèmes de mobilité, je vous le dis de nouveau, rien n'impose à un promoteur de faire une étude d'incidence sur la mobilité aux alentours. C'est quand même un vrai problème. Quand on parle d'une augmentation de population telle que celle-là, on doit

pouvoir parler des écoles, de l'accueil extrascolaire, par exemple. Aujourd'hui, c'est déjà étriqué, donc comment est-ce qu'on fait avec cette situation ?

Je voulais apporter une petite réflexion aussi sur la question de l'offre de logements parce que c'est une question qui est revenue souvent et la situation démographique. On a parlé des chiffres de l'IWEPS. Nous, cela nous a été présenté en commission communale et c'est de la prospective, on est d'accord. Ce sont des projections, des estimations, rien n'est figé. Or, là, c'est réellement présenté comme si on attendait une augmentation de population très importante. Quand on dit que cela appelle des études beaucoup plus précises, je suis tout à fait d'accord parce qu'il y a quelque chose dont on parle peu, c'est le côté l'offre et la demande, c'est un serpent qui se mord la queue. C'est-à-dire que, si vous augmentez cette offre de logement par centaine, c'est une offre, vous allez attirer une demande en la matière. Je vais vous donner un exemple précis, celui des appartements. On a attiré mon attention là-dessus, sur des gens qui étudient la question. Par exemple, une vente d'appartements est assez rare dans d'autres villes de Wallonie picarde. À Mouscron, on a énormément d'appartements qui sont sortis de terre et donc, forcément, quelqu'un qui est à la recherche d'un appartement dans cette zone, qu'est-ce qu'il fait ? Là où il aura le plus d'offres et de possibilités de pouvoir l'acquérir, et bien ce sera à Mouscron. C'est une réalité. Mais, cela, on n'a pas assez de retours sur cette réalité de terrain qui en est pourtant une, ne serait-ce que sur l'offre de logement qui existe sur un territoire et de voir, du coup, comment cela peut créer aussi des mouvements de population.

Je voulais un peu apporter cette approche.

En tout cas, merci à tous pour les échanges.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je voulais d'abord remercier les riverains pour leur démarche qui permet ce dialogue que j'évoquais tout à l'heure.

Peut-être, préciser aussi par rapport à la question sur le logement de la commune, parce qu'il ne faut pas regarder les choses uniquement d'un point de vue communal parce que l'enjeu est beaucoup plus large. On ne va pas dire que commune par commune on a une prospective de tel nombre d'habitants précisément puisqu'il y a forcément une mobilité d'une commune à une autre. Donc, forcément, il faut regarder les choses à une échelle un peu plus grande que le territoire d'une commune. Je pense que c'est intéressant de regarder les perspectives sur la Wallonie picarde, par exemple, en termes de démographie et de voir aussi les choses de manière plus large.

Je ne cherchais pas, là, à, d'une certaine manière, induire un raisonnement. C'était une vraie question pour savoir un petit peu ce qu'il en était par rapport à cette

question du nombre de logements disponibles sur la zone. Je pense que c'était important de le préciser. Pour le reste, ce que je retiens c'est qu'il y a deux éléments qui sont extrêmement importants. C'est la question de la mobilité. Je pense que là il faut quelque chose de très très précis par rapport à ce qui se passe parce qu'il faut clarifier les choses. Je suis effectivement aussi, en résonance avec les riverains, inquiet par rapport à cette question de la mobilité. Et alors, la question des inondations. Au-delà de la question de l'intérêt de savoir où la photo a été prise, reconnaissons aussi que les inondations génèrent un travail relativement conséquent de la Commission d'enquête qui est ici au sein de ce Parlement et donc qu'il y aura probablement des recommandations de cette commission comme Mme la Présidente l'a dit tout à l'heure. Donc, forcément que les règles vont aussi évoluer.

Je pense avoir compris, dans le propos des riverains, qu'on était justement dans cet entre-deux entre les anciennes règles et puis les nouvelles qui vont arriver où, effectivement – et vous savez bien comment cela se passe d'un point de vue économique – les promoteurs essaient d'investir ce temps utile où les règles ne sont pas encore modifiées. C'est là où, à mon sens, il y a aussi un travail effectif à pouvoir réaliser. Au-delà de cela, la préservation, poumon vert, pas poumon vert, je vais dire que cela c'est une question, pour moi, sémantique, ce n'est pas là le principal, c'est qu'il y a des chemins de balade, qu'il y a des endroits où l'on peut respirer dans un contexte urbain. C'est un enjeu qui dépasse le cadre de Herseaux, parce que c'est quelque chose qui existe à travers toute la Wallonie où l'on a quand même des tissus densément peuplés. J'habite le Borinage où l'on a un taux de densification qui est parmi les plus élevés. À un certain moment, on veut reconstruire la ville sur la ville – et c'est une très bonne chose –, mais cela nécessite aussi que l'on prévoie des investissements pour laisser des espaces verts. On l'a compris à travers la crise covid et on le voit aujourd'hui quand on regarde un peu les études sur l'évolution du logement : de plus en plus de gens recherchent un logement avec jardin, de l'espace vert. On doit aussi en tenir compte.

Le dernier élément, ce sont les terres agricoles. Même si ce ne sont pas des terres agricoles au plan de secteur, il y a aujourd'hui des projets. Il y a aussi la question des circuits courts que nous partageons ensemble au sein de ce Parlement au travers des différents groupes politiques où les circuits courts sont aussi quelque chose qu'il semble important de développer dans les années futures.

Je termine en vous remerciant une nouvelle fois pour votre démarche.

**Mme la Présidente.** – Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je propose de la céder à M. le Ministre que l'on a tellement remercié pour sa présence. Encore une fois, vous venez pour sensibiliser,

pour débattre et faire émerger des sujets qui nous tiennent à cœur – c'est peu de le dire – et dont on débat souvent – je vous invite à suivre tous les travaux de cette commission qui sont très intéressants.

On a l'occasion et l'honneur d'avoir M. le Ministre parmi nous et qui est venu vous écouter ; ce n'est pas rien non plus comme signification. Vous vous adressez aussi à lui dans ces mesures-là même si on a rappelé les balises. Je crois que M. le Ministre le sait encore mieux que nous tous. Il restera donc dans les balises qui lui sont imposées par la loi.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les représentants citoyens.

Je fais évidemment mienne les balises qui ont été rappelées par plusieurs intervenants en indiquant que, étant potentiellement amené à délibérer dans ce dossier, je ne suis pas autorisé, de quelque manière que ce soit, à en exprimer quelque indication ou tendance qui viendrait alors éventuellement vicier la décision que je pourrais être amené à prendre à l'avenir.

Vous m'avez demandé de rappeler la procédure. Effectivement, le projet concerné se situe principalement en zone ZAC au plan de secteur. Cette ZAC qui a été mise en œuvre par un RUE devenue SOL entre-temps, schéma d'orientation locale, dit sur le site de la ZAC du Blanc Balot et des Trois Herseaux approuvé par arrêté ministériel en date du 17 décembre 2014 par mon prédécesseur, M. le Ministre Di Antonio, et entré en vigueur le 29 janvier 2015.

Il s'agit d'une ZAC couvrant une centaine d'hectare et dont la mise en œuvre porte sur la création, me dit mon administration, de trois écoquartiers autour d'un pôle agricole biologique conservé au centre de la zone. Un certain nombre de logements, vous les avez évoqués, les chiffres peuvent varier à cet égard, sont projetés.

La demande qui nous occupe aujourd'hui concerne l'urbanisation d'une partie – d'une petite partie, certes, peut-être d'une première partie – de cette ZAC à concurrence d'un peu plus de quatre hectares ou de l'ordre de quatre hectares.

À ce stade, la procédure a connu une réunion d'information préalable, qui s'est tenue le 12 septembre 2019. La demande d'urbanisation avec ouverture de voirie a fait l'objet d'un dépôt avec dossier déclaré complet le 10 novembre 2020. L'enquête publique s'est déroulée, à cet égard, du 23 novembre 2020 au 22 décembre de l'année dernière. L'affichage a été effectué le 16 novembre 2020. À ce

stade de la procédure, 269 réclamations, dont une pétition, avaient été enregistrées.

Conformément au décret relatif à la voirie, une réunion de concertation s'est alors déroulée le 5 janvier 2021 et le conseil communal a approuvé, en date du 17 mai 2021, l'ouverture de voiries. Par l'intermédiaire de leur conseil, cinq citoyens ont introduit un recours au Gouvernement qui a été réceptionné le 24 juin 2021. J'ai statué quant à ce recours dans le contexte bien précis du décret Voirie et j'ai confirmé, par arrêté du 15 octobre 2021, l'autorisation d'ouverture de voiries.

Les délais de permis d'urbanisation ont dès lors repris au lendemain de l'arrêté, soit le 16 octobre 2021. Le conseil communal de la Ville de Mouscron a pris connaissance de ma décision sur recours ce 29 novembre 2021. Le collège communal a été sollicité en ce qui concerne l'avis lié au permis d'urbanisation, de même que le fonctionnaire délégué l'est aujourd'hui ou le sera à l'avenir.

En ce qui concerne la trajectoire de diminution de l'artificialisation des sols, comme vous l'avez relevé, l'accord du Gouvernement – c'est la première fois qu'il en est ainsi dans l'histoire de la Région wallonne – prévoit de fixer une trajectoire de diminution de l'artificialisation des sols. Cette trajectoire est en train d'être définie, puisqu'un groupe d'experts à haut niveau s'est réuni à cet égard. Elle sera intégrée dans le cadre du schéma de développement territorial dont la réouverture du débat, de l'inscription des modalités a été décidée. Elle doit être fixée en déterminant une étape intermédiaire en 2025, et en arrivant à un résultat net avec zéro artificialisation nouvelle en 2050.

Il y a une étape à fixer en 2025. Il y a une trajectoire à déterminer avec une étape en 2025, et une étape en 2050. Ce sont des éléments qui font partie intégrante de notre Accord du gouvernement et de notre volonté de gérer au mieux l'espace, en intégrant un certain nombre d'objectifs liés à la résilience du territoire, à ses fonctionnalités, à l'équilibre de celles-ci et à la lutte contre un certain nombre de phénomènes constatés, qu'ils soient liés au réchauffement climatique, aux inondations ou à d'autres phénomènes encore.

En ce qui concerne le dossier en lui-même, je ne sais pas si je serai saisi d'un recours en ce qui concerne le dossier, même si c'est vraisemblable. C'est à l'examen de l'ensemble des pièces que je serai amené à m'exprimer.

Je me permets d'insister sur le fait que s'il devait y avoir quelques expositions aux aléas d'inondation, la procédure prévue avec consultation de la cellule GISER et/ou de la cellule « Aménagement environnement » du département de l'Aménagement du territoire, Logement, Énergie, Patrimoine serait activée et doit être activée.

Suivant les hypothèses, une nouvelle circulaire concernant les analyses préalables à toute exposition à

un risque d'une construction envisagée, d'une modification de bâtis envisagée, d'une urbanisation quelconque vont être déclinées, vont être précisées, vont être resserrées à la faveur de cette circulaire relative à la prévention des risques liés à une exposition ou une exposition potentielle aux aléas d'inondation, qu'ils s'exercent par débordement ou par ruissellement.

Je clôture mon propos, puisque je dois rester dans le cadre tel qu'il a été rappelé.

**Mme la Présidente.** – Si plus personne ne demande la parole, je vais vous remercier pour votre venue, pour la clarté de vos propos et de leur documentation.

Je propose que les commissaires de cette commission restent en séance le temps de saluer nos hôtes et de les remercier pour leur venue à Namur.

La parole est à M. Hanssens.

**M. Hanssens,** Signataire de la pétition. – Je vous remercie tous, M. le Ministre y compris, pour toutes les précisions qui ont été apportées. On a parlé du projet, on a beaucoup parlé de participation citoyenne, que ce soit les procédures déjà en cours très cadrées, mais aussi plus largement la manière d'y intégrer la population. On considère que le fait de venir au Parlement en fait partie, mais on sait que c'est détaché de la suite qui sera donnée pour ce projet.

On voudrait rappeler qu'on est là, que les citoyens sont disponibles, parce qu'on entend que c'est une chance. Oui, d'accord, mais pour le moment, on sent que personne ne s'en est vraiment saisi.

Pour ce site et pour l'avenir de la commune et du développement de son territoire en général, il y a beaucoup de citoyens qui ont plein d'idées. On le voit sur le groupe Facebook : il y a plein de propositions super intéressantes. On se dit que cela pourrait peut-être aussi faire partie de vos réflexions : comment intégrer les citoyens là-dedans ?

Même par exemple au niveau des inondations, quand on dit « on va s'occuper de cela pour vous » ou si l'on dit « d'accord, il y a un problème dans la zone, venez et voyons ensemble et parlons-en, sensibilisons la population à ce qui mène à ces inondations et à ce qui permet de les régler », c'est peut-être très différent. Le fait de participer ici avec une procédure de pétition en fait partie. On a vraiment envie de dire que nous sommes prêts à participer pour toutes les suites qui pourront être données, pas à ce projet, mais à ce site et au développement de notre commune.

Je vous souhaite aussi un bon travail pour la suite de la politique du Stop béton, parce que là-dessus on a eu quelques réponses. On vous suivra là-dessus. Je vous remercie une dernière fois toutes et tous pour ce que vous avez aussi pu apporter à la réflexion, parce que je crois que, pour les personnes qui sont ici, mais aussi qui

nous regardent ou qui nous regarderont, c'est intéressant d'avoir eu des opinions différentes et posées, parce que cela a peut-être pu manquer jusqu'ici d'avoir des lieux de débat sur ce projet. Merci encore.

**Mme la Présidente.** – Merci beaucoup pour cet exposé. Je voudrais rappeler que notamment le seuil des 1 000 signatures, qui vous donne le droit à être auditionné et entendu ici, participe bien à ce que vous venez de dire, c'est-à-dire de s'informer auprès de vous, auprès de gens qui sont extrêmement près du terrain et de donner un droit à l'expression, à la sensibilisation, pour que nous puissions continuer nos travaux avec des éléments réels de terrain. Je pense que c'est réalisé, que cette ouverture que vous demandiez est notamment ce droit qui est exercé via les 1 000 signatures.

Merci aussi pour votre lucidité, parce que l'on a souvent le débat dans cette commission de dire : « S'ils viennent s'exprimer, peut-être vont-ils croire que le Parlement a des prérogatives qu'il n'a pas en réalité ou que cette intervention va changer des choses qui ne se passent pas en réalité. » Or, j'ai l'impression que vous avez très bien rappelé que vous connaissez très bien le contexte dans lequel vous venez et vous connaissez très bien les tenants et aboutissants de cette intervention. Merci pour cette grande lucidité, pour voir ce qu'est cette audition, ce qu'elle représente, ni plus ni moins. Vous êtes donc les bienvenus et merci pour ces propos qui sont très lucides et très éclairants.

Les membres de cette commission restent, mais vous pouvez partir.

Merci encore à M. le Ministre, parce que je trouve que cela a beaucoup de sens. C'est un vrai plaisir d'avoir un ministre qui vient et qui donne des éléments de réponse.

Mesdames et Messieurs les Députés, l'article 127.6 du règlement prévoit que « la commission établit un rapport dans un délai de deux mois qui peut être prolongé une fois par la Conférence des présidents, soit avant le 22 janvier 2022 ». Soit les membres de la commission désirent réfléchir avant d'adopter les conclusions, le point sera alors réinscrit à la commission du mardi 18 janvier.

Pour ceux qui n'étaient pas là ce matin, le 18 janvier nous avons déjà la présentation du...

Vous m'écoutez ?

*(Réaction de Mme Schyns)*

On vous dira merci quand même, Madame Schyns.

*(Réaction de Mme Schyns)*

Soit on adopte les conclusions aujourd'hui, soit on les reporte au 18 janvier. Je tiens à vous dire que nous avons déjà débattu ce matin que, le 18 janvier, il y aura

la présentation des *masterplans* sur la rénovation des friches industrielles.

*(Réaction de Mme Schyns)*

Il faut caser – vous avez tout à fait raison – la première discussion. Dans l'ordre des travaux, il y aura une discussion sur la Boucle du Hainaut, qui sera – on ne sait pas, c'est M. le Ministre qui nous donnera l'agenda – peut-être reporté à la semaine d'après. Il risque d'y avoir beaucoup d'IQO, puisque c'est la rentrée. Je voulais juste attirer votre attention là-dessus, sur notre agenda de début d'année et de vous dire que c'est soit l'un, soit l'autre, soit nous décidons d'adopter, soit nous reportons cette discussion et donc les conclusions de notre audition au 18 janvier.

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle (MR).** – J'ai une mémoire de colibri. Qu'avions-nous fait sur « Nature sans friture » ?

**Mme la Présidente.** – On avait reporté et on avait pris la décision 15 jours après.

**Mme Laruelle (MR).** – On n'avait pas débattu.

**Mme la Présidente.** – Le débat et la conclusion de la commission ont duré un quart d'heure, vingt minutes.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Il faut reconnaître que c'était la toute première fois où une pétition de plus de 1 000 signatures venait au sein du Parlement. On a donc dû débattre sur la possibilité de l'intervention et sur des règles qui sont maintenant communément admises, sur le fait que nous n'avons pas de pouvoir sur la procédure en tant que telle.

**Mme la Présidente.** – C'était exclusivement l'objet de...

**Mme Laruelle (MR).** – C'est exactement cela que je voulais entendre. Cela veut dire que, pour moi, vu cela, vu notre passé, vu maintenant notre compréhension commune du fonctionnement, je conclurais aujourd'hui. Je ne vois pas sur quoi on va débattre dans 15 jours, dans un mois.

**Mme la Présidente.** – Exactement ! Sachant que le débat n'avait pas été âpre non plus ni rude.

**Mme Laruelle (MR).** – Vis-à-vis des riverains, ils savent dans quel cadre on est aussi. Ils l'ont bien compris. Je vais dire qu'ils ne seront pas surpris.

**Mme la Présidente.** – J'ai été vraiment étonnée de leur vraie lucidité. Cela mérite d'être rappelé.

**Mme Laruelle (MR).** – Ils savent peut-être plus le cadre que d'autres.

**Mme la Présidente.** – Peut-être que oui.

Je partage votre avis, Madame Laruelle, que le chemin se fait dans cette commission. À force d'en débattre, on dit qu'il faut que l'on agisse, il faut que les riverains ne soient pas déçus, mais qu'ils puissent venir nous sensibiliser.

Quelqu'un d'autre a-t-il un avis ou puis-je proposer que l'on prenne les conclusions aujourd'hui ?

**M. Fontaine (PS).** – Je suis d'accord que l'on fasse les conclusions, mais très rapidement, parce que j'avais programmé une réunion à 16 heures.

**Mme la Présidente.** – Celle de « Nature sans friture », c'était : « La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture a décidé de clore l'examen de la pétition ».

On me donne la conclusion exacte, parce que j'ai aussi une mémoire de colibri.

« Considérant la volonté du Gouvernement d'examiner la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du périmètre Donaire à Frameries, afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes... »

*(Réactions dans l'assemblée)*

Pourrait-on dire : « Considérant la volonté du Gouvernement d'examiner la pétition... » ? M. le Secrétaire me fait remarquer que le reste, c'est le titre de la pétition.

*(Réaction de Mme Laruelle)*

Non, parce que notre Commission clôt le dossier, sachant que M. le Ministre a dit qu'il l'examinerait. C'est cela la conclusion.

*(Réaction d'une intervenante)*

Non, il ne l'a pas dit.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – J'ai juste une proposition.

Il me semble que les choses ont été dites et elles ont été dites de manière totalement transparente par rapport aux riverains, c'est-à-dire que nous n'avons pas de pouvoir pour décider de prendre une position sur le dossier qui est, pour l'instant, à l'instruction. Voilà ce qu'il en est pour que les choses soient balisées.

Je propose que la décision soit simplement de clore le débat aujourd'hui en sachant que de toute façon il y aura d'autres étapes et qu'il y a d'autres moyens de participation citoyenne quoiqu'il arrive, mais

qu'aujourd'hui on puisse clore le débat et que l'on puisse passer à la suite des travaux alors.

Et on vous fait confiance sur la manière de le libeller précisément.

**M. Hermant** (PTB). – Et que l'on puisse envoyer le rapport de la discussion aux pétitionnaires.

**Mme la Présidente**. – Il y a toujours un compte rendu qui est fait aux pétitionnaires ou un envoi au primo-signataire.

Moi, c'est parfait.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – J'ai juste une petite question pour être sûre que tout est dans les règles. Peut-on nous confirmer, au niveau des services, que l'on est bien rediffusé ? Simplement par clarté par rapport aux personnes que l'on a auditionnées et qui voudraient peut-être regarder comment la conclusion se formule.

Moi, j'ai des collègues qui suivent et qui me disent qu'ils ne suivent justement pas, que c'est coupé. Je ne voudrais pas que cela crée ...

**Mme la Présidente**. – Qu'est-ce qui est coupé ? La rediffusion ?

Excusez-moi, je n'étais pas au courant.

Le micro marche toujours.

C'est enregistré.

**Mme Schyns** (cdH). – Cela vaudrait peut-être juste la peine, si je puis me permettre, s'il y a eu une pause sur YouTube, que l'on remette YouTube et que l'on reformule de manière très propre ce qui vient de se dire. Je crois que cela arrangera tout le monde.

**Mme la Présidente**. – Je vais reformuler et j'espère que les nombreuses personnes qui nous écoutent...

J'attends.

Nous allons reformuler les conclusions suite à cette audition en insistant et en rappelant, dans le résumé, les conditions de l'exposé de cette pétition, les conditions de notre prise de position, des conclusions de cette commission. La commission décide de clore l'examen de la pétition et se réjouit que les signataires aient pu être entendus.

**Mme Laruelle** (MR). – Se réjouir ou pas, c'était peut-être pas très formel. De toute façon, dans le cadre de la participation citoyenne, la pétition est recueillie et que la commission a évidemment entendu.

**Mme la Présidente**. – Je suis assez d'accord avec vous.

Dans le résumé, on mettra tout le bien fondé de cette audition, toute la lucidité des uns et des autres dans le propos et de recadrage de l'action et nous clôturons en disant que cette commission clôture ici l'examen de cette pétition.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente**. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 8 minutes.*



## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS  
M. André Antoine, cdH  
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences  
Mme Veronica Cremasco, Présidente  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Laurent Devin, PS  
M. Michel Di Mattia, PS  
M. Manu Disabato, Ecolo  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo  
M. Eddy Fontaine, PS  
M. Jonas Hanssens, Signataire de la pétition  
M. Antoine Hermant, PTB  
Mme Sabine Laruelle, MR  
M. Éric Lomba, PS  
M. Olivier Maroy, MR  
Mme Marie-Martine Schyns, cdH

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
ALEGrO	Aachen Liège Electric Grid Overlay (liaison des marchés belges et allemands d'électricité par une connexion de très grande puissance)
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CCATM	commission(s) consultative(s) communale(s) d'aménagement du territoire et de mobilité
CIM	conférence interministérielle
CNE	Centrale nationale des employés
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CUMA	coopérative d'utilisation de matériel agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
Edora	Fédération des producteurs d'énergie renouvelable
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IIS	Institut international de statistique
IMBC	Invest Mons-Borinage-Centre
IPCEI	Important Project of Commun European Interest (Projet important d'intérêt européen commun)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KPI	key performance indicator (indicateur de performance clé)
MR	maison de repos
NACEBEL	Nomenclature européenne des activités économiques pour la Belgique
NIMBY	not in my backyard (pas dans mon arrière-cour)
ONSS	Office national de sécurité sociale
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PAC	Politique agricole commune
PIV	politique intégrée de la ville
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PSDAB	Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique
PST	programme stratégique transversal communal
RAAL	Royale Association Athlétique Louviéroise
REVOLHT	Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL)
RUE	rapport urbanistique et environnemental
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOL	schéma d'orientation local

SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPRL	société privée à responsabilité limitée
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SRL	société à responsabilité limitée
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCM	Union des classes moyennes
UMons	Université de Mons
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
ZAC	zone d'aménagement concerté